

Plan Climat Air Énergie Territorial

(PCAET)

2018-2024



SOMMAIRE

PREAMBULE	p. 3
PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE	p. 4
LA CONCERTATION	p. 18
PARTIE I : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	p. 22
PARTIE II : ELABORATION DE LA STRATEGIE	p. 38
Structuration de la stratégie	p. 39
Renforcement de la stratégie: « objectif bas carbone »	p. 43
La stratégie selon quatre axes	p. 48
PARTIE III : ELABORATION DU PROGRAMME D’ACTIONS	p. 54
Consolidation du programme d’actions	p. 56
Les actions du PCAET	p. 66
PARTIE IV : SUIVI & EVALUATION	p. 96
PARTIE V : CONCLUSION	p. 112
PARTIE VI : ANNEXES	p. 115
Détails des trajectoires par secteur	p. 116
Détails des 38 fiches actions	p. 126

PREAMBULE

Les intercommunalités : pilier de la transition énergétique

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) adoptée en 2015 a posé un cadre d'actions sur les engagements internationaux et européens de la France en matière de climat. Elle a positionné les collectivités de manière générale, et les intercommunalités en particulier, au premier rang de l'action dans les territoires et les nomme **coordinateurs de la transition énergétique**.

Les intercommunalités voient ainsi leur rôle renforcé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'analyse de la vulnérabilité du territoire et l'adaptation au changement climatique. A cela s'ajoutent également, la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), la maîtrise de la demande en énergie et la lutte contre la précarité énergétique, le développement des énergies renouvelables et, enfin, le suivi et l'évaluation des actions mises en place.

Les intercommunalités se voient aussi attribuer de nouvelles missions en matière de séquestration carbone, de développement de réseaux de chaleur, de réduction des émissions de polluants ...

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE

Le réchauffement climatique, une réalité vécue mobilisatrice

La réalité du défi climatique ne fait aujourd'hui plus aucun doute : elle est désormais très richement documentée et a été reconnue internationalement – à l'occasion notamment de la COP21 de Paris (2015).

En 2018, près de cent jours à 25°C au moins entre le 1^{er} janvier et le 19 septembre 2018 ont été comptabilisés dans l'agglomération du niortais, représentant ainsi, le record du nombre de jours de chaleur cumulés depuis 1959. Cet épisode, qui se reproduit de plus en plus, illustre la publication, le 8 octobre 2018, du dernier rapport du GIEC. Bien que sans surprise, ses conclusions ne peuvent que nous alarmer quant à l'avenir à court terme de notre planète. Dans un document de 400 pages, des experts alertent sur le fait que le monde devra engager des transformations "rapides" et "sans précédent", **s'il veut limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.**

Avant cela et d'autant plus désormais, le changement climatique et ses conséquences sur notre quotidien ne sont plus l'obsession de quelques-uns mais bien une préoccupation qui nous interpelle tous au moment d'utiliser notre voiture, de remonter le thermostat de notre chauffage, d'utiliser l'eau, de faire nos courses ... la question revient chez beaucoup d'entre nous : « *Que puis-je faire à mon échelle ? Que pouvons-nous faire collectivement ? Comment y parvenir sans opposer fin du monde et fin de mois ? Comment assurer une transition écologique socialement acceptable ?* »

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE

La transition écologique : un impératif et une opportunité

Les pouvoirs publics : Etat et collectivités ont un rôle majeur pour impulser un changement réel de nos comportements et accompagner les citoyens.

Mais au-delà de l'injonction d'agir en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, **la transition énergétique est une véritable opportunité pour les territoires**. Elle est en effet synonyme de développement de l'activité locale et de l'emploi, d'autosuffisance énergétique ou encore d'effets bénéfiques sur notre santé.

Depuis plusieurs années, Niort Agglo est déjà engagée dans une démarche de développement durable, construite et solide qu'il convient de conforter, de renforcer et de réorienter le cas échéant.

L'urgence nous contraint aujourd'hui à inscrire notre territoire dans les transitions économiques, écologiques et sociétales. Cette démarche ambitieuse devra s'appuyer sur ceux qui vivent et font vivre ce territoire à travers des objectifs réalistes et soutenables.

La réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) jusqu'à 2024 nous permet d'interroger nos pratiques et de fixer des ambitions fortes pour tous (entreprises, associations, citoyens, collectivités etc.) : nous sommes ainsi tous des contributeurs.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE

Un objectif « bas carbone » multicible

L'agglomération porte une démarche collaborative fondée sur le diagnostic de notre situation, de nos potentiels de développement et une ambition forte : réduire notre charge carbone à horizon 2030 et nous engager fortement pour limiter les Gaz à Effets de Serre (GES), notre objectif « bas carbone » s'inscrit dans les objectifs nationaux et européens avec en ligne de mire la neutralité à 2050.

En effet, la modération du changement climatique passe impérativement et prioritairement par la réduction des GES.

Enfin, le Plan Climat engage notre territoire dans un cadre d'actions contributrices sur les 4 grands thèmes suivants :

- La maîtrise des consommations énergétiques ;
- La production d'énergie à partir des ressources renouvelables et mobilisables localement ;
- La réduction des gaz à effet de serre ;
- La qualité de l'air.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE

Un programme d'actions stratégique et opérationnel :

Ainsi, près de 40 actions ont été définies avec les acteurs du territoire pour nous engager massivement :

- vers la séquestration carbone ,
- la lutte contre les îlots de chaleur ,
- la végétalisation des opérations et de nos ensembles urbains ,
- le développement des axes cyclables et de l'intermodalité ,
- la conversion de notre flotte de bus ,
- l'isolation performante de nos bâtiments et logements ,
- la production d'ENR au sein d'une stratégie qui préserve la haute valeur écologique et paysagère de notre territoire .

Forte d'une priorité tournée vers la réduction du carbone pour nos besoins énergétiques et ce à travers une politique ambitieuse de végétalisation, de séquestration carbone et d'un engagement sans précédent dans la maîtrise des consommations énergétiques, Niort Agglo engage son territoire et ses habitants vers une trajectoire ambitieuse et mature pour relever ces défis.

A travers son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), Niort Agglo se dote ainsi d'un outil opérationnel pour mettre en œuvre la transition énergétique localement.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE

2015-2020 : une démarche de développement durable construite sur le PCET et un cadre d'actions performantes.

La construction de Niort Agglo s'est intensifiée ces dernières années avec la recomposition de ses limites territoriales. De nombreux programmes d'investissements et des actions plus pérennes ont permis d'inscrire l'agglomération au sein des objectifs nationaux et régionaux de plus en plus exigeants. Sur la période 2015-2020, l'Agglomération a pris la mesure des défis à relever tout en ayant le souci permanent d'emmener l'ensemble de la population et des acteurs à s'engager également sur cette trajectoire.

Niort Agglo, à travers ses différents projets et documents structurants : projet de territoire, SCoT et PLUiD, labellisation Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), démarche Cit'ergie, etc. mais également à travers un plan d'actions en faveur des mobilités douces, la maîtrise des consommations énergétiques, la préservation de la biodiversité ou encore, une politique volontariste de prévention et de gestion des déchets, est déjà engagée dans la transition écologique et l'adaptation de son territoire.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE

Mobilités douces

Le taux de motorisation (1.46 par ménage) des habitants de l'agglomération est relativement élevé avec 86,8% des ménages disposant d'au moins un véhicule (Source INSEE 2015 et EDVM 2016), alors que les parts modales du vélo et de la marche à pied sont de 3% et 23%. Aussi, depuis le 1^{er} septembre 2017, l'Agglomération a mis en place une mesure sociale et environnementale en lançant le bus en libre accès et en transformant son réseau par une offre multimodale avec la mise en place de locations de Vélos à Assistance Electrique (VAE). Face à cet engouement, la flotte est passée de 40 à 400 VAE (en 2019) sans pour autant combler la liste d'attente. Un service de co-voiturage a également été lancé. Afin de favoriser son développement, une étude d'implantation d'aires multimodales identifie les sites de l'agglomération à aménager. Enfin, pour améliorer la pratique du vélo, une étude préfiguratrice d'un schéma directeur cyclable a été effectuée entre mars et août 2018 (diagnostic et premières fiches actions) pour développer les infrastructures et augmenter la sécurité, la lisibilité et la qualité, donc le nombre de pratiquants (projets retenus dans l'AAP Vélo de l'Ademe en mars 2019).

Repère : en 2018, ce sont près de 130 000 km qui ont été évités avec l'offre de vélo mise en place

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE

Maîtrise des consommations énergétiques

Sur le territoire de l'Agglomération, le secteur résidentiel représente 29% des consommations d'énergie (dont 71% pour les besoins de chauffage) et 18% des émissions de GES. Le parc compte 52 021 résidences principales dont 56% ont été construites avant 1975 (moyenne de l'étiquette énergie : D) soit 28 600 logements, dont 76% des résidents sont propriétaires.

Aussi, dès 2015, l'Agglomération, en lien avec le Département et deux intercommunalités voisines, a déployé le dispositif ACT'e qui lui permet d'inscrire le parc de logements dans une trajectoire basse consommation conformément aux objectifs fixés par la loi et de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel. Cette action passe par l'accompagnement des particuliers pour faciliter la réalisation de leur projet de rénovation, pour réduire le poids de leurs factures d'énergie et valoriser leur bien. Ce cadre d'actions vise à renforcer la dynamique économique locale en soutenant l'activité des professionnels du bâtiment et en facilitant leur accès aux programmes de formation et à de nouveaux chantiers.

Repère : Sur la période 2015-2018, la plateforme ACT'e a permis la rénovation de 350 log/an, soit une économie de 15,4 GWh/an pour un gain énergétique moyen de 60 %/log

(estimations réalisées à partir de données ADEME + enquête auprès des ménages)

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE

Maîtrise des consommations énergétiques (suite)

De façon complémentaire, l'Agglomération a mis en place depuis le 5 février 2018, pour une durée de 5 ans (2018-2022), un programme d'aide à l'amélioration des logements privés de plus de 15 ans : l'OPAH-RU pour les 40 communes de l'Agglomération. Niort Agglo poursuit donc ainsi les efforts entrepris depuis plusieurs années, en faveur de la réhabilitation des logements « locatifs » et « propriétaires occupants » et ce à destination des publics modestes souvent les plus touchés par la précarité énergétique et le logement dégradé.

Ce programme prend le relais de deux précédentes Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement urbain (OPAH-RU) de la Ville de Niort et du programme communautaire Habiter Mieux qui se sont achevés en décembre 2017.

Repère : En 2018, 81 logements ont été agréés au titre de l'OPAH (ANAH) volet rénovation énergétique pour un gain moyen de 38 % de consommation énergétique.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE

Préservation de la biodiversité

L'agglomération compte 6700 ha de zones humides inventoriées. L'objectif est de renforcer la protection de ces sites qui jouent un rôle essentiel dans la régulation du régime des eaux (rôle d'éponge), les processus d'épuration de l'eau (rôle de filtre) et la préservation de la biodiversité.

L'agglomération, dans le cadre de la réalisation de nouvelles stations d'épuration, a également fait de la protection de la biodiversité l'une de ses priorités. Ainsi, la station d'épuration d'Aiffres mise en service en 2018 est dotée d'une zone de rejets végétalisée constituée de filtres naturels (les eaux traitées y circulent et peuvent s'infiltrer dans le sol). Cette station d'épuration innovante conçue pour réduire les consommations énergétiques et limiter l'impact sur le milieu dispose aussi d'un bassin d'anoxie (sans oxygène) qui limite l'utilisation des produits chimiques de traitement de l'eau, permet un traitement des boues sans consommation énergétique ni produit de traitement. Enfin, elle est équipée de 257 m² de panneaux photovoltaïques destinés à l'auto-consommation.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE

Une politique volontariste de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Depuis 2015, l'Agglomération est labellisée « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage ». Grâce à ce label, l'Agglomération a signé un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) pour la période 2016-2018 dont l'un des objectifs est de limiter la production de déchets par le compostage, le réemploi et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dès 2017, l'Agglomération a lancé une opération autour du réemploi et près de 3 tonnes d'objets déposés sur le site du Vallon d'Arty ont été détournés la première année. En 2018, elle a soutenu l'ouverture d'une recyclerie en partenariat avec l'association « Bazar etc ».

En février 2016, l'Agglomération a **simplifié les consignes de tri**, pour s'inscrire pleinement dans la démarche « Territoire Zéro déchet , Zéro gaspillage».

Par ailleurs, de nombreuses actions sont tournées vers le réemploi : composteur, Jardin au naturel, promotion du réemploi (Repair café), lutte contre le gaspillage alimentaire (« mon Resto engagé ») ainsi que des actions de sensibilisation dans les écoles.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE

2020-2024 : Un cadre des moyens revu et renforcé

Pour soutenir la mise en œuvre des axes du PCAET et des actions, le Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) sera consolidé et éco-conditionné à travers un volet « environnemental et social » pour permettre la mise en œuvre de certaines actions par les communes. Il s'agira ici d'engager un dialogue constructif pour atteindre les objectifs et accompagner les 40 communes du territoire.

L'ensemble des politiques publiques de Niort Agglo portera également les actions à travers ses moyens actuels disponibles et un renforcement significatif selon les investissements à consentir (exemple : mobilités, patrimoine, aménagement du territoire, habitat, développement durable, gestion des déchets, assainissement etc.).

Ce cadre financier revu permettra de réorienter et de consolider les moyens pour adapter nos politiques publiques aux nouveaux besoins dont les effets attendus positionneront Niort Agglo comme un territoire à la hauteur des attentes des populations et des défis à relever.

OBJECTIFS DU PCAET

Démarche de planification à la fois **stratégique et opérationnelle**, le PCAET est révisé tous les 6 ans. Il se compose d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale et d'un programme d'actions ayant pour objectifs de :

× Réduire les **consommations d'énergie** du territoire

-20% de consommation d'énergie en 2030 (par rapport à 2012) visé par la LTECV au plan national

× Développer les **énergies renouvelables (EnR)**

23% d'EnR de la consommation finale d'énergie en 2020 visé par la LTECV au plan national

× Diminuer les émissions de **Gaz à Effet de Serre (GES)**

70% des actions de réduction des émissions de GES se décideront et seront réalisées au niveau local (PNUE)

× Améliorer la **qualité de l'air**

68 à 97 milliards d'euros par an comme coût de la pollution atmosphérique en France (Sénat)

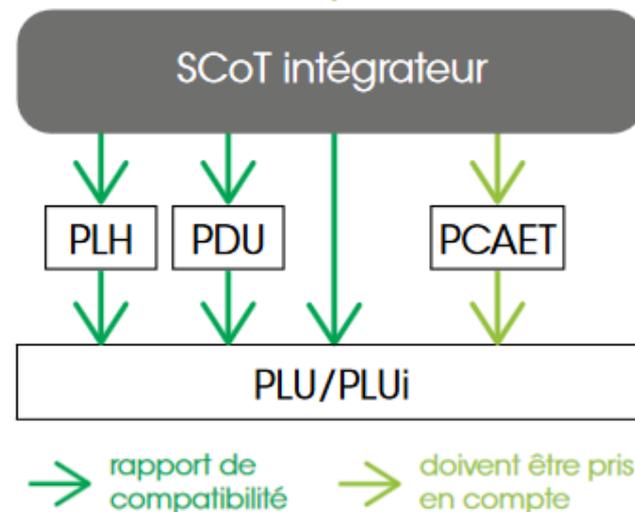
× **Adapter** le territoire aux changements climatiques

*La température moyenne a déjà augmenté de **+1°C** en France en un siècle (Météo France)*

ARTICULATION AVEC LE SCoT ET LE PLUi-D

Niort Agglo est actuellement engagée, en parallèle de son PCAET, dans une démarche d'élaboration de **ses documents de planification et d'urbanisme** que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Déplacements (PLUi-D).

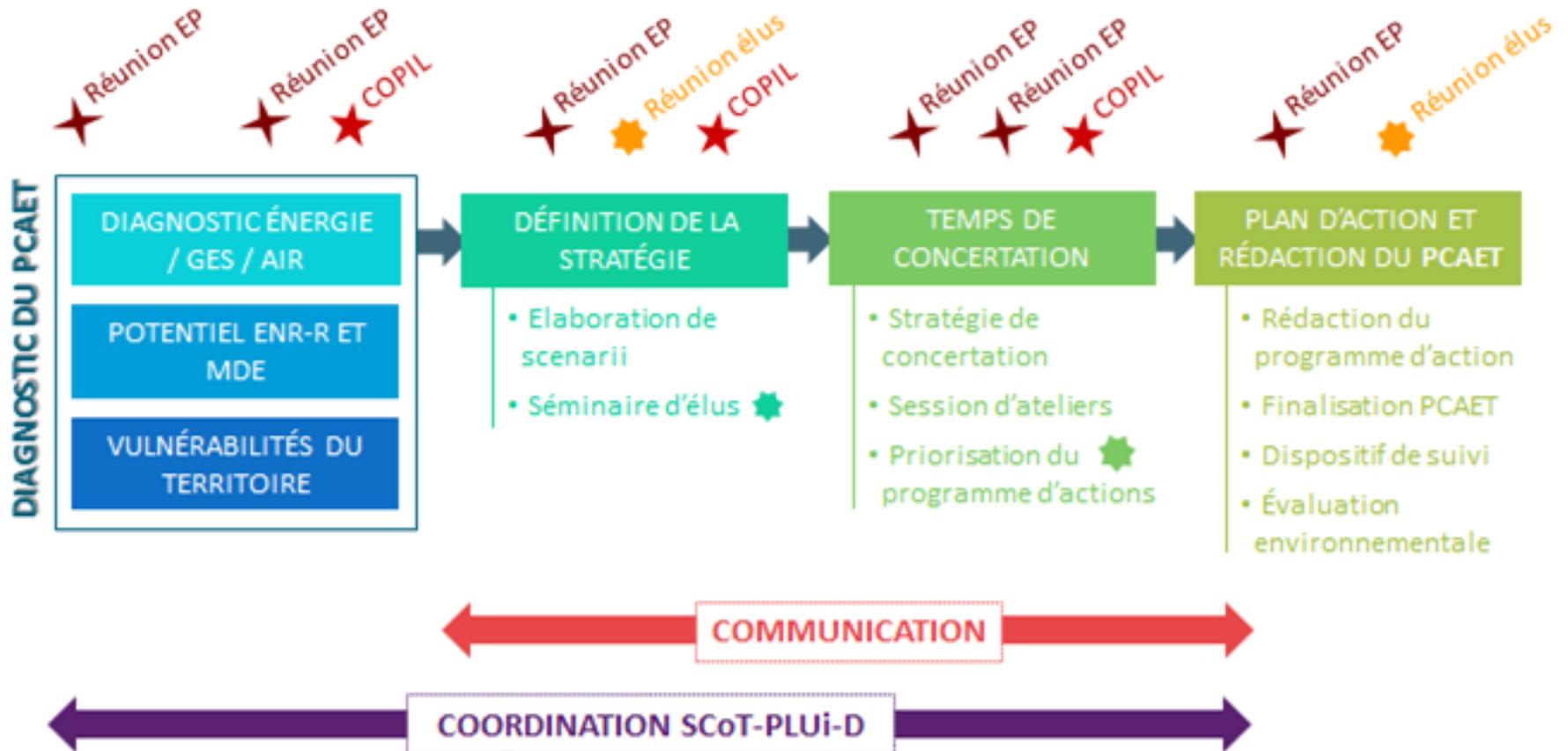
L'élaboration parallèle du PCAET d'une part, du SCoT et du PLUiD d'autre part, est une opportunité pour harmoniser les politiques publiques territoriales et intégrer les **dimensions environnementales et énergétiques dans la planification urbaine**. En retour, le PCAET doit permettre de répondre aux enjeux énergétiques et climatiques de Niort Agglo tout en répondant aux objectifs de développement durable du SCoT. Le PCAET doit en effet prendre en compte les orientations du SCoT.



Afin de **favoriser au maximum les échanges entre les deux démarches**, la gouvernance politique a été mutualisée sur les phases Diagnostic et Enjeux stratégiques. Cette approche permet ainsi de coordonner les 2 documents pour une meilleure atteinte des objectifs.

Planning de la démarche d'élaboration du PCAET

PILOTAGE DE LA MISSION



La concertation



niortagglo
Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C30-02-2020-1-
AP
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Méthodologie de la concertation

Avoir des temps longs de mobilisation et cibler les acteurs selon les axes travaillés

- Intégrer la disparité du territoire : travail différencié avec les acteurs ruraux et urbains
- Intégrer les différentes problématiques selon la situation des participants (accès aux transports en commun, capacité à rénover, potentiel EnR existant...)

Favoriser la proximité pour mobiliser

- Varier les lieux de concertation, les créneaux et horaires
- Permettre de travailler en petits groupes pour faciliter les échanges

Etapes de la phase de concertation

Etape 1 : priorisation

- 6 ateliers de travail : 3 demi-journées pour les acteurs urbains et 3 autres pour les acteurs ruraux. 3 thématiques abordées : Maitrise de l'énergie / Développement des EnR / Qualité de l'air et adaptation au changement climatique.
- Objectif : définir et prioriser les actions à mettre en place pour répondre aux enjeux du PCAET.

Etape 2 : opérationnalisation

- 6 ateliers de travail : 3 demi-journées pour les acteurs urbains et 3 autres pour les acteurs ruraux. 3 thématiques abordées (idem étape 1).
- Objectif : rédiger des fiches actions opérationnelles et prioritaires pour répondre aux enjeux du PCAET.

Etape 3 : consolidation

- 2 ateliers de travail : 2 demi-journées pour présenter l'ambition du PCAET, le travail réalisé et reprendre les fiches actions. Relecture définitive et validation des supports.
- Objectif : formaliser l'ambition bas carbone de la stratégie et valider collectivement les fiches actions.

En conclusion de la phase de concertation

En nombre

- Au total ce sont plus de 250 participants qui se sont mobilisés lors des 14 demi-journées de concertation proposées.
- 32 structures (associations, entreprises, exploitants agricoles, institutionnels, agences...) ont été représentées.
- 5 services techniques de Niort Agglo ont été mobilisés.
- 31 communes (sur 40) ont participé.

Finalité

- Niort Agglo a su mobiliser tout un panel très varié d'acteurs opérationnels, sur des temps longs et adaptés, s'assurant ainsi que son PCAET sera porté de façon partagée sur le territoire.

Partie I : Synthèse du diagnostic territorial

Le diagnostic complet est disponible à part en pièce annexe au présent dossier



Les émissions de GES

De quoi parle-t-on ?

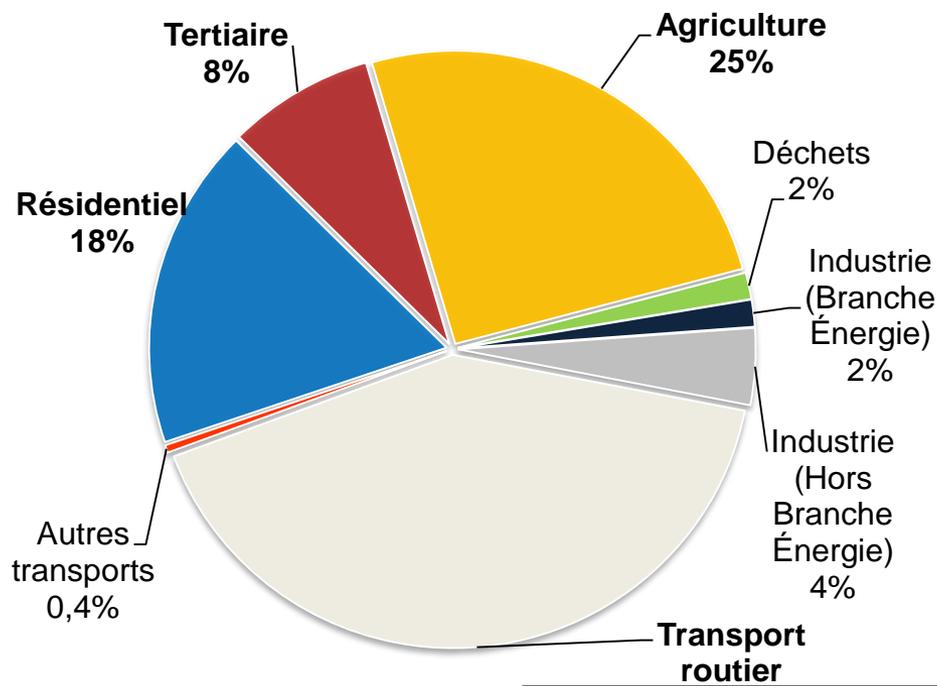
Une quantification des **émissions de Gaz à Effet de Serre** (GES), responsables du changement climatique, sur notre territoire.

Le territoire de Niort Agglo est responsable chaque année de l'émission de **887 ktéqCO₂** de gaz à effet de serre.

Soit environ **7,5 t. éq. CO₂ par habitant** :

	Emissions/hab . en t. éq. CO ₂
CA Niortais	7,5
CA La Rochelle	11,9
CU GrandPoitiers	6,3
Deux-Sèvres	12,8
Nouvelle-Aquitaine	8,8
National	6,9

Répartition des émissions de GES par secteur



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Les impacts économiques

De quoi parle-t-on ?

Une **balance commerciale** énergétique est établie à partir de la comptabilisation des consommations énergétiques importées et des productions locales d'énergie renouvelable.

Au titre des enjeux environnementaux, la facture énergétique est un puissant instrument de mobilisation des acteurs et des habitants :

~2 525 €



Soit la facture énergétique annuelle par habitant de Niort Agglo soit 298 millions d'euros par an au total.

6 %

Les dépenses énergétiques annuelles représentent 6% du PIB du territoire.



111 millions d'euros

C'est l'économie annuelle que générerait une réduction de 30% des consommations énergétiques.

~139 €

La création de richesse annuelle par habitant grâce à la production énergétique renouvelable actuelle.



La facture énergétique et le coût de l'inaction

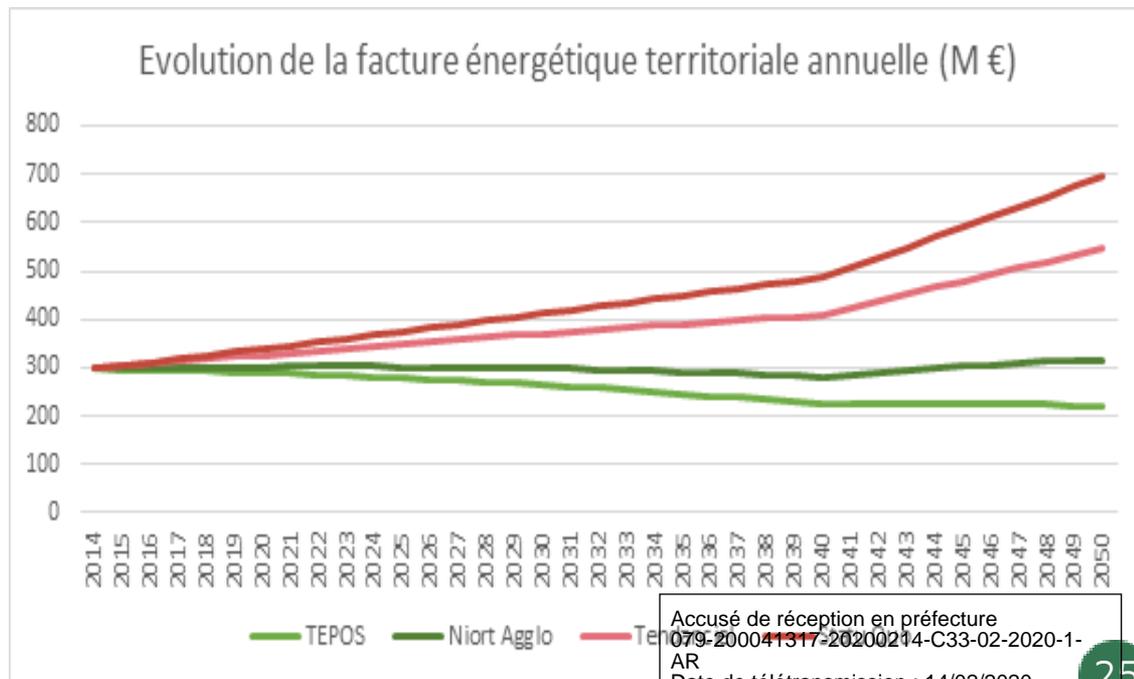
De quoi parle-t-on ?

Dans le cadre de cette étude a été estimée la facture énergétique de Niort Agglo à partir des consommations d'énergie par type de secteur (résidentiel, tertiaire, agriculture, industrie et transport) et des productions d'énergie par vecteur (chaleur, électricité...).

En 2014, la facture énergétique annuelle du territoire s'élevait à **298 M€**.

Cette analyse montre que le scénario choisi par Niort Agglo, avec une facture nette de **316 M€/an**, permet « d'économiser » en 2050, plus de **230 M€** sur la facture annuelle par rapport au scénario tendanciel (avec les mêmes hypothèses d'évolution du prix de l'énergie)

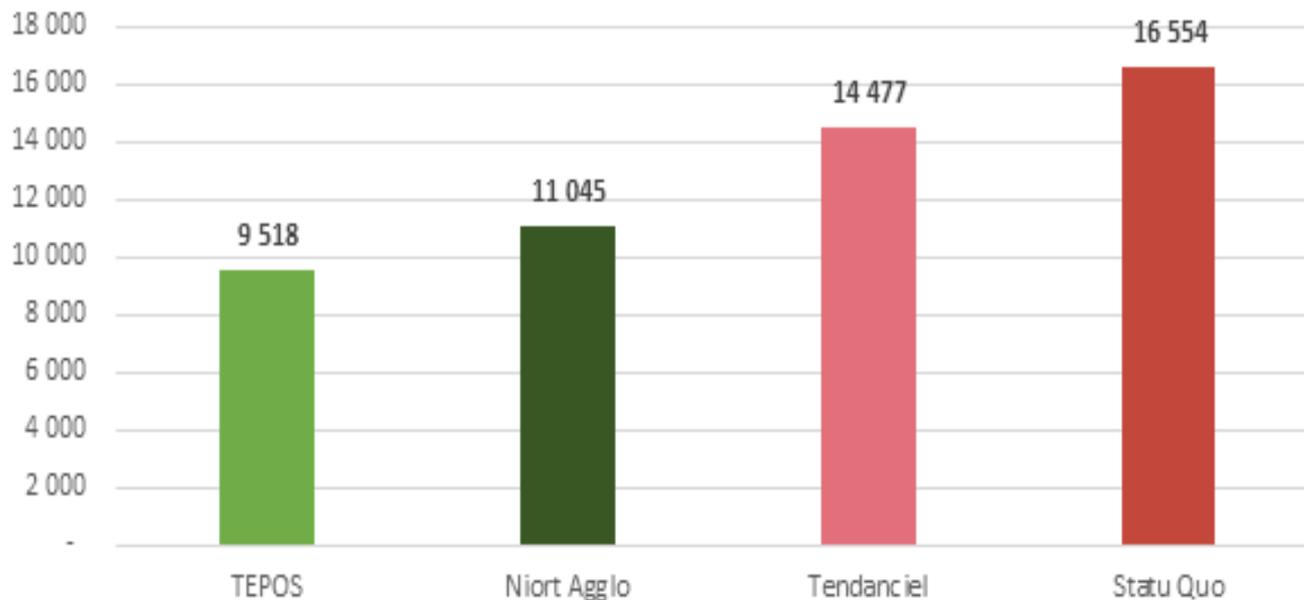
Cette facture se décompose en 386 M€/an de facture brute (coût de l'énergie consommée) ajustée d'une création de richesse de 70 M€/an via le développement d'énergies renouvelables.



La facture énergétique et le coût de l'inaction

L'analyse de l'évolution de la facture énergétique territoriale annuelle entre 2014 et 2050 montre que sans actions mises en œuvre, et sans accentuation des efforts engagés, le coût annuel pour le territoire augmentera de manière croissante.

Coût cumulé de la facture énergétique annuelle 2014-2050
(Millions €)



Le scénario choisi par Niort Agglo permet de limiter de manière importante cette hausse. **Le coût cumulé de l'inaction**, c'est-à-dire le différentiel entre le scénario tendanciel et celui choisi, est estimé, à horizon 2050 à **plus 3,4 milliards d'euros**.

La consommation d'énergie

De quoi parle-t-on ?

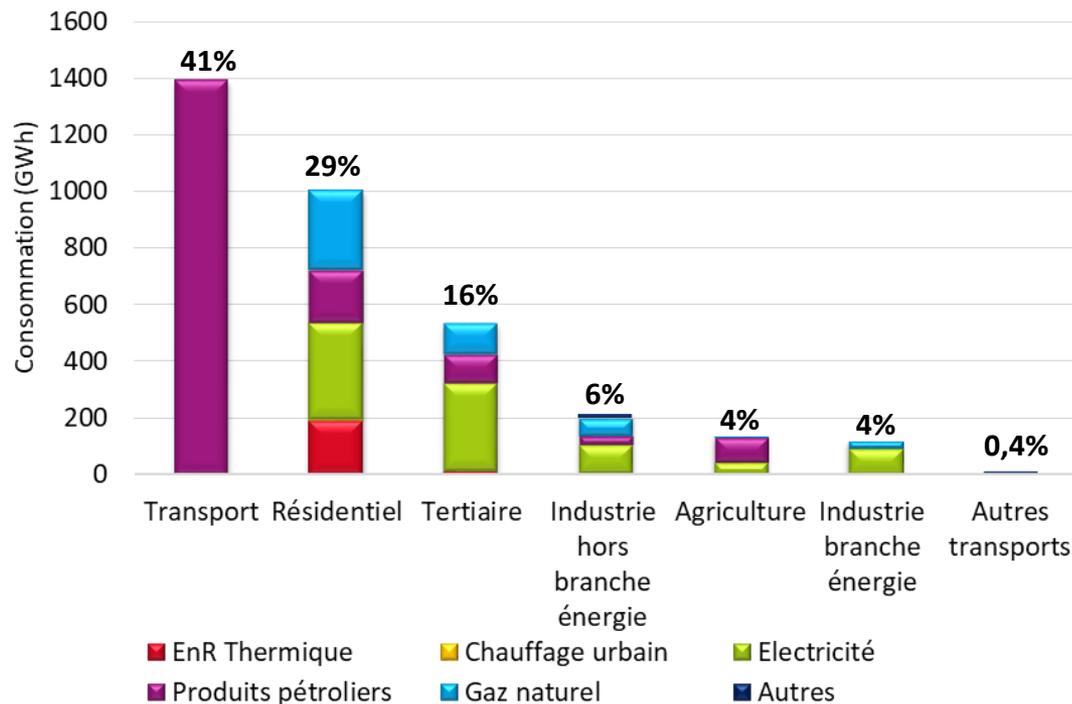
Les **consommations d'énergie** sont réparties entre tous les secteurs du territoire

L'importante consommation du secteur des transports routiers signifie une forte consommation de produits pétroliers.

En revanche, pour ce qui concerne le secteur résidentiel, les énergies renouvelables (EnR) thermiques représentent 20% de la consommation, principalement grâce au bois bûche, ce qui est légèrement supérieur à la consommation de produits pétroliers de ce même secteur.

Total : 3 423 GWh/an

Consommation par type d'énergie et par secteur (GWh)



Source : AREC 2015

Accusé de réception en préfecture
079-280041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

La consommation d'énergie

De quoi parle-t-on ?

Les **consommations d'énergie** sont réparties entre tous les acteurs du territoire

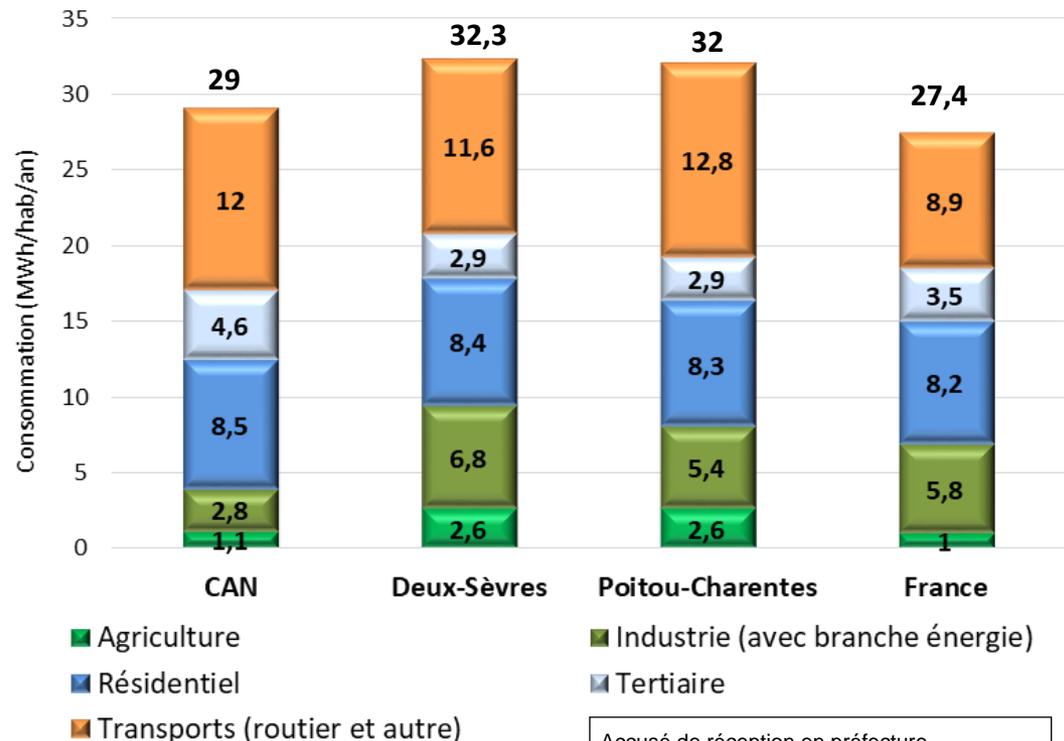
La consommation par habitant (29 MWh/an) est faible par rapport à celle du département ou de la région. Elle se rapproche de la valeur nationale (27,4). CdA La Rochelle : 25MWh/hab, CU GrandPoitiers : 30.9 MWh/hab

L'écart avec les valeurs régionale et départementale s'explique en partie par le peu de consommation liée à l'industrie sur le territoire, ainsi que par la densité de population relativement plus importante sur le Niortais.

A contrario, le tertiaire consomme davantage que dans le département, la région ou la France.

Total : 3 423 GWh/an

Consommation d'énergie par habitant et par secteur



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Source : ARIC 2015

La production d'EnR&R (Récupération de chaleur)

De quoi parle-t-on ?

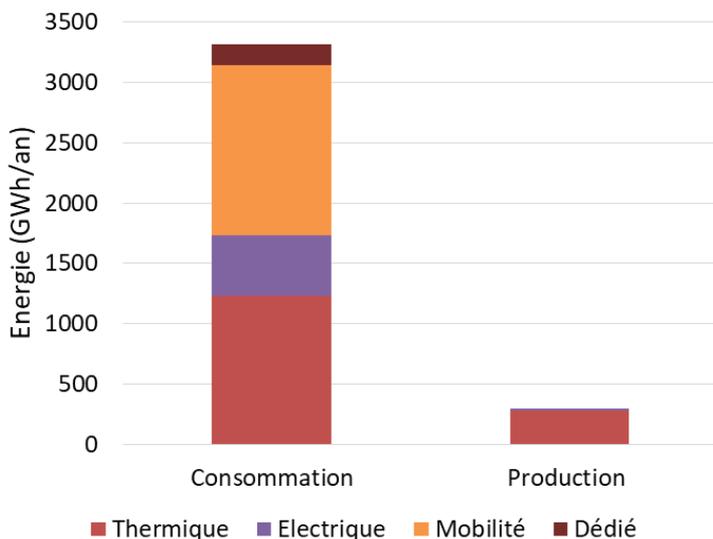
C'est l'état des lieux de la production actuelle **d'énergies renouvelables** et de récupération de chaleur

La production d'EnR&R sur Niort Agglo couvre 8,4% de la consommation énergétique du territoire.

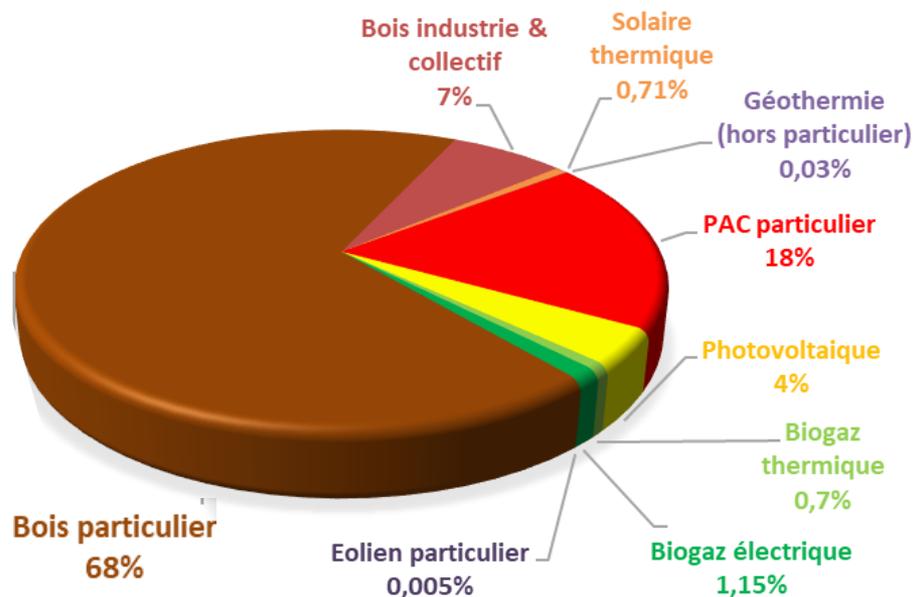
A l'échelle nationale, en 2015 la production d'EnR&R représente 14,9 % de la consommation finale brute.

96% de la production d'EnR sur le territoire de Niort Agglo est à usage thermique et 4% électrique

Répartition de la consommation et production d'énergie par usage



Total : 287 GWh/an Production d'EnR sur la CAN



Source : AREC

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Le potentiel en énergies renouvelables

De quoi parle-t-on ?

C'est l'estimation du **potentiel brut global de productions d'énergie renouvelable**, sans rupture technologique ni évolution de la réglementation.

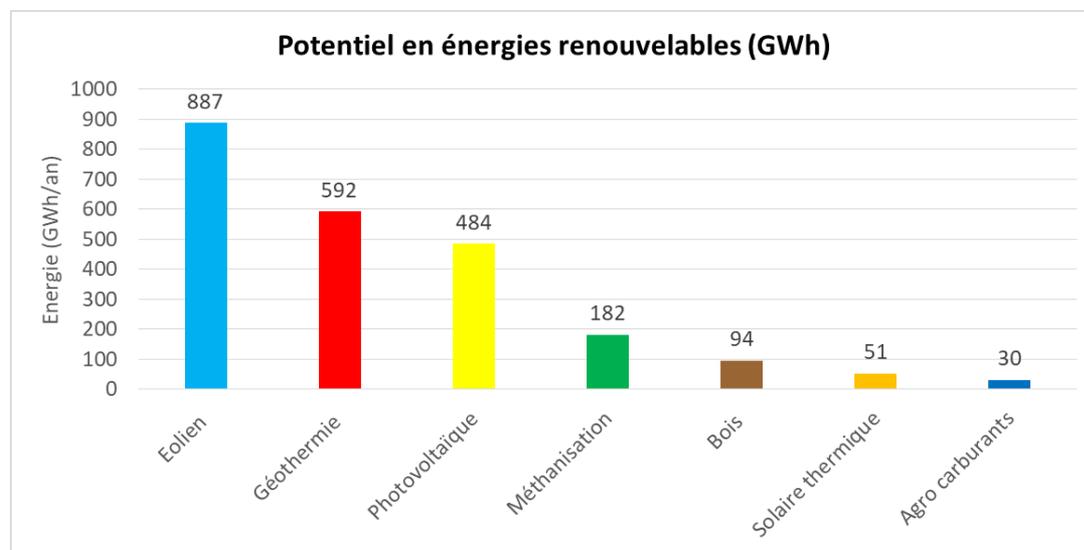
Potentiel total : 2 320 GWh/an

(Rappel : consommation actuelle : 3423 GWh)

Le potentiel brut présenté est évalué par rapport aux enjeux du territoire dans le cadre du SCoT.

Ainsi, les éléments de Trame Verte et Bleue (TVB), les éléments paysagers et d'impacts sur les populations et les milieux, la faisabilité technique et financière seront pris en compte pour ne pas générer de nuisances et de contraintes supplémentaires.

Un potentiel net pour chaque type d'énergie, au regard de la prise en compte de ces enjeux, sera alors déterminé.



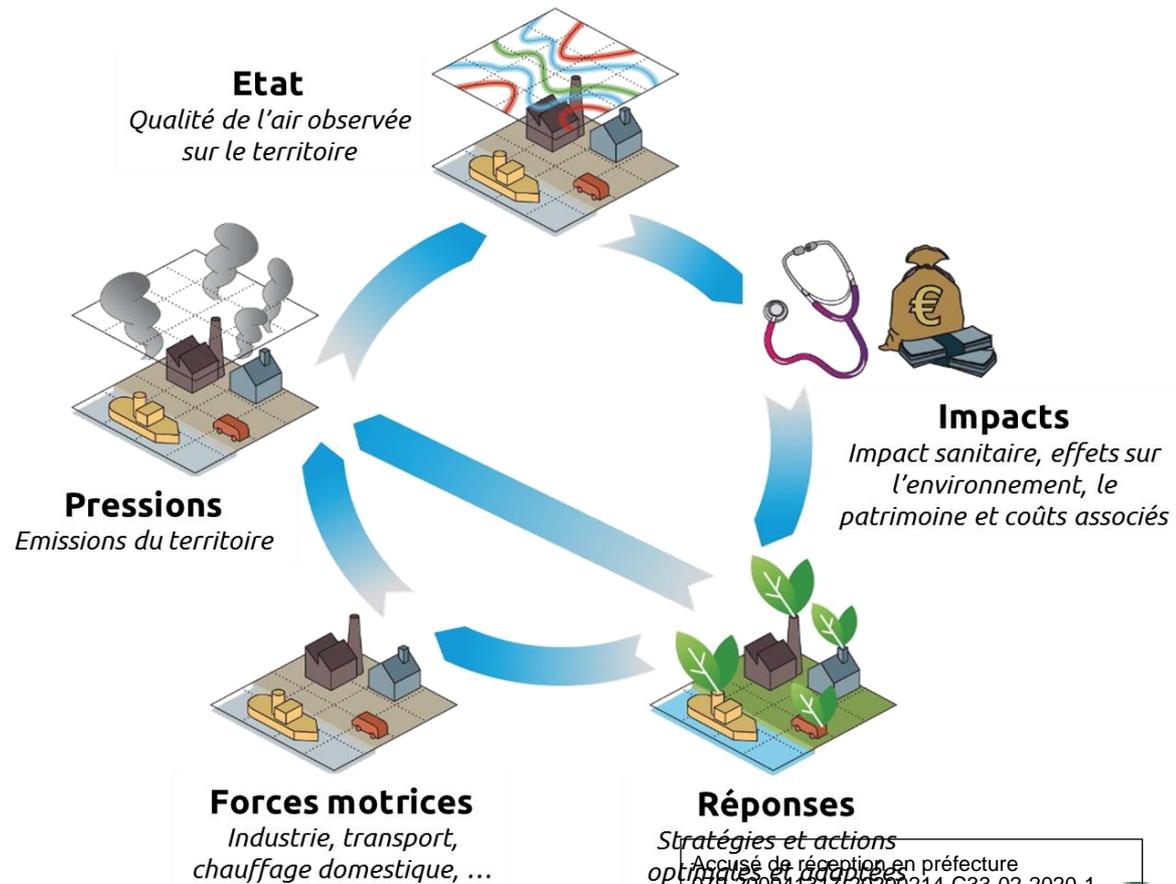
La qualité de l'air

De quoi parle-t-on ?

Les différentes activités du territoire émettent des substances dans l'air qui ont des effets sur la santé, le patrimoine, les cultures, les écosystèmes.

L'étude des émissions de polluants (NO_x, PM₁₀ et PM_{2.5}, COVNM, SO₂, NH₃) par secteur a été réalisée pour les 8 secteurs suivants:

- Transport routier
- Autres transports
- Résidentiel
- Tertiaire
- Agriculture
- Industrie – Branche Énergie
- Industrie hors branche énergie
- Déchets



Accusé de réception en préfecture
019-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception en préfecture : 14/02/2020

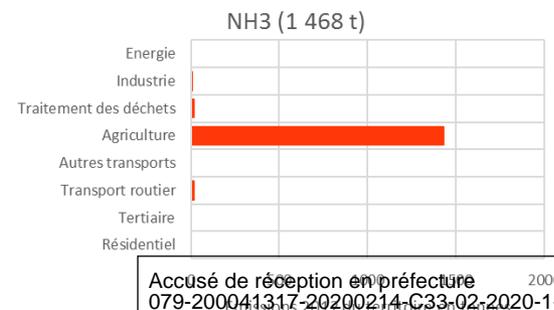
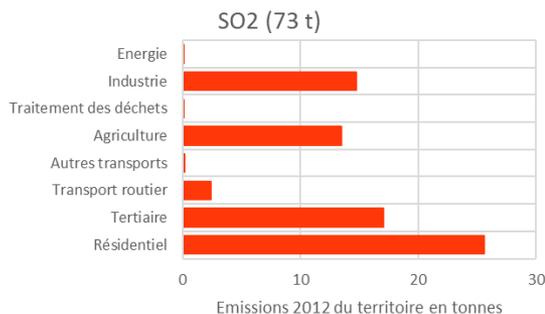
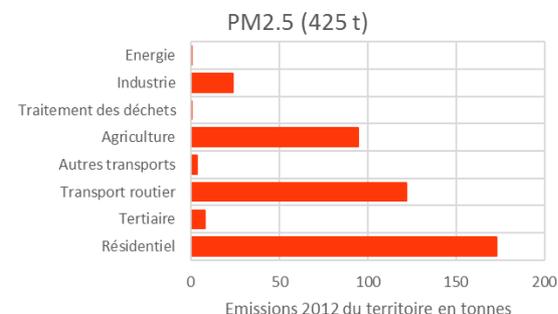
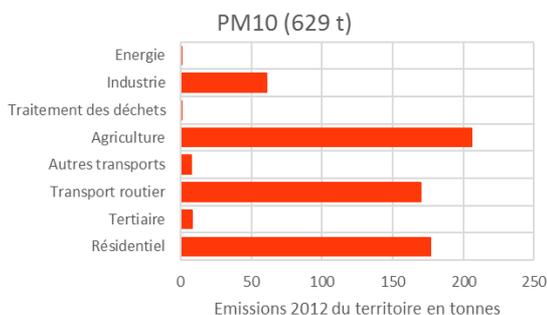
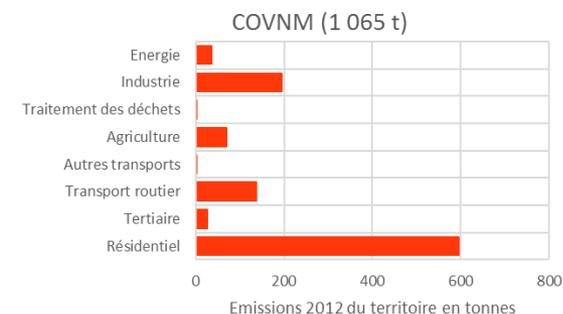
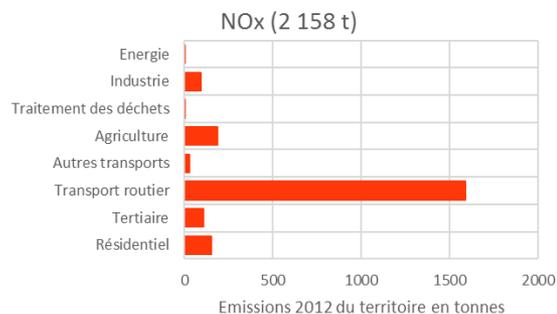
La qualité de l'air

Des émissions cohérentes avec les émissions nationales pour :

- Nox: transport routier
- NH₃ : secteur agricole
- PM₁₀ et PM_{2.5} : secteurs agricole, transport routier, résidentiel
- COVNM: industrie et résidentiel

Des émissions mettant en évidence des **spécificités du territoire** pour :

- SO₂ : forte dominance résidentielle (chauffage)
- PM₁₀ et PM_{2.5} : faible contribution de l'industrie
- NOx, NH₃, PM₁₀ & PM_{2.5} : émissions élevées du territoire



La qualité de l'air

Des concentrations et émissions à surveiller dans l'agglomération :

- Particules fines (PM_{10} et $PM_{2.5}$), principalement liées au trafic routier, au secteur résidentiel et à une forte contribution du secteur agricole (l'ammoniac NH_3 étant précurseur de particules fines)
- NO_x du fait du trafic routier avec des concentrations élevées à proximité des axes routiers à fort trafic (incluant le centre ville)

Des concentrations mesurées au-dessus des valeurs réglementaires :

- Ozone : Des dépassements des niveaux d'information et de recommandation ($180\mu g/m^3$ en moyenne horaire) en Ozone pour 2018 en particulier.
- PM_{10} : Les niveaux d'information et de recommandation ($50\mu g/m^3$) pour les PM_{10} ont été dépassés en 2018 et une fois en 2019.
- NO_2 : Un dépassement de la valeur de $200\mu g/m^3$ en moyenne sur 1 heure en 2019 (rue du General Largeau).

☞ Des impacts sur la **population** mais également les **écosystèmes** (ex : acidification, eutrophisation) et le patrimoine.

La séquestration carbone

De quoi parle-t-on ?

C'est le stockage de **carbone par les sols et les végétaux**, et les bonnes pratiques pouvant être mises en place

DÉSTOCKAGE CARBONE ANNUEL

Changement d'usage des sols
+ 10,9 kt. éq. CO₂/an



dont défrichement
des sols
8,4 kt. éq. CO₂/an



dont artificialisation
2,5 kt. éq. CO₂/an

STOCKAGE CARBONE ACTUEL

Forêt, haies, prairies et zones humides
- 51,8 kt. éq. CO₂/an



dont bois d'œuvre
mobilisé
12,2 kt. éq. CO₂/an



dont Forêts
38,3 kt. éq. CO₂/an



dont haies
1,3 kt. éq. CO₂/an

En net, 40,8 ktéqCO₂ sont stockées chaque année
soit 4,7% des émissions de GES du territoire

La vulnérabilité climatique

De quoi parle-t-on ?

La vulnérabilité aux changements climatiques est la propension ou prédisposition d'un système (humain, urbain, naturel...) à subir des **dommages liés aux dérèglements anthropiques du climat**.



+ ou - fort

ALEA



+ ou - vulnérable

ENJEU



+ ou - critique

RISQUE

Le **risque climatique** est le corollaire de la vulnérabilité et peut se définir comme la probabilité d'occurrence de tendances ou **d'événements climatiques (aléas) sur des espaces à enjeux**. Il y a risque là où les enjeux (population, systèmes urbains, activités...) croisent les aléas.

Les incidences du changement climatique

- **Sur les risques naturels**

L'évolution à la hausse des températures et la variation des températures / régimes de précipitations pourraient engendrer un **renforcement** :

- **des principaux risques actuels** (sécheresse, mouvements de terrain et inondations)
- **du risque Incendies** : aujourd'hui faible malgré la forte présence de cultures céréalières, les périodes de chaleur conjuguées à la tendance de l'abandon de l'élevage pourraient en effet aboutir à une plus forte exposition du territoire à cet aléa.

L'incidence des changements climatiques sur le risque sismique est indéterminé à ce jour.

- **Sur le territoire hors risques naturels**

La variation des températures / régimes de précipitations pourrait :

- **Altérer les écosystèmes naturels** comme celui du Marais Poitevin
- **Modifier le rendement des cultures**, les dates de récolte, etc.

L'évolution des températures à la hausse devrait engendrer :

- **Une raréfaction de la ressource en eau** et, donc d'une part, les conflits d'usage (entre eau potable et utilisation pour l'agriculture, l'industrie et l'énergie) et d'autre part, l'assèchement des zones humides
- **Une exacerbation des phénomènes d'îlots de chaleur urbains**
- L'émergence de **maladies infectieuses** (êtres humains et animaux) et la prolifération des **nuisibles et ravageurs**
- Une potentielle augmentation de la **pollution atmosphérique**

Augmentation de l'occurrence d'évènements extrêmes et de l'exposition aux aléas

La vulnérabilité climatique

Dès lors, les changements climatiques pourraient affecter :

- ✓ **La disponibilité en eau et la production de certains produits agricoles***
- ✓ **La biodiversité**
- ✓ **Les secteurs de l'agriculture et du tourisme**
- ✓ **La santé et la sécurité des personnes**
- ✓ **Le confort thermique et les besoins énergétiques**
- ✓ **Les bâtiments, infrastructures et équipements**

Ainsi, le territoire est sensible aux effets du changement climatique

* Signal faible : à cet égard, de nouveaux types de contrat d'assurance seraient proposés

Partie II

- Elaboration de la stratégie



II-1) Structuration de la stratégie



POURQUOI UNE STRATEGIE TERRITORIALE ?

- L'élaboration du PCAET doit permettre une **vision partagée** du territoire à moyen et long termes. En apportant une vision claire et réaliste, le diagnostic territorial permet d'identifier les enjeux et les leviers d'actions les plus pertinents. Les actions peuvent être nombreuses et toutes ne pourront être réalisées dans des conditions optimales et avec la même chronologie.
- C'est pourquoi le programme d'actions est hiérarchisé et **basé sur des capacités opérationnelle et atteignables**.
- Par ailleurs, **pour s'assurer d'une bonne intégration de la démarche d'évaluation environnementale stratégique**, a été réalisée (au fur et à mesure de leur définition) une analyse des objectifs du PCAET au regard de leur incidence potentielle sur l'environnement. Des précisions et des réorientations ont ainsi été apportées, en fonction des résultats de cette analyse, pour une meilleure prise en compte des problématiques environnementales dans leur ensemble.
- Enfin, l'articulation SCoT-PCAET puis PLUiD, permet une construction plus fluide et cohérente des actions pour une meilleure réussite opérationnelle.

LA PHASE STRATEGIQUE

Travaux conduits pour structurer la stratégie

- Afin de définir le niveau d'ambition souhaité, des ateliers ont eu lieu le **27 novembre 2017**.
- Un COPIL a été organisé le **1^{er} février 2018** :

Participation des communes (maires et de nombreux adjoints présents).

- Des tables rondes ont été organisées sur les énergies renouvelables pour tous les participants.
 - Trois ateliers collectifs ont été réalisés pour traiter de la maîtrise de l'énergie, de la qualité de l'air et de changement climatique.
- **Fort d'une représentation diverse, ces travaux ont permis de dégager des premiers axes prioritaires.**

LA PHASE STRATEGIQUE

Une cohérence forte avec d'autres projets structurants

- **SCoT** en cours d'élaboration : le défi orienté sur les enjeux environnementaux, énergétiques et climatiques et les piliers 1 et 2 traitant de la mobilité
- PLUi-D : impact sur la maîtrise de l'énergie (bâti et mobilité), la production d'EnR et l'adaptation au changement climatique.
- SRCAE : Schémas Régionaux Climat Air Energie / SRADET en cours d'élaboration.

Des dispositifs d'expression politique à l'origine de la stratégie proposée

- Carnets d'intention du SCoT.
- Atelier « Trajectoire » sur la prospective énergétique.
- **COPIL du 1^{er} février : 26 communes représentées, 16 maires, 14 adjoints.**

Une réflexion opérationnelle

- Définir des grands axes thématiques qui donnent l'ambition du territoire.
- Décliner ces axes en objectifs opérationnels pour préparer le programme d'actions.
- **Amener les élus à se projeter et à réorienter les politiques publiques.**

II-2) Le renforcement de la stratégie : « objectif bas carbone »



LA PHASE STRATEGIQUE : enjeux nationaux, territoriaux et locaux

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

- Elle impose de décarboner la production d'énergie, réduire les consommations d'énergie (sobriété), diminuer les émissions non liées à l'énergie et augmenter les puits de carbone.

La dynamique d'agglomérations voisines

- Ambition CU GrandPoitiers : -38% d'émission de GES en 2030/2015.
- Ambition CdA La Rochelle : -30% d'émission de GES en 2030/2015.
- L'ambition bas carbone de Niort Agglo sera le fil conducteur des PCAET qui vont s'élaborer dans le temps.

Le caractère local de l'action

- Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 70% des actions de réduction des émissions de GES se décideront et seront réalisées au niveau local.

LA PHASE STRATEGIQUE : La séquestration

Développer la séquestration carbone

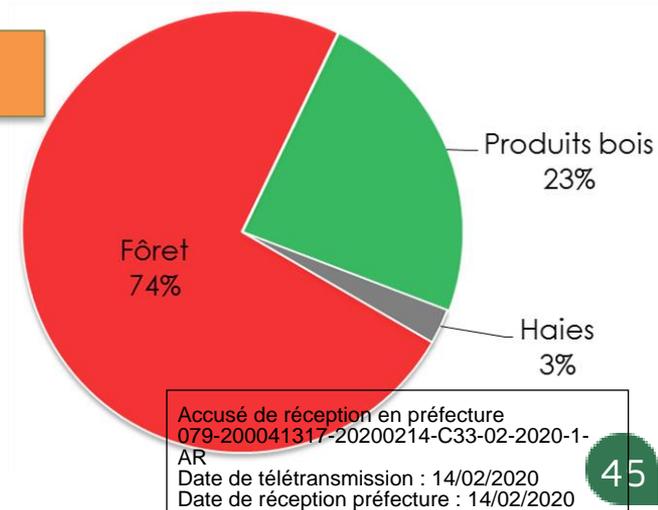
→ La séquestration carbone est la capacité des réservoirs naturels (forêts, zones humides, haies, sols, prairies ...) à absorber le carbone de l'air.

L'état des lieux de Niort Agglo

- Sur le territoire de Niort Agglo en 2015, la quantité de CO₂ absorbée par la forêt, les haies et le bois d'œuvre est de 51,78 ktéqCO₂/an, soit 5,8% des émissions GES sur Niort Agglo.
- Le rôle des prairies et des zones humides sur le territoire est actuellement mal défini.

L'enjeu territorial

→ La préservation, voire l'accroissement, des surfaces boisées apparait comme un enjeu d'importance en vue du développement des capacités de séquestration du territoire : le taux de boisement actuel (7%) y est en effet bien inférieur aux niveaux régional (17%) et national (28%).



LA PHASE STRATEGIQUE : la baisse des GES

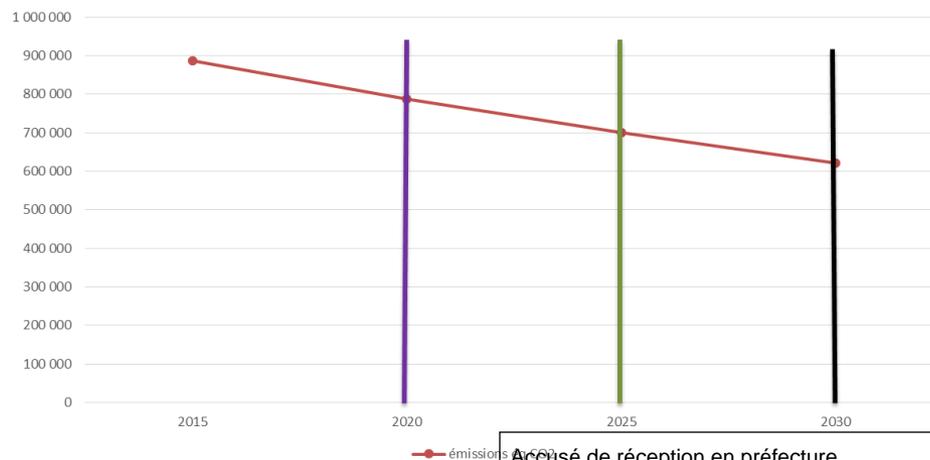
Agir sur les gaz à effet de serre, c'est :

- principalement agir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre : sobriété, efficacité, EnR décarbonées.
- agir sur la séquestration du carbone : place du végétal sur le territoire de Niort Agglo en ville, chez le particulier, en entreprise, en milieu rural, dans le Marais Poitevin, ...

L'ambition de Niort Agglo = -30% de GES en 2030 / émissions 2015.

- Emissions 2015 = 7.5 téqCO₂/hab pour 887 000 téqCO₂.
- Emissions 2030 = 620 975 téq CO₂, pour 133 000 habitants (hypothèse de population de +0.6%/an) = soit un objectif de 4.67 téq CO₂/hab

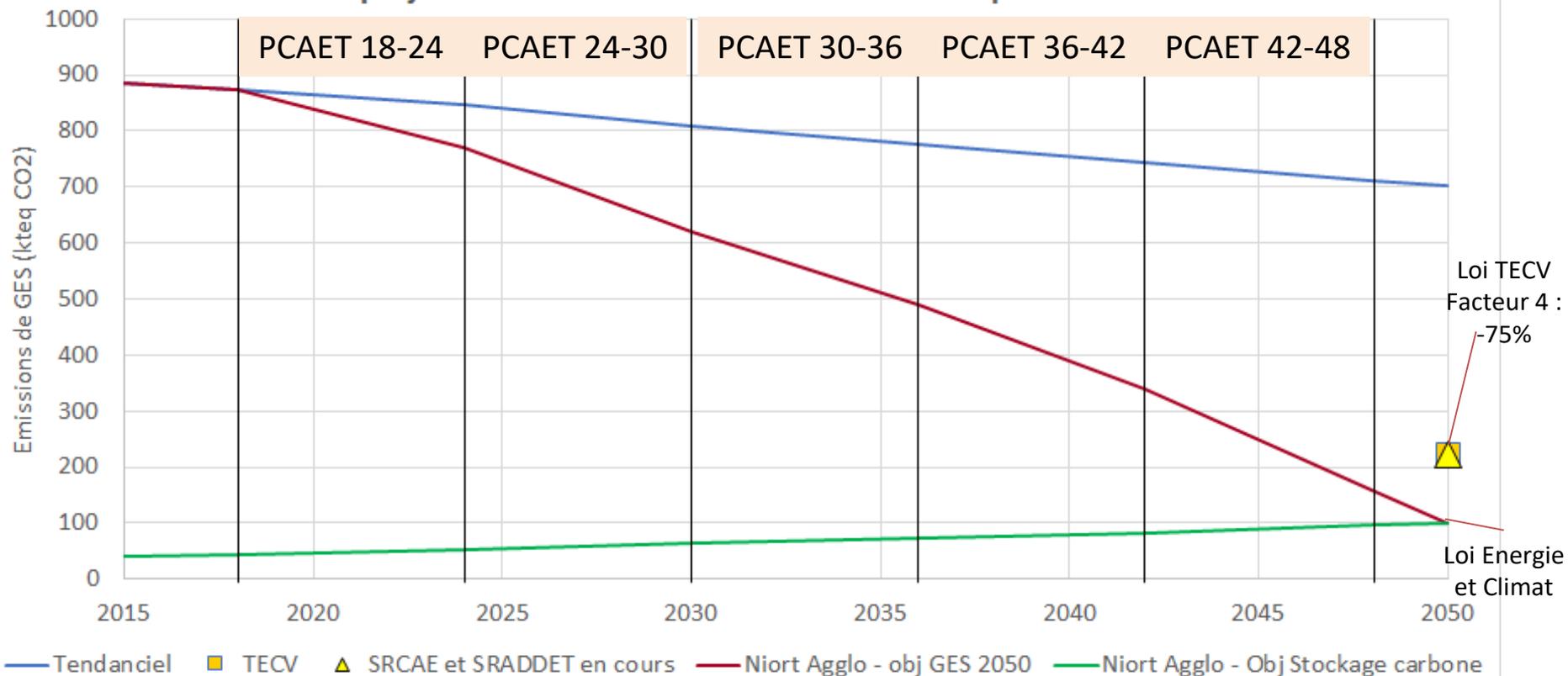
Trajectoire -30% des émissions (en téq CO₂)



LA PHASE STRATEGIQUE : la baisse des GES

Trajectoire climat de Niort Agglo

Evolutions projetées des émissions de GES et de la séquestration carbone



➤ Niort Agglo se met sur une trajectoire pour une réduction des GES de – 30 % à 2030 et la neutralité carbone en 2050

➤ Le détail des objectifs par secteur est disponible en annexe

II-3) La stratégie selon 4 axes



4 AXES POUR LA STRATEGIE

Un objectif chiffré en faveur de la baisse des Gaz à Effet de Serre :
- 30% de GES en 2030 (/2015)

Quatre axes priorités au service de l'objectif « bas carbone »

1/ VERS UNE AGGLOMERATION
INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT
RESPONSABLE DE SES CHOIX DE
DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE
DANS LA PRODUCTION DES ENR

2/ VERS LE DEVELOPPEMENT
D'UNE OFFRE ALTERNATIVE DE
MOBILITES A FAIBLE EMISSION
DE GAZ A EFFET DE SERRE

3/ VERS UNE SOBRIETE
ENERGETIQUE DE L'HABITAT ET DES
BATIMENTS A FAIBLE DEPENDANCE
EN ENERGIE CARBONEE

4/ VERS UNE AGRICULTURE
PERENNE ET DE PROXIMITE

AXE 1 : VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT, RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

Objectifs stratégiques

– Contribuer au portage public de projets producteurs d'ENR

Enjeux : création d'emplois et d'activités, développement économique local pour la collectivité, réduire la dépendance énergétique et économique

– Créer une activité économique locale et pérenne

Enjeux : offre de matériaux bio-sourcés, groupements d'artisans locaux qualifiés et formés, filière bois locale, activité non délocalisable et source de revenus

– Soutenir le développement des projets EnR portés par les acteurs locaux

Enjeux : développement local pour les acteurs du territoire, diversification des revenus, limitation des GES, indépendance énergétique

- Valoriser les déchets du territoire

Enjeux : réduction des impacts, économie circulaire, revalorisation

AXE 2 : VERS LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ALTERNATIVE DE MOBILITES A FAIBLE EMISSION GAZ A EFFET DE SERRE

Objectifs stratégiques

– **Soutenir une mobilité plurielle des habitants**

Enjeux : réduction de la précarité énergétique, accessibilité pour tous, qualité de l'air et de vie

– **Diminuer le nombre de déplacements et privilégier les transports collectifs ou doux**

Enjeux : réduction de la précarité, amélioration de la santé publique, et de la qualité de l'air

AXE 3 : VERS UNE SOBRIETE ENERGETIQUE DE L'HABITAT ET DES BATIMENTS A FAIBLE DEPENDANCE EN ENERGIE CARBONNEE

Objectifs stratégiques

- **Améliorer la qualité thermique du parc bâti et réduire les émissions de gaz à effet de serre**

Enjeux : économies d'énergie, préservation du patrimoine, sobriété des usages et efficacité énergétique des équipements, réduction de la charge carbone

- **Améliorer la qualité de l'air sur le territoire avec différentes mesures au-delà des exigences du PPA et sur la performance des modes de chauffage**

Enjeux : amélioration de la santé publique et de la qualité de vie, préservation du patrimoine (naturel et architectural), optimisation de la ressource bois

- **Lutte contre la précarité énergétique**

Enjeux : réduction de la précarité, accès aux droits, amélioration de la santé publique et de la qualité de l'air, réinsertion et lutte contre l'insalubrité et l'indécence des logements

AXE 4 : VERS UNE AGRICULTURE PERENNE ET DE PROXIMITE

Objectifs stratégiques

- **Reboiser et valoriser l'utilisation et l'exploitation des haies**

Enjeux : réserve de biodiversité, préservation des ressources en eau et des risques inondations, augmentation du stockage carbone et des trames paysagères

- **Encourager les techniques agricoles alternatives**

Enjeux : limitation des impacts négatifs, diversification des modes de production

- **Accompagner les agriculteurs dans des pratiques favorables à la préservation de la qualité de l'air**

Enjeux : amélioration de la santé publique, nouveaux modèles agricoles, réponse à la demande des consommateurs, protection des écosystèmes et du milieu naturel

- **Lutter contre l'artificialisation des sols et renforcer la place du végétal dans les espaces urbanisés**

Enjeux : amélioration de la santé publique, lutte contre les îlots de chaleur/favoriser les îlots de fraîcheur

Partie III

- Elaboration du programme d'actions



niortagglo
Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200217-C30-02-2020-1-
AP
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

L'organisation du programme d'actions

Le cœur du PCAET

- Le programme d'actions est la colonne vertébrale du PCAET. Il rayonne sur l'ensemble du territoire en décrivant les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. La mise en œuvre du plan climat s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.
- Ce travail de sélection et de hiérarchisation a été mené pour tous les secteurs d'activité et tous les domaines transversaux traités. Il s'est également appuyé sur les résultats de l'analyse de l'état initial de l'environnement et les conclusions liées à la construction de l'évaluation environnementale stratégique. La participation du plan climat à la réponse aux enjeux environnementaux de Niort Agglo et son adaptation en conséquence contribuent ainsi à l'aide à la décision.

La fiche action

- Le programme d'actions s'accompagne pour chacune des actions d'un descriptif (fiche action) précisant les pilotes de ces actions, les conditions de mise en œuvre techniques et financières, les partenariats souhaités, les résultats attendus, les indicateurs, etc.
- Les indicateurs retenus donneront les éléments pour préparer la future évaluation du PCAET et ce sur quoi elle se basera (référentiel d'évaluation).

III-1) Le programme d'actions consolidé



LE PROGRAMME D' ACTIONS

La déclinaison des 4 grands axes stratégiques

4 grands axes stratégiques thématiques et 1 axe transversal composés de 38 fiches actions:

- **Axe transversal** : Piloter, suivre et animer le PCAET
- **Axe 1** : Vers une agglomération intégrée à son environnement, responsable de ses choix de développement et engagée dans la production des EnR.

➡ **20 fiches actions**

- **Axe 2** : Vers le développement d'une offre alternative de mobilités à faible émission de gaz à effet de serre.

➡ **7 fiches actions.**

- **Axe 3** : Vers une sobriété énergétique de l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbonée.

➡ **5 fiches actions.**

- **Axe 4** : Vers une agriculture pérenne et de proximité.

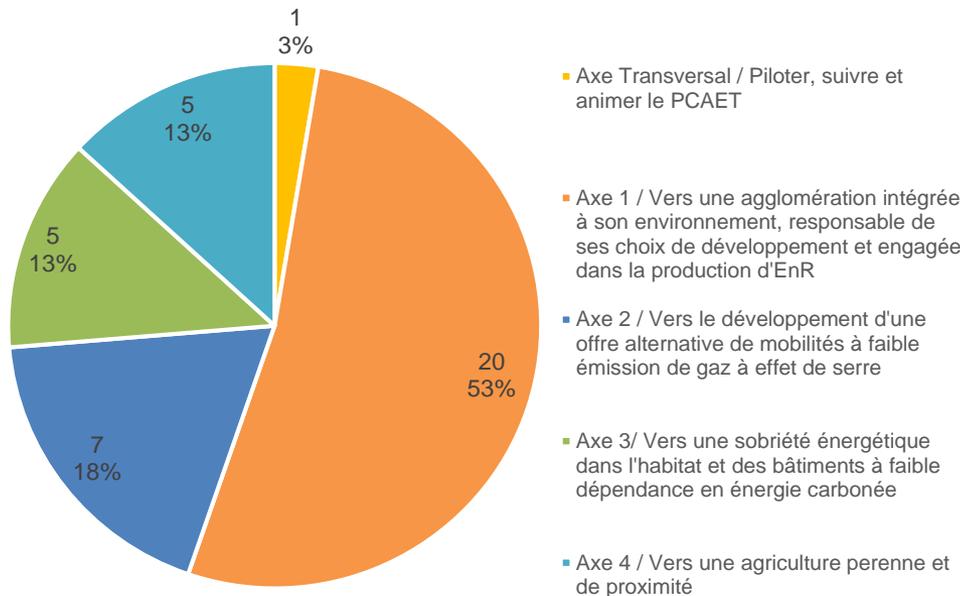
➡ **5 fiches actions.**

LE PROGRAMME D' ACTIONS

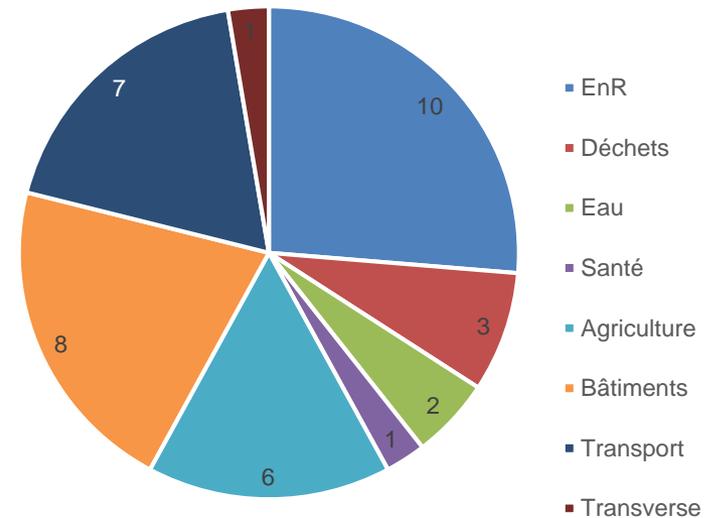
Répartition des fiches actions par axe et thématique

38 fiches actions / 4 axes stratégiques / 7 thématiques adressées

Axes stratégiques abordés - PCAET Niort Agglo



Thématiques abordées

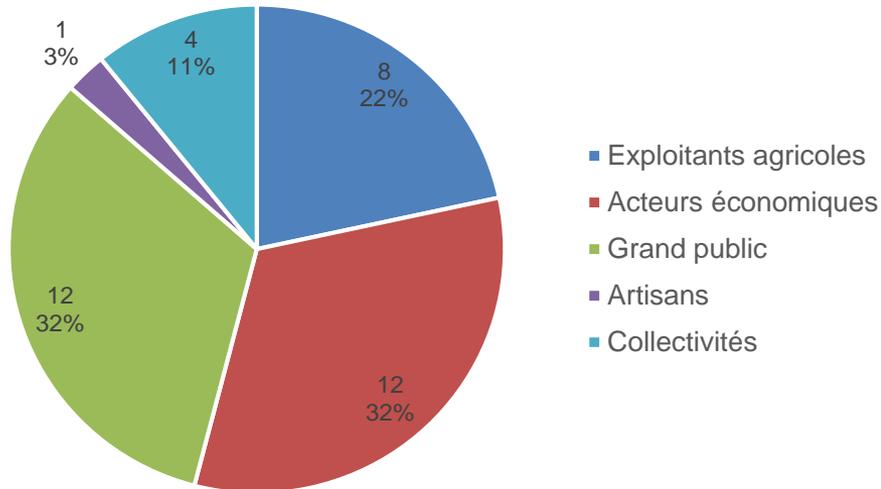


LE PROGRAMME D' ACTIONS

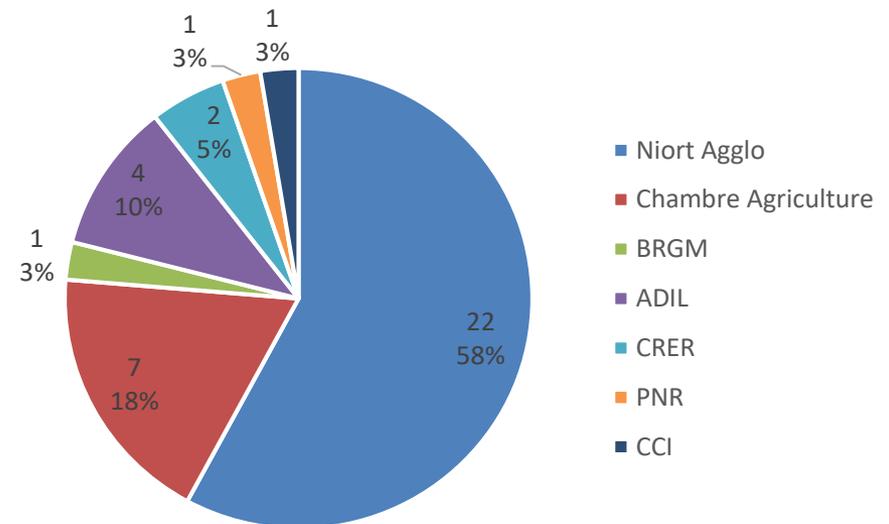
Répartition des fiches actions par cibles et par pilote

5 profils concernés / 7 structures porteuses différentes

Cibles visées - PCAET Niort Agglo



Porteurs des fiches actions - PCAET Niort Agglo



LE PROGRAMME D' ACTIONS 2018 - 2024

Rappel des éléments de chiffrage issus du diagnostic

- Consommation d'énergie : **3 423 GWh** consommés par an
- Emissions de gaz à effet de serre : **887 ktéqCO2** émises par an
- Production d'énergies renouvelables : **287 GWh** produit par an
- Emissions des 6 polluants atmosphériques (NO_x, PM10, PM2.5, SO₂, COVNM, NH₃) : **5 818 t**

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Synthèse des effets attendus

- L'ensemble des actions découlant des 4 axes de la stratégie a été évalué sur 6 ans

Cela donne **les estimations suivantes**, sur la base des hypothèses prises (détaillées au sein des fiches actions) :

- **Economies d'énergie : - 435,66 GWh**
- **Réduction des GES : - 264 556 téqCO2**
- **Production d'EnR: + 500,9 GWh**
- **Qualité de l'air : - 1 136 t d'émissions de polluants**

Soit en terme de projection sur la durée du PCAET :

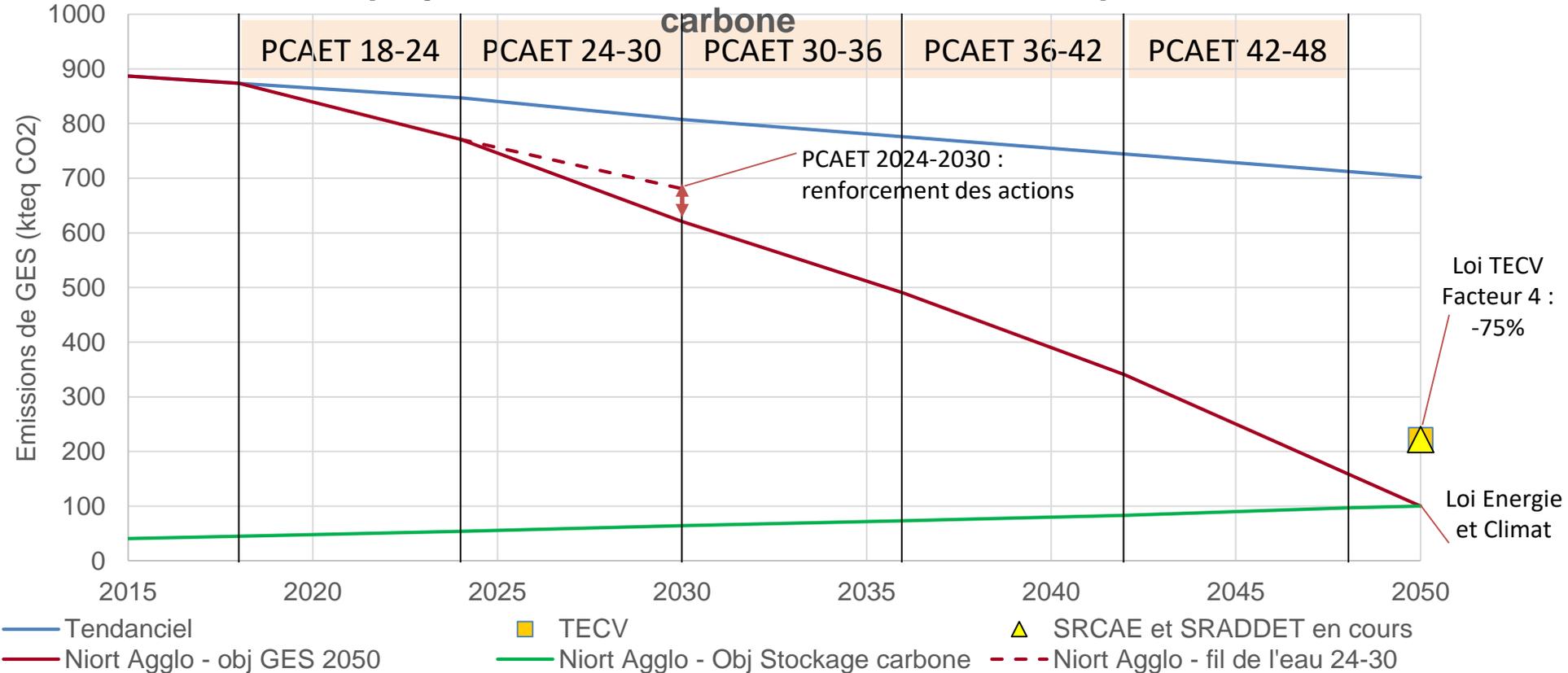
	↘ Conso	↗ Part EnR	↘ GES	↘ Polluants
Objectifs 2024	-10 %	13 %	- 11 %	- 13,5 %

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

LE PROGRAMME D' ACTIONS : Résultats GES

Synthèse des effets attendus

Evolutions projetées des émissions de GES et de la séquestration



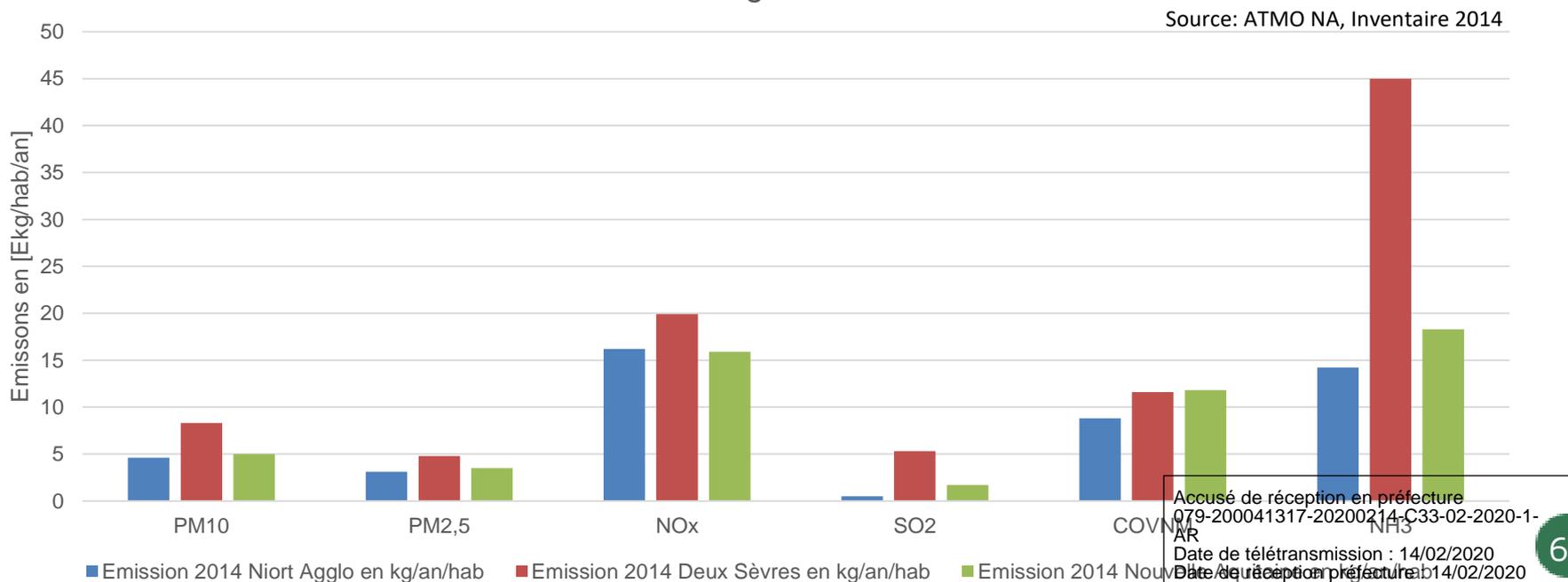
➤ **Niort Agglo engage son programme d'actions pour un objectif de réduction des GES de - 30 % à 2030 et la neutralité carbone en 2050**

LE PROGRAMME D' ACTIONS : Résultats qualité de l'air

Rappel du contexte local

- Bien que concerné par un PPA simplifié depuis 2017 (en lien principalement avec les polluants routiers), les émissions par habitant de Niort Agglo sont inférieures à celles de la Région ou du Département, sauf pour les NOx (légèrement supérieures à la Région). Sur le secteur de Niort, l'indice ATMO est bon à très bon près de 80 % du temps. Il convient néanmoins de veiller à ne plus connaître de situations de pics et de travailler sur la poursuite de la baisse de certains polluants.

Emissions 2014 en kg/hab/an du territoire comparées au département et à la Région



LE PROGRAMME D' ACTIONS : Résultats qualité de l'air

Synthèse des effets attendus : des actions pour agir sur les principaux polluants

- Estimations basées sur les actions prises sur les secteurs suivants :
 - Transport et mobilité (en incluant l'évolution tendancielle du parc automobile) : principalement pour les NOx.
 - Résidentiel (modes de chauffage avec 250 conversions de chauffages bois et fioul vers des foyers bois performants sur les cinq ans à venir, en incluant une évolution tendancielle du parc d'appareils de chauffage au bois) : principalement pour les PM10 et PM2.5
 - Agriculture : diminution des apports d'engrais minéraux sur les cultures (-2% pour l'horizon 2021, -5% pour 2026 et -10% pour 2030), principalement pour le NH3.

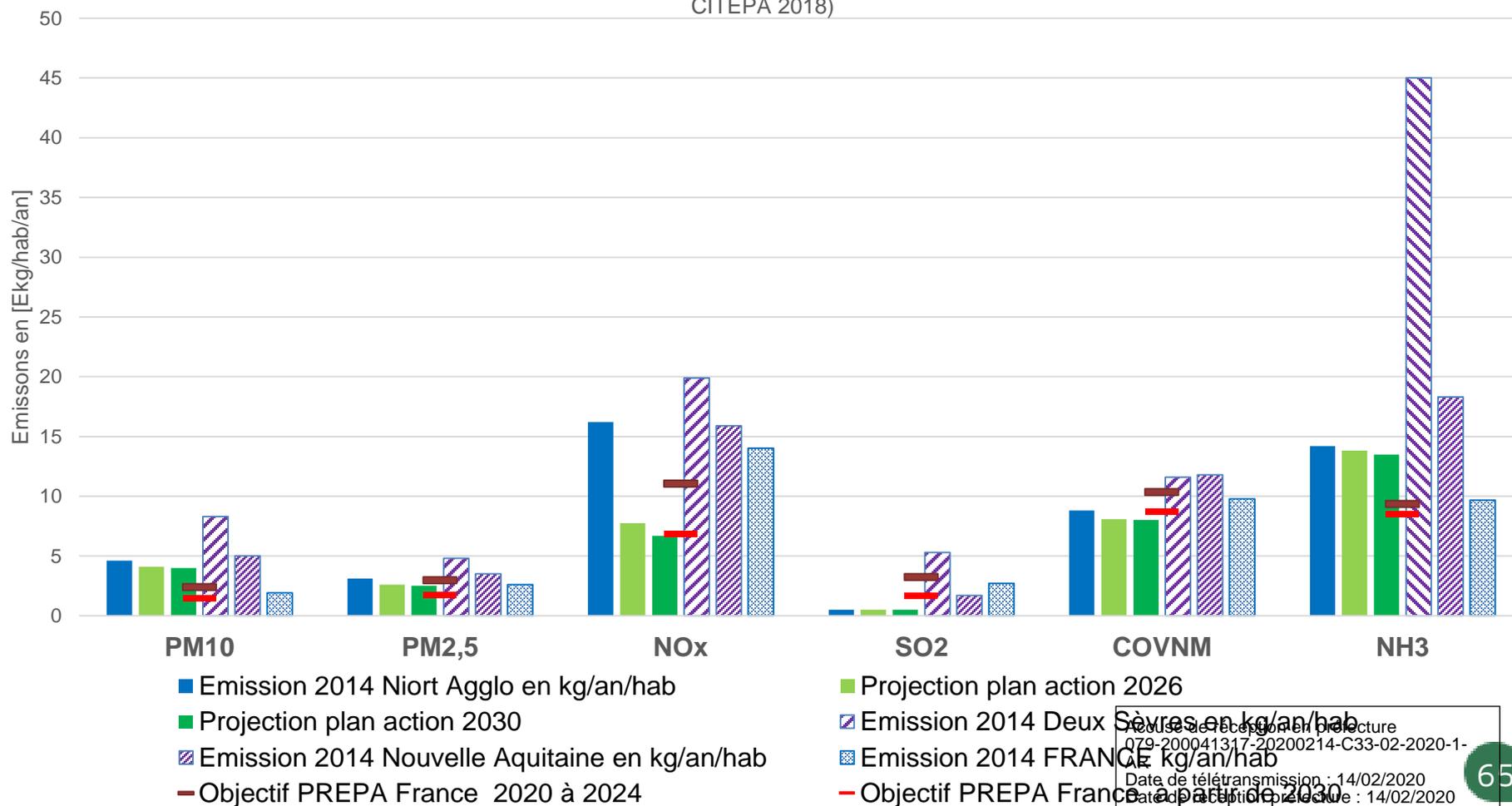
La mise en place de ces actions sur la durée du PCAET permettra :

- De réduire significativement la charge globale des polluants sur le territoire et ce dans la trajectoire définie par le PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques)
 - De réduire le nombre de « pics » au dessus du seuil réglementaire
 - D'améliorer la santé de la population et des publics fragiles
- **Le renforcement des actions lors des prochains PCAET permettra d'agir plus particulièrement sur les Particules (PM10, PM2,5) et l'ammoniac (NH3)**

LE PROGRAMME D' ACTIONS: Résultats qualité de l'air

Synthèse des effets attendus (calculs ATMO Nouvelle Aquitaine)

Projections du programme d'actions avec situations 2014, 2026 et 2030 en kg/hab/an du territoire comparées au Département, à la Région et à la France (objectifs nationaux PREPA selon CITEPA 2018)



Direction Régionale de l'Environnement, Préfecture
 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-
 Date de télétransmission : 14/02/2020
 Date de réception : 14/02/2020

III-2) Les actions du PCAET

Les actions sont présentées sous forme de synthèse
Le détail des actions est consultable en annexe



LES ACTIONS DU PCAET

Axe 1: VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

Le territoire de Niort Agglo est principalement naturel et agricole. Les espaces urbanisés développés sont également très investis par le végétal, même si une tendance forte à la minéralisation des espaces a pu être constatée. Pour inscrire durablement le territoire au sein de l'objectif « bas carbone », la chasse aux énergies riches en carbone est l'axe privilégié, tout en s'appuyant sur une politique très volontariste en matière de maîtrise des consommations énergétiques.

Toutefois, il reste toujours des activités émettrices de carbone. Il convient alors de travailler sur le rôle de la biomasse pour capter le carbone et équilibrer notre bilan. Ainsi, l'ensemble des actions qui concourent à valoriser la place du végétal (plantation d'arbres, de haies, valorisation des cultures, de la prairie etc.) participe de ce processus. Les caractéristiques naturelles endogènes de ce territoire de marais, de sèvre et de plaine sont un support très favorable à la valorisation de ce patrimoine.

Enfin, à cela s'ajoutent les vertus de la présence du végétal au sein de nos espaces urbains comme régulateurs de la température et de nos besoins énergétiques, mais également avec des effets sur la qualité du cadre de vie, la biodiversité et la santé

Axe 1 : VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

ACTION 1.1 : Préserver, maintenir et renforcer les milieux humides capteurs de carbone (prairies, tourbières, zones humides ...)

Contexte : Les végétaux absorbent le CO₂ qui s'intègre au sol sous forme d'humus quand ces derniers meurent et se décomposent. Une partie du carbone qu'ils ont absorbé au cours de leur existence vient ainsi se fixer dans le sol, créant ce que l'on appelle des « **puits de carbone** ». Les tourbières et les prairies sont des puits de carbone qu'il convient donc de préserver et de renforcer.

Objectif : Adapter le territoire par l'agriculture, la forêt et la nature en ville

Descriptif de l'action : Suite à l'inventaire des zones humides, mesures de protection et étude de leur pouvoir de séquestration carbone, le PCAET a été réalisé conjointement avec le SCoT, dans un souci de cohérence des deux documents. Le SCoT intègre de nombreuses prescriptions ou recommandations pour la valorisation du végétal et a été réalisé dans un objectif assumé de permettre le changement de modèle en préservant les enjeux de développement, de qualité de vie et de mise en valeur de la haute valeur écologique et paysagère du territoire. Niort Agglo s'inscrit ainsi dans une optique de développement à 20 ans qui intègre les modifications comportementales et d'aménagement du territoire nécessaires pour relever le défi de la transition écologique et sociétale.

Axe 1: VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

ACTION 1.2 : Planter un arbre par habitant d'ici 2030 (125 000 arbres)

Contexte : Un arbre séquestre près de 20 kg/an de CO2. De plus, le territoire est faiblement boisé.

Objectif : Adapter le territoire par l'agriculture, la forêt et la nature en ville

Descriptif de l'action : Diagnostic du territoire, mécanismes de soutien à la plantation

ACTION 1.3 : Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique

Sous-action: Lutter contre les îlots de chaleur

Contexte : Réduire de 1 à 2° la température

Objectif : Adapter le territoire par l'agriculture, la forêt et la nature en ville

Descriptif : Création « d'oasis urbaines », végétalisation des cours d'écoles, crèches, centre de loisirs, CSC, EPHPAD (publics fragiles), zones d'activités économiques, création du permis de végétaliser (après validation du projet des citoyens, un permis pourra être attribué). Ces expérimentations seront sous la responsabilité des services des communes.

Axe 1 : VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

ACTION 1.3 : Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique

Sous-action: soutenir et favoriser la végétalisation des façades privées et publiques

Contexte : La présence de nombreux bâtiments d'habitation, de collectivités ou d'entreprises sur le territoire, parfois anciens ou récents mais mal conçus, implique une charge lourde en consommation énergétique dont l'origine est souvent fossile. L'intention forte d'organiser l'urbanisme avec un équilibre plus fort entre surfaces minérales et végétales, et de limiter l'imperméabilisation des sols (prescription du SCoT) doit permettre de proposer une végétalisation des bâtiments et des îlots par des toitures, des façades ou encore des espaces végétalisés au sol. Ce cadre global de l'approche par rapport aux ensembles urbains denses concourt à limiter le recours aux climatiseurs et améliore significativement le confort au sein de ces bâtiments et habitats. Ainsi, les actions proposées visent à travailler sur les surfaces minérales verticales ou horizontales et à en limiter les effets négatifs en période de forte chaleur pour préparer le territoire aux effets du changement climatique et en limiter les impacts sur les populations tout en participant à la séquestration carbone.

Objectif : Adapter par la nature en ville et aménager un territoire économe en ressources.

Descriptif : Appel à projets pour les propriétaires privés avec un accompagnement financier et en ingénierie, Recensement des façades privées végétalisables, Coopération avec les bailleurs sociaux pour la végétalisation du bâti existant dans le cadre des réhabilitations. A travers l'intégration du coefficient de biotope, incitation à la végétalisation pour chaque nouvelle construction publique et privée.

Axe 1 : VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

ACTION 1.3 : Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique

Sous-action: Végétaliser, aménager les zones d'activités économiques

Contexte : Les zones d'activités sont parfois trop minérales et artificialisées au niveau des sols. La place du végétal et le lien avec les corridors écologiques et de biodiversité méritent un traitement plus qualitatif. Les zones peuvent être des lieux de biodiversité et participer à l'objectif de séquestration carbone. Enfin, l'approche bioclimatique, paysagère et qualitative doit permettre le rafraîchissement des bâtiments et la maîtrise des besoins énergétiques.

Objectif : Adapter le territoire par l'agriculture, la forêt et la nature en ville, et dans les espaces artificialisés.

Descriptif : Expérimentation de plantations temporaires dans les ZA en friches, réhabilitation des ZA (exemple: rue Fief des Amourettes) : modification du revêtement (passer du « noir au clair »), plantation d'arbres.

Axe 1 : VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

ACTION 1.4 : Mise en place d'un animateur énergie/eau pour les acteurs socio-économiques du territoire

Contexte : Les entreprises ont besoin d'être soutenues dans leurs projets de maîtrise de l'énergie

Objectif : Politique de sobriété, d'efficacité et de production EnR

Descriptif : Etat des lieux des besoins, animateur dédié, diagnostics individuels et accompagnement

ACTION 1.5 : Identifier les gros consommateurs de chaleur et proposer un accompagnement dédié pour la transition vers des énergies peu carbonées

Contexte : L'énergie solaire est plébiscitée mais encore assez peu exploitée

Objectif : Politique de sobriété, d'efficacité et de production EnR

Descriptif : Diagnostic territorial, accompagnements, soutien aux études de faisabilité

Axe 1 : VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

ACTION 1.6 : Guide d'achats durables des communes

Contexte : Les achats, notamment en commun, permettent d'introduire des critères environnementaux

Objectif : Politique de sobriété, d'efficacité et de production EnR

Descriptif : Guide d'achat à destination des communes, constitution de groupements de commandes

ACTION 1.7 : Renforcer le rôle prescripteur de Niort Agglo

Contexte : La planification territoriale permet de définir un nouveau cadre de développement (SCoT, PLUiD, PLH, ...)

Objectif : Politique de sobriété, d'efficacité et de production EnR

Descriptif : Orienter les projets d'aménagement, s'appuyer sur des prescriptions opérationnelles

Axe 1 : VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

ACTION 1.8 : Disposer d'un référent EnR au sein de Niort Agglo

Contexte : Les sollicitations sont nombreuses, un accompagnement mutualisé est recherché

Objectif : Politique de sobriété, d'efficacité et de production EnR

Descriptif : Conseiller, sécuriser les communes qui souhaitent se lancer dans des projets EnR

ACTION 1.9 : S'entourer des compétences d'un AMO pour les projets de méthanisation de qualité

Contexte : Niort Agglo est un territoire rural où des gisements de déchets agricoles peuvent être valorisés

Objectif : Politique de sobriété, d'efficacité et de production EnR

Descriptif : Soutien aux porteurs de projets, dans des conditions de recherche de qualité (paysagère, technique, ...)

Axe 1 : VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

ACTION 1.10 : Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de qualité

Contexte : La concertation et l'animation territoriale deviennent indispensables pour que les populations s'approprient tout nouveau projet

Objectif : Politique de sobriété, d'efficacité et de production EnR

Descriptif : Communication auprès des citoyens, des élus, des professionnels

ACTION 1.11 : Etablir une cartographie des potentiels géothermiques.

Contexte : Cette source d'énergie est méconnue

Objectif : Politique de sobriété, d'efficacité et de production EnR

Descriptif : Bénéficiaire de supports exploitables et facilement diffusables pour favoriser l'essor de la géothermie

Axe 1 : VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

ACTION 1.12 : Cartographier les potentiels photovoltaïque et thermique et fournir un accompagnement à l'installation

Contexte : L'énergie solaire est appréciée mais encore assez peu exploitée

Objectif : Politique de sobriété, d'efficacité et de production EnR

Descriptif : Travail de cartographie à une échelle assez fine pour identification des potentiels, avant contact pour faciliter toute installation et communiquer

ACTION 1.13 : Augmenter la production solaire

Contexte : Cette source d'énergie est appréciée mais encore assez peu exploitée

Objectif : Politique de sobriété, d'efficacité et de production EnR

Descriptif : Financements d'études réalisées par le CRER, dispositif DEMOSOL

Axe 1 : VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

ACTION 1.14 : Structurer et animer le réseau de professionnels du solaire pour accompagner particuliers et professionnels

Contexte : L'énergie solaire est appréciée mais encore assez peu exploitée

Objectif : Politique de sobriété, d'efficacité et de production EnR

Descriptif : Travail en réseau, compétences locales

ACTION 1.15 : Favoriser l'autoconsommation collective sur le territoire

Contexte : Les productions EnR ne correspondent pas aux consommations selon l'échelle du projet

Objectif : Politique de sobriété, d'efficacité et de production EnR

Descriptif : Identification des gros consommateurs d'énergie, montage juridique d'une production EnR partagée

Axe 1 : VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

ACTION 1.16 : Favoriser le réemploi des déchets

Contexte : Dynamique locale existante avec la ressourcerie mais nécessité de détourner des gisements existants pour créer une activité locale pérenne

Objectif : Limiter la collecte et le traitement des déchets ultimes et développer l'économie circulaire au profit des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des habitants

Descriptif : En premier lieu, estimer les gisements détournés en déchèterie au profit du réemploi, puis définir un règlement de fonctionnement des caissons maritimes dédiés au réemploi en déchèterie en s'appuyant sur la ressourcerie existante Bazar, la communication sur le réemploi et l'organisation d'évènements (Repair Café pour la réparation, Jardin au Naturel pour éviter la production de déchets verts, ...) tout au long de l'année.

ACTION 1.17 : Valorisation des déchets verts en agriculture

Contexte : Créer une filière locale structurée

Objectif : Réduire le montant de traitement des déchets verts par compostage

Descriptif : Caractériser le potentiel de valorisation des déchets verts en milieu agricole et valoriser le broyat frais criblé en donnant la priorité aux exploitations bénéficiant d'une plateforme de stockage.

Axe 1 : VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

ACTION 1.18 : Détournement de la fraction fermentescible des ordures ménagères vers la méthanisation

Contexte : Existence d'un traitement des déchets organiques et volonté de produire de l'énergie renouvelable locale, à partir de ces déchets

Objectif : Coût évité du traitement des déchets fermentescibles par compostage et faire d'un déchet produit localement une ressource consommée localement

Descriptif : Diagnostiquer le potentiel, identifier les principaux producteurs, les inciter à respecter le cadre réglementaire en leur proposant une offre de prestations pour collecter et valoriser ces gisements. Puis étudier la possibilité de monter une collecte séparée pour la restauration publique voire privée avec en parallèle des visites de site pour mieux sensibiliser à l'intérêt de la méthanisation.

ACTION 1.19 : Phytoépuration des eaux usées et zones de rejet végétalisées

Objectif : Favoriser le traitement naturel des eaux usées et la séquestration carbone

Descriptif : Identification des sites où des zones de rejets végétalisées peuvent être mises en place, études de faisabilité, support de communication et de sensibilisation, et visites de site pour bien s'approprier les enjeux, possibilité de parcours pédagogiques.

Axe 1 : VERS UNE AGGLOMERATION INTEGREE A SON ENVIRONNEMENT RESPONSABLE DE SES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET ENGAGEE DANS LA PRODUCTION DES ENR

ACTION 1.20 : Lutte contre l'ambrosie

Contexte : Hausse des épisodes allergènes avec un impact sanitaire et financier sur les populations, le changement climatique rendant pérenne cette situation

Objectif : Améliorer la santé publique et la qualité de l'air extérieure

Descriptif : Savoir identifier l'ambrosie (support de communication, ...) et ses impacts potentiels sur les populations exposées, identifier sa dynamique de prolifération (supports cartographiques, ...) sur Niort Agglo, cartographier les acteurs et leurs domaines de compétence pour prendre part à la lutte contre l'ambrosie, prendre connaissance de l'augmentation éventuelle des allergies dans les établissements de santé et faire évoluer un réseau de référents pour détecter et détruire l'ambrosie (selon les bonnes périodes de végétation).

LES ACTIONS DU PCAET

Axe 2 : VERS LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ALTERNATIVE DE MOBILITES A FAIBLE EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

Le succès de la mise en place du service de location de vélos à assistance électrique a amené de la visibilité à la pratique du vélo sur le territoire et a suscité des attentes de la part des habitants et des salariés, en termes d'aménagements, pour favoriser et sécuriser ce mode de déplacement.

L'amélioration de la qualité de l'air est donc un enjeu majeur pour le territoire, auquel le développement de la pratique du vélo mais aussi d'autres mobilités douces contribuent pleinement. Celle-ci prend part à une stratégie mobilité plus large visant l'implantation d'aires multimodales sur le territoire afin de favoriser le co-voiturage, de laisser son véhicule au profit du bus ou des mobilités douces.

Axe 2 : VERS LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ALTERNATIVE DE MOBILITES A FAIBLE EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

ACTION 2.1 : Aménager un territoire accessible au vélo

Contexte : Mise en place d'une politique cyclable à l'échelle de Niort Agglo, formalisée autour d'un Plan Vélo, d'un schéma directeur cyclable et de services vélos innovants (VLS, abris sécurisés). Le recrutement d'un chargé de mission permettra d'en assurer la mise en œuvre, dans le but de tripler la part modale du vélo sur le territoire et de diminuer les émissions de GES. Faire passer la part du vélo de 3% à 8%

Objectif : Réduire l'usage des véhicules individuels (principalement ceux avec une charge carbone) et augmenter la part modale du vélo, améliorer la qualité de l'air du territoire et la santé des pratiquants par une activité sportive

Descriptif : Finaliser le plan vélo, lancer un service innovant de vélos en Libre-Service et installer des abris-vélos sécurisés, réaliser les premières opérations d'itinéraires avec l'objectif de 30 km d'aménagements cyclables à l'horizon 2024 et la grande majorité des liaisons vers les pôles générateurs de trafic et les grands équipements publics du Cœur d'Agglomération

Axe 2 : VERS LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ALTERNATIVE DE MOBILITES A FAIBLE EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

ACTION 2.2 : Développer des parkings relais ou aires multimodales en entrée de pôle urbain

Contexte : Le Cœur d'agglomération représente un peu plus de 60 % de la population du territoire et concentre plus de 85 % des emplois. Les principaux axes de déplacement sont identifiés et font l'objet de plusieurs études ou compilations de données (schéma directeur des infrastructures avec le CD 79, comptages et études circulation sur les grands axes de Niort et des communes du cœur d'agglomération). La forte proportion de métiers du tertiaire, de cadres et de salariés en général en fait un terrain très favorable pour le développement des mobilités douces. A cela s'ajoutent une appétence de la population à la pratique sportive régulière et l'attractivité économique du territoire qui draine de nombreux actifs au quotidien, dont l'usage de la voiture individuelle reste très fort (cf. Etude Déplacement Ville Moyenne de 2016). Afin de pallier à ces effets pervers de la mobilité individuelle, Niort Agglo a développé un réseau de Transports en commun gratuit et une offre diversifiée de vélos en croissance régulière. Afin de structurer cette offre, de limiter le nombre de véhicules circulant dans l'agglomération et de réduire les impacts sur la qualité de l'air, des aires multimodales vont se développer pour à la fois avoir le choix d'une mobilité vertueuse et différente basée sur le réseau de TC et les mobilités douces

Objectif : Améliorer la qualité de l'air du territoire

Descriptif : Expérimentation de 3 parkings relais à l'horizon 2020, Aménagement de 4 parkings relais d'ici 2024

Axe 2: VERS LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ALTERNATIVE DE MOBILITES A FAIBLE EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

ACTION 2.3 : Développer des aires de co-voiturage

Contexte : « L'autosolisme » est fort et présente donc un potentiel à valoriser pour limiter le nombre de véhicules

Objectif : Améliorer la qualité de l'air du territoire et aménager un territoire économe en ressources

Descriptif : Expérimentation des premières aires de co-voiturage à l'horizon 2020, Aménagement d'un point de co-voiturage dans chaque commune d'ici 2024

ACTION 2.4 : Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la limitation du recours au diesel

Contexte : Le BioGNV produit des émissions de CO2 inférieures de 80% à celles du diesel. De plus, cette technologie est mature

Objectif : Améliorer la qualité de l'air du territoire et aménager un territoire économe en ressources

Descriptif : Installation d'une station BioGNV pour les bus de l'agglomération (23 bus au BioGNV d'ici 2024). Réflexion pour les bennes à ordures ainsi que pour les véhicules légers. Engager le dialogue et l'incitation à la conversion auprès des acteurs économiques du territoire

Axe 2 : VERS LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ALTERNATIVE DE MOBILITES A FAIBLE EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

ACTION 2.5 : Renforcer la pratique du train en développant l'utilisation des gares et des haltes

Contexte : Niort Agglo est sur l'axe La Rochelle-Paris, et dispose de gares et haltes, principalement vers la Rochelle et le Sud. Les politiques de mobilités intègrent cette offre et la coopération métropolitaine valorise et soutient l'amélioration des dessertes et conditions de circulation de ce bassin de plus de 500 000 habitants. L'usage du train est très intéressant au regard de sa faible charge carbone et limite les déplacements en véhicules traditionnels. Il permet également aux secteurs ruraux du territoire de disposer d'une offre alternative à la voiture et de relier le réseau des villes moyennes en réduisant le nombre de véhicules sur les routes

Niort Agglo soutient, ainsi avec ses partenaires du Pôle Métropolitain, le développement et le maintien de ces liaisons dont la qualité de l'offre a eu tendance à se dégrader lors des 15 dernières années. La politique d'aménagement du territoire et la coopération métropolitaine sont un socle majeur pour soutenir les politiques locales et extraterritoriales convergentes entre les différentes offres de mobilité

Objectif : Améliorer la qualité de l'air du territoire et aménager un territoire économe en ressources

Descriptif : Peser sur les acteurs du rail pour renforcer la pratique du train

Axe 2 : VERS LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ALTERNATIVE DE MOBILITES A FAIBLE EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE

ACTION 2.6 : Favoriser les pratiques du transport collectif

Contexte : En complément de la mise en place du libre accès, d'autres « freins » doivent être levés pour favoriser l'appropriation du transport public par le plus grand nombre et faciliter son usage

Objectif : Améliorer la qualité de l'air du territoire et aménager un territoire économe en ressources

Descriptif : Aménagements pour faciliter le cheminement des bus, équipements pour le rendre plus attractif (borne d'info-voyageurs, abris bus)

ACTION 2.7 : Développement du télétravail et des espaces de co-working dans les bourgs pour limiter les déplacements

Contexte : Les emplois étant en grande partie tertiaires (mutuelles, assurances) sur l'Agglomération, il y a un fort potentiel de télétravail pour éviter les déplacements

Objectif : Améliorer la qualité de l'air du territoire et aménager un territoire économe en ressources

Descriptif : Diagnostic de territoire, s'appuyer sur les acteurs ayant déjà mis en œuvre des dispositifs efficaces (au COPART par exemple) dans leurs structures, sensibiliser

LES ACTIONS DU PCAET

Axe 3 : VERS UNE SOBRIETE ENERGETIQUE DE L'HABITAT ET DES BATIMENTS A FAIBLE DEPENDANCE EN ENERGIE CARBONNEE

Le secteur résidentiel est identifié comme le second poste de consommation énergétique du territoire (18 %), et la facture énergétique moyenne/an/hab du territoire s'élève à 2525 €. Il y a un intérêt à agir pour lutter contre la précarité énergétique et redonner des moyens à chaque habitant. Le potentiel ENR est également important sur ce secteur, avec une forte propension au chauffage bois peu performant et relativement émetteur de polluants. Les publics les plus modestes sont vulnérables et souvent concernés par des logements mal isolés, ce qui aggrave leurs charges énergétiques. A cela s'ajoute, également, la présence de nombreux bâtiments ou logements utilisant encore des énergies chargées en carbone dont les impacts sur la qualité de l'air sont élevés.

L'objectif est de donc de mener des actions massives pour rénover plus de logements, d'orienter la production énergétique vers des énergies renouvelables moins coûteuses à charge carbone faible ou nulle. Enfin, les secteurs des bâtiments industriels, commerciaux, publics et tertiaire seront également des contributeurs identifiés pour réduire leurs besoins énergétiques et leur dépendance aux énergies fossiles.

Axe 3 : VERS UNE SOBRIETE ENERGETIQUE DE L'HABITAT ET DES BATIMENTS A FAIBLE DEPENDANCE EN ENERGIE CARBONEE

ACTION 3.1 : Renforcer la plate-forme de la rénovation énergétique Act'e

Contexte : Enjeux de massification de la rénovation énergétique des bâtiments

Objectif : Politique de sobriété et moindre dépendance aux énergies carbonées

Descriptif : Forte sensibilisation des particuliers, montée en compétence des artisans, approche réseau pour déclencher des passages à l'acte en matière de rénovation énergétique

ACTION 3.2 : Sensibiliser sur les usages des bâtiments et équipements performants

Contexte : L'Agglomération doit accroître et moderniser son parc de logements, accueillir de nouvelles formes de logements. Elle est de plus à la pointe du numérique

Objectif : Politique de sobriété et moindre dépendance aux énergies carbonées

Descriptif : Formation, information du public, sensibilisation aux nouvelles technologies pour mieux maîtriser sa consommation énergétique

Axe 3 : VERS UNE SOBRIETE ENERGETIQUE DE L'HABITAT ET DES BATIMENTS A FAIBLE DEPENDANCE EN ENERGIE CARBONEE

ACTION 3.3 : Création d'une aide à la rénovation pour les publics non éligibles ANAH

Contexte : Enjeux de massification de la rénovation énergétique des bâtiments pour toucher les particuliers qui se trouvent (juste) au-dessus des plafonds ANAH

Objectif : Politique de sobriété, moindre dépendance aux énergies carbonées et cohésion sociale

Descriptif : Définition de la cible, structuration d'une aide pour limiter le reste à charge

ACTION 3.4 : Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort Agglo et ses communes

Contexte : Exemplarité de l'agglomération qui doit accueillir de nouveaux besoins de logements, elle est de plus à la pointe du numérique

Objectif : Politique de sobriété et moindre dépendance aux énergies carbonées

Descriptif : Identification des gros consommateurs, mobilisation des fournisseurs de matériaux, agir en réflexion globale, développement des formations

Axe 3 : VERS UNE SOBRIETE ENERGETIQUE DE L'HABITAT ET DES BATIMENTS A FAIBLE DEPENDANCE EN ENERGIE CARBONEE

ACTION 3.5 : Aide financière pour le remplacement des chauffages peu performants émetteurs de GES

Contexte : Le fuel est générateur de gaz à effet de serre et les vieux foyers au bois, à faible rendement, sont fortement émissifs en polluants

Objectif : Politique de sobriété et moindre dépendance aux énergies carbonées, qualité de l'air

Descriptif : Diagnostic, montage de l'aide, conseil en matière de conversion vers des énergies faiblement carbonées et des émetteurs plus performants

LES ACTIONS DU PCAET

Axe 4 : VERS UNE AGRICULTURE PERENNE ET DE PROXIMITE

L'agriculture est un secteur porteur en matière d'aménagement et de développement. L'économie locale niortaise et les paysages restent imprégnés d'une forte composante agricole avec une Surface Agricole Utile (SAU) de 72% sur l'agglomération. 450 exploitations agricoles (dont 50% dédiées à l'activité céréalière et 37% à l'élevage) façonnent nos paysages, créent des espaces ouverts et contribuent au développement de la biodiversité. Elles génèrent, par ailleurs, 25% des émissions globales de GES (222 ktéq CO₂), tout en contribuant également au stockage de carbone.

Axe 4 : VERS UNE AGRICULTURE PERENNE ET DE PROXIMITE

ACTION 4.1: Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100 km de haies

Contexte : Les terres agricoles sont des lieux de développement des multiples plantations et des lieux de vies pour bon nombre d'animaux qui y trouvent de quoi se nourrir et se reproduire. Si ce lien entre biodiversité et agriculture est évident, il convient de le conforter. Les haies jouent un rôle important en matière de biodiversité et de régulation des flux d'eau

Objectif : Adapter le territoire par l'agriculture, la forêt et la nature en ville

Descriptif de l'action: Plantation de haies avec financement par la collectivité, ressources bocagères à développer, entretiens raisonnés

ACTION 4.2: Favoriser la pratique d'un élevage de qualité aux impacts limités

Contexte : L'élevage est un marqueur de nos paysages, les prairies participent à la séquestration du carbone

Objectif : Adapter le territoire par l'agriculture, la forêt et la nature en ville

Descriptif de l'action : Accompagner la profession agricole vers de nouvelles pratiques favorisant le maintien de l'élevage et limitant les impacts, favoriser la reprise des exploitations, limiter leur morcellement, couvertures des sols, gestion des haies

Axe 4 : VERS UNE AGRICULTURE PERENNE ET DE PROXIMITE

ACTION 4.3 : Développer un circuit court alimentaire

Contexte : L'Agglomération bénéficie d'un fort maillage en termes de points de vente en circuits courts (magasins de producteurs, Ruche qui dit oui, marchés, etc.). De plus, son bassin de consommation est conséquent avec 120 545 habitants avec un salaire moyen nettement supérieur à la moyenne des EPCI et départements de proximité (à noter : la présence des assurances et mutuelles génèrent 12 000 postes directs et 16 000 indirects). Ces derniers représentent un réel atout pour structurer et travailler le débouché de la Restauration Hors Domicile. Ces entreprises travaillent également sur les aspects « développement durable » dans le cadre du COmité PARTenarial (COPART) (réduction des déchets, transition énergétique) et « santé » avec des dispositifs comme « Niort en forme » (notamment axe « sport et nutrition ») qui bénéficie du label « Ville active PPNS »

Objectif : Adapter le territoire par l'agriculture, la forêt et la nature en ville

Descriptif de l'action: Diagnostic de territoire, création d'un réseau local (exemple : régie de maraîchage) afin d'approvisionner les restaurants scolaires et la restauration privée. Possibilité de développer une structure d'approvisionnement à l'échelle du COPART pour la restauration collective et la vente de denrées aux salariés, développer l'agriculture urbaine

Axe 4 : VERS UNE AGRICULTURE PERENNE ET DE PROXIMITE

ACTION 4.4 : Encourager des nouvelles pratiques culturelles

Contexte : Le territoire recense 22 ateliers de maraichage pour 120 545 habitants et environ 9600 repas scolaires journaliers. L'objectif de développement de la filière maraichage est donc prégnant. Il est également à coupler avec des enjeux de préservation de la qualité de l'eau et de développement de systèmes vertueux comme « la Bio ». L'accès à une alimentation en quantité et de qualité est un objectif de territoire. Les objectifs nationaux d'approvisionnement en cantine sont de 50% de produits locaux et/ou Bio dont 20% de Bio. Il s'agit donc de pouvoir accompagner les communes et le développement de la Bio. L'agglomération c'est : 35 exploitations en AB avec pour moitié des productions céréalières et 52 exploitations en circuit-court. Egalement, 21 productions sont sous AOP/IGP

Objectif : Adapter le territoire par l'agriculture, la forêt et la nature en ville

Descriptif de l'action: Benchmark, définition des pratiques à encourager, sensibilisation des exploitants

En parallèle de l'élaboration de la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial, l'Agglomération souhaite d'ores et déjà s'engager dans le développement de la filière maraichage (un espace test agricole qui fera l'objet d'une étude de faisabilité autour du statut, des partenariats à engager, du repérage du foncier etc), l'appui à la diversification en légumes plein champs, un lieu de transformation commun, la structuration de la filière par le débouché « restauration hors domicile » - scolaire et la restauration inter-entreprises via la réalisation d'une enquête sur leur fonctionnement et les besoins (intégré au diagnostic consommation).

Axe 4 : VERS UNE AGRICULTURE PERENNE ET DE PROXIMITE

ACTION 4.5 : Séquestration par plantations productives

Contexte : Le diagnostic agricole a mis en évidence des lacunes parmi les productions locales. Il s'agit donc de concilier ici séquestration et exploitation agricole

Objectif : Adapter le territoire par l'agriculture, la forêt et la nature en ville

Descriptif de l'action: Etude de filières, étude de marché, accompagnement des porteurs de projet

Partie IV

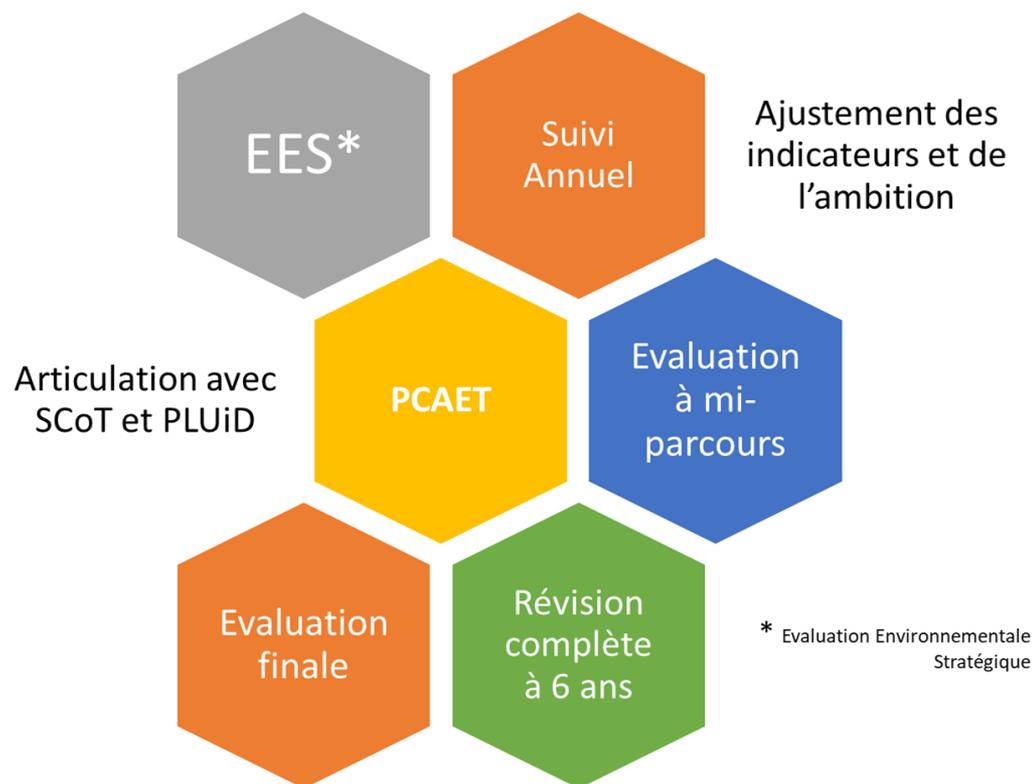
- Suivi & Evaluation



SUIVI & EVALUATION

Le suivi du PCAET

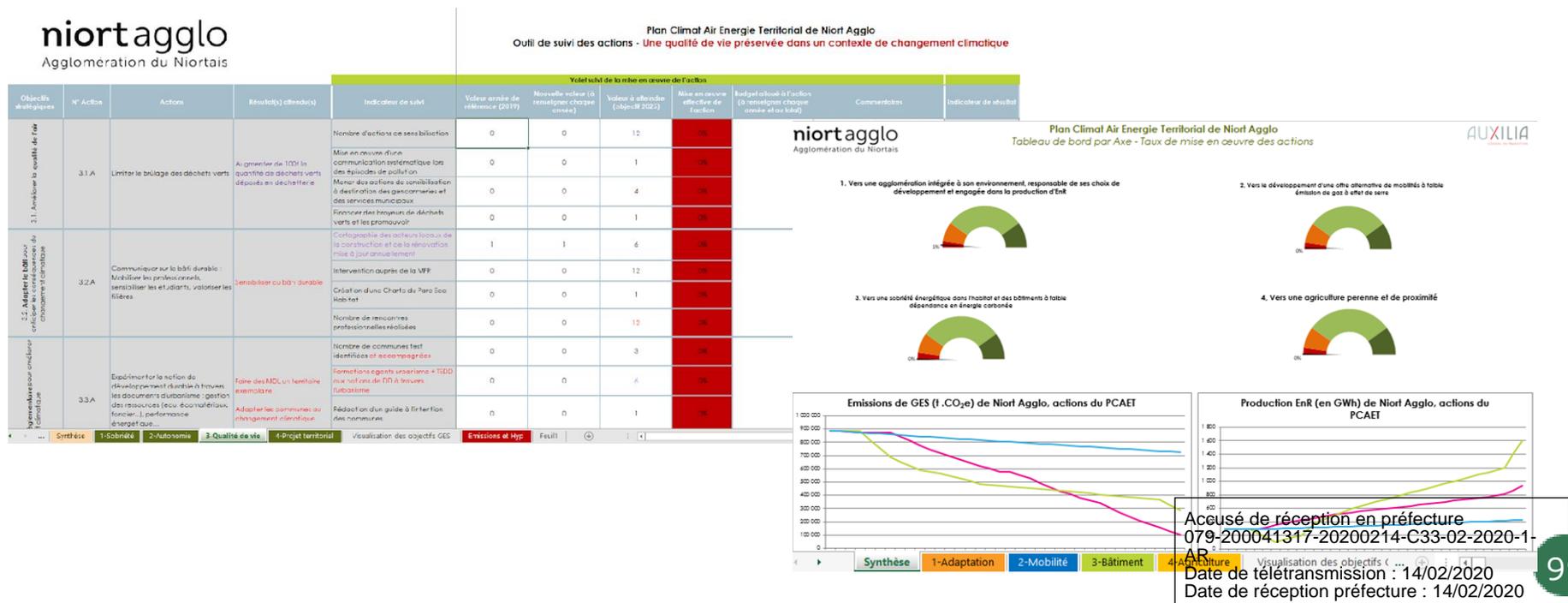
- L'analyse qualitative vérifiera dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteints, et si les moyens mis en œuvre (humains, techniques, financiers, administratifs) étaient suffisants et adaptés pour atteindre les objectifs.
- Cela conduira Niort Agglo à dégager les clés de réussite (à reproduire), les difficultés (à anticiper ou contourner) et les erreurs (à ne pas reproduire). Surtout, cela permettra de renforcer la connaissance des parties prenantes sur des sujets parfois complexes, d'apprécier la qualité de la concertation, de la mobilisation et de communiquer.



SUIVI & EVALUATION

L'évaluation du PCAET

- L'évaluation proposera des recommandations opérationnelles et une révision éventuelle des priorités et de l'affectation des ressources (confirmant ainsi la stratégie ou, si besoin, la redéfinissant).
- Niort Agglo aura ainsi une vision globale de la démarche et de son impact, ce qui crédibilisera et légitimera le plan climat.



SUIVI & EVALUATION

Le détail des indicateurs d'évaluation : Axe 1 (Adaptation et EnR)

1.1	Préserver, maintenir et renforcer des milieux humides capteurs de carbone (prairies, tourbières, zones humides, ...)	Objectif de sanctuariser ces zones sur 6 ans et au-delà.	<p>Surface de zones humides et habitats naturels capteurs protégés</p> <p>Surface de zones humides et habitats naturels capteurs créés</p> <p>Surface de zones humides et habitats naturels capteurs restaurés</p> <p>Indicateur de qualité sanitaire du milieu humide</p>
1.2	Planter un arbre par habitant d'ici 2030 (125 000 arbres)	Planter 125 000 arbres	<p>Nombre de plants plantés et protégés sur Niort Agglo</p> <p>Taux de mortalité des nouveaux plants (à 5 ans et 10 ans)</p> <p>Nombre d'arbres (peupliers) plantés [nombre/an]</p>
1.3	Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique	Permet de faire 5% d'économies sur les logements neufs et existants par rapport à la RT 2012 => 0,15 GWh par an	<p>Nombre de professionnels compétents capables de répondre au label Niort Agglo</p> <p>Nombre de travaux réalisés</p> <p>Aménagements/zones visant à réduire l'effet îlot de chaleur [nombre/an]</p>
1.4	Mise en place d'un animateur énergie/eau pour les acteurs socio-économiques du territoire	<p>Diminution de 20% sur la durée du PCAET de consommations dues au tertiaire et industrie grâce à des actions de MDE</p> <p>Diminution de la consommation d'eau potable de 30%</p> <p>Diminution des rejets vers l'assainissement de 30%</p>	<p>Nombre d'évènements créés (ateliers, formation, conférences, réunions...) et de participants</p> <p>Nombre de réponse à l'appel à projets</p>

SUIVI & EVALUATION

Le détail des indicateurs d'évaluation : Axe 1 (Adaptation et EnR)

1.5	Identification des gros consommateurs de chaleur et création d'un accompagnement dédié vers des énergies peu carbonées	Financement à 50% de 20 études de faisabilité par an, aboutissant à 3000 m ² de solaire thermique installés en 6 ans (0 en 2019, 500m ² de 2020 à 2023, 1000m ² en 2024, soit 3000m ² en exploitation continue sur 6 ans): 4,8 GWH produits Objectif identique de production de chaleur géothermique: 9.6 GWH produits sur 6 ans	Nombre d'études opportunité / faisabilité réalisées Nombre de m ² solaire thermique installés Nombre de nouvelles structures adhérentes au CRER
1.6	Guide d'achats durables des communes	Diffusion du cahier des charges à toutes les communes de Niort Agglo 50%/75%/80% respectent ce cahier des charges pour 1 projet ENR ou 1 construction exemplaire=> montre l'exemplarité pour les entreprises de la commune => en 2024 : 2%/5% sur les émissions du secteur tertiaire et plus 1% de la consommation du secteur en production EnR avec progression : production EnR = 0% en 2019 puis 0,2% par an, diminution GES = 0% en 2019 puis 0,4% par an	Nombre de marchés ayant inclus les nouveaux critères Nombre de communes ayant intégré ces critères dans leurs marchés
1.7	Renforcer le rôle prescripteur de Niort Agglo	Valorisation de projets exemplaires => permet la construction de deux nouveaux projets (type éco-quartier) en 2021 => moins 0,5% (valeur annuelle) sur les émissions du secteur résidentiel + 0,5% (valeur annuelle) de la consommation du secteur sur la production EnR	Nb d'actions déclinées dans les documents Nb de citoyens participant au suivi et à l'évaluation Surface d'espaces naturels ou agricoles consommés par les constructions [ha/an et %/an] Nombre de prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets EnR <small>Asusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR</small>

SUIVI & EVALUATION

Le détail des indicateurs d'évaluation : Axe 1 (Adaptation et EnR)

1.8	Disposer d'un référent EnR au sein de Niort Agglo	Deux périodes distinctes : réalisation de 2 projets géothermie et de 2 projets bois énergie pour des consommateurs tertiaire (surface unitaire environ 20 000 m²) chauffés au fioul => année réalisation : 2021 (base de calcul sur de l'existant au fioul et donc gain potentiel important)	Nombre d'études réalisées,
			Nombre de projets réalisés
			Variation du taux d'EnR sur le territoire
1.9	S'entourer des compétences d'un AMO pour les projets de méthanisation de qualité	Volonté d'atteindre 48 GWh/an et 12 000 t _{eq} CO ₂ évitées 5 projets méthanisation par injection émergent : 2 en 2021 puis 1 par an jusqu'en 2024	Nombre de projets accompagnés
			Quantité de déchets valorisés en méthanisation [tonnes/an]
			Production d'énergie issue de la méthanisation [GWh/an]
1.10	Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de qualité	1 ou 2 projets méthanisation par cogénération (2021) qui voient le jour à corrélés aux objectifs des autres	Nombre de supports mis en forme, édités et distribués
			Nombre d'intervention auprès des élus, des citoyens et des scolaires
			Part des projets ayant fait l'objet d'une concertation avec le public [%/an]
			Nombre de visites de site

SUIVI & EVALUATION

Le détail des indicateurs d'évaluation : Axe 1 (Adaptation et EnR)

1.11	Etablir une cartographie des potentiels géothermiques	Réalisation de 7 projets de géothermie pour des gros consommateurs tertiaires (surface unitaire environ 20 000 m ²) chauffés au fioul. Réalisation des projets : 0 en 2019 ; 1 en 2020 ; 2 en 2021 ; 1 en 2022 ; 2 en 2023 et 1 en 2024	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets géothermie Nombre de puits canadiens installés Part de production géothermique dans la production d'EnR thermique [%/an]
1.12	Cartographier les potentiels photovoltaïque et thermique et fournir un accompagnement à l'installation	Installation de 5000m ² de PV sur 6 ans (0m ² en 2019 ; puis 1000m ² par an supplémentaires pour arriver à 5 000 m ² en 2024)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dossiers lancés Nombre de m² installés Nombre d'actions de sensibilisation et de communication pour favoriser le solaire [nombre/an]
1.13	Augmenter la production solaire	Installation de 90000m ² de PV sur 6 ans (10 000m ² en toiture / 60 000m ² de centrale au sol sur friches urbaines et industrielles / 20 000 m ² d'ombrières) Avec financement de 20 études de faisabilité par an, avec un taux de réalisation de 50%, soit 60 installations mises en place au bout de 6 ans	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux adhérents au CRER Nombre d'études réalisées Nombre de m² installés Part de production solaire dans la production d'EnR [%/an]
1.14	Structurer et animer le réseau de professionnels du solaire pour accompagner particuliers et professionnels	Installation de 5000m ² de PV sur 6 ans (0m ² en 2019 ; puis 1000m ² par an supplémentaires pour arriver à 5 000 m ² en 2024)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes orientées vers ADIL et CRER Nombre de professionnels affiliés au réseau Nombre de réunions et évènements organisés Nombre de m² installés

SUIVI & EVALUATION

Le détail des indicateurs d'évaluation : Axe 1 (Adaptation et EnR)

1.15	Favoriser l'autoconsommation collective sur le territoire	Installation de 10 000m ² de PV sur 6 ans, soit 30% des piscines, EHPAD, hôpitaux, écoles, collèges et lycée qui installent une centrale de 400m ² avec réalisation progressive des projets : 0m ² en 2019 puis réalisation de 2000m ² par an entre 2020 et 2024 pour arriver en 2024 à 10 000 m ² de PV au total	<p>Nombre de gros consommateurs et de particuliers contactés</p> <p>Nombre de réunions publiques organisées</p> <p>Nombre de m² installés</p> <p>Projets d'autoconsommation solaire collective mis en en place [nombre/an]</p>
1.16	Favoriser le réemploi des déchets	300 t/an pendant 6 ans, économie de GES dû à l'enfouissement de déchet évité (FE enfouissement : 423kg CO ₂ /tonnes).	<p>Nombre de supports de communication diffusés sur le réemploi</p> <p>Nombre d'évènements organisés</p> <p>Tonnes de déchets évités</p>
1.17	Valorisation des déchets verts en agriculture	8000 t/an pendant 6 ans	<p>Nombre d'agriculteurs démarchés</p> <p>Tonnes de déchets valorisées</p>
1.18	Détournement de la fraction fermentescible des ordures ménagères vers la méthanisation	50% des déchets fermentescibles et HAU de la restauration collective et commerciale détournées vers de la méthanisation en injection en 2024, soit 170t/an, avec une montée en puissance progressive.	<p>Tonnes de déchets FFOM valorisées par méthanisation</p> <p>Quantité d'énergie fournie par méthanisation de la FFOM</p>

SUIVI & EVALUATION

Le détail des indicateurs d'évaluation : Axe 1 (Adaptation et EnR)

1.19	Phytoépuration des eaux usées et zones de rejets végétalisées	20000 kWh électriques économisé en année 1 puis 10000 kWh/an supplémentaire	Nombre d'installations réalisées avec ZRV Qualité des eaux avant et après traitement par phytoépuration [concentration de divers polluants en $\mu\text{g}/\text{m}^3$] Energie évitée
1.20	Lutte contre l'ambroisie	Diminution de 15% des cas d'allergie sur le territoire	Evolution des allergies documentées dans le PMSI Nombre d'actions mises en œuvre par les référents ambroisie Nombre de signalements de plants d'ambroisie [nombre/mois] Nombre de personnes sensibilisées à l'identification de l'ambroisie, aux risques et bons gestes [nombre/an]

SUIVI & EVALUATION

Le détail des indicateurs d'évaluation: Axe 2 (Mobilité)

2.1	Aménager un territoire accessible au vélo	Report modal passe de 3 à 8% en faveur du vélo, soit une augmentation de près de 15 000 déplacements par an à vélo	<p>Nombre de nouveaux déplacements à vélo</p> <p>Nombre de VAE acquis et mis en location</p> <p>Taux de conversion par an après essais gratuits</p> <p>Kilomètres d'infrastructures aménagées pour le vélo</p>
2.2	Développer les parkings relais ou aires multimodales en entrée de pôle urbain	Report modal de 5%, soit 22500 trajets domicile travail évités par an	<p>Nombre de places de stationnement en parking relais</p> <p>Fréquentation des parkings relais [nombre de personnes/mois et /an]</p> <p>Fréquentation des transports en commun à proximité des parkings relais [nombre de personnes/mois et /an]</p>
2.3	Développer des aires de co-voiturage	5000 trajets par an en autosolisme évités	<p>Nombre de trajets seuls évités</p> <p>Nombre d'aires de covoiturage</p> <p>Nombre d'enregistrements sur le site de co-voiturage du délégataire.</p>

SUIVI & EVALUATION

Le détail des indicateurs d'évaluation: Axe 2 (Mobilité)

2.4	Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la limitation du recours au diesel	30 bus + 20 BOM + 40 PL + 1000 VL tournent au BioGNV	Nombre de véhicules fonctionnant au bioGNV ou en électrique
			Litres de diesel non consommés
2.5	Renforcer la pratique du train en développant l'utilisation des gares et des haltes	Report modal sur le train à 0.5 %, soit 2500 trajets évités par an	Nombre de nouveaux usagers empruntant le train
			Nombre de trajets domicile-travail évités en VL
			Nombre de gares/haltes en activité
2.6	Favoriser les pratiques du Transport collectif	1 % de report modal, soit 4500 déplacements domicile travail en moins par an	Hausse de la fréquentation associée aux lignes (en %)
			Diminution des temps de parcours entre une ligne aménagée et une ligne non aménagée
			Nombre d'aménagements priorité bus" implantés
2.7	Développement du télétravail et des espaces de co-working dans les bourgs pour limiter les déplacements	Moins 0.5 % de trajets domicile travail	Nombre de sites de co-working aménagés
			Nombre de salariés en télétravail
			Taux d'utilisation des lieux de co-working
			Nombre de déplacements domicile-travail évités [nombre/an]

SUIVI & EVALUATION

Le détail des indicateurs d'évaluation: Axe 3 (Rénovation énergétique)

3.1	Renforcer la plateforme de la rénovation énergétique ACT'E	<p>Pérenniser la PTRE</p> <p>Accompagnement de 250 chantiers en 5 ans, permettant un gain énergétique de 40% en moyenne: 1,68 GWh économisé sur 6 ans</p> <p>GES évités (plutôt 435 tCO2 si prise en compte du mix du territoire)</p>	<p>Nombre de personnes accompagnées</p> <p>Nombre de formations réalisées pour les pros</p> <p>Nombre de professionnels formés à la qualité de l'air, la ventilation, les matériaux biosourcés... [nombre/an]</p> <p>Montant des travaux lancés</p>
3.2	Sensibiliser sur les usages des bâtiments et équipements performants	<p>Objectif de réduction de 10% des consommations d'énergie par habitant dans le résidentiel récent (5000 logements, soit 9% du parc): 9,1 GWh évités sur 6 ans.</p>	<p>Nombre de personnes sensibilisées</p> <p>Nombre d'évènements créés</p> <p>Nombre de sessions de formation à la qualité de l'air, la ventilation, les matériaux biosourcés... [nombre/an]</p>
3.3	Création d'une aide à la rénovation pour les publics non éligibles ANAH	<p>Aide de 20% des travaux TTC (max: 5000€), 80 dossiers par an pendant 5 ans (400 logts rénovés sur les 54484 de Niort Agglo), 40% de gains énergétiques en moyenne par chantier</p>	<p>Nombre de dossiers montés</p> <p>Nombre de professionnels locaux mobilisés</p> <p>Montant total des travaux aidés</p>

SUIVI & EVALUATION

Le détail des indicateurs d'évaluation: Axe 3 (Rénovation énergétique)

3.4	Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort Agglo et ses communes	Rénovation énergétique (-40% de consommation) de 10 bâtiments de 5 000 m ² avec réalisation progressive : 0 m ² en 2019 et 2020, 10 000 m ² en 2021, 25 000 m ² en 2022, 40 000 m ² en 2023 et 50 000 m ² en 2024	Nombre de bâtiments rénovés
			Montant total des travaux aidés
			Diminution des consommations énergétiques
			Part des rénovations ayant intégré des matériaux biosourcés et locaux [%/an]
3.5	Aide financière pour le remplacement des chauffages peu performants émetteurs de GES	Aide de 3000 € pour chaudière gaz condensation CITE ou flamme verte 7 étoiles. Année 1 de validation et communication, 70 dossiers par an à partir de l'année 2 (dont la moitié chauffage bois), gain estimé de 20% d'économies énergie. Au total 350 dossiers sur 6 ans: 0,92 GWH évités sur 6 ans	Nombre de dossiers validés
			Montant total des travaux aidés
			Réduction des émissions de particules, SO ₂ , NOx, COVNM en provenance du secteur résidentiel [tonnes/an]

SUIVI & EVALUATION

Le détail des indicateurs d'évaluation: Axe 4 (Agriculture)

4.1	Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100 km de haies	Plantation de 1500 arbres avec aide de la collectivité de 5€ par arbre, hypothèse : stockage de 20kg/an de CO2/arbre	Nombres d'arbres plantés
			Linéaire bocager planté en essences locales [km/an] ou nombre d'arbres d'essences locales plantés [nombre/an]
			Nombre de formations aux agriculteurs sur l'entretien des haies et les cycles biologiques [nombre/an]
4.2	Favoriser la pratique d'un élevage de qualité aux impacts limités	Autonomie alimentaire des exploitations. Diversification des cultures et rotation. Pérennité des sites de production. Elevage compétitif par rapport aux céréales. Nouveau marché local.	Nombre d'éleveurs ayant des pratiques faiblement impactantes
			Nombre de pratiques faiblement impactantes
4.3	Développer un circuit court alimentaire	Répondre aux besoins collectifs en alimentation selon des méthodes vertueuses : Mise en réseau des producteurs selon une logique de filière agricole et réponse aux attentes du consommateur	Nombre d'agriculteurs impliqués dans la démarche
			Nombre de bénéficiaires (en nb de repas)
			Nb de formations sensibilisations avec des élus, des gestionnaires avec des retours d'expérience sur les manières de modifier ses approvisionnements

SUIVI & EVALUATION

Le détail des indicateurs d'évaluation: Axe 4 (Agriculture)

4.4	Encourager des nouvelles pratiques culturales	Nouvelles actions expérimentales en faveur de l'agriculture biologique ou autres modes respectueux de l'environnement	Nombre d'agriculteurs formés aux nouvelles pratiques
			Nombre de nouvelles pratiques, d'expérimentations
			Evolution des rendements en présence de haies
4.5	Séquestration par plantations productives	Plantation de 5000 fruitiers en 6 ans	Nombres d'arbres plantés
			Surface plantée en plantations productives cohérentes aux objectifs PCAET (essences demandant peu d'eau et d'intrants chimiques, peu allergisantes) [ha/an]
			Séquestration carbone par les plantations productives [tonnes eq. CO ₂ /an]

Partie V

- Conclusion



CONCLUSION

Un programme d'actions ambitieux et opérationnel

- Le programme d'actions **intègre 4 enjeux transversaux prioritaires** : atténuation de l'impact des activités du territoire sur le climat (réduction des émissions GES), adaptation du territoire au changement climatique, amélioration de la qualité de l'air pour la santé, et transition énergétique pour la croissance verte.
- La stratégie Climat de Niort Agglo vise à mettre en œuvre **un scénario local de transition énergétique** prenant en compte l'évolution démographique du territoire et fixe à horizon 2030 des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre/amélioration de la qualité de l'air, de maîtrise de la consommation énergétique, ainsi que la hausse de la part locale des énergies renouvelables.
- Pour atteindre ces objectifs ambitieux, dans une agglomération en croissance, la stratégie a été déclinée selon 4 axes comportant **38 fiches actions** et concernant de nombreux sujets: la rénovation énergétique des logements, les projets d'aménagement exemplaires, la préservation des espaces naturels, l'éco-mobilité, la production d'énergies renouvelables locales, l'appui aux acteurs économiques pour des projets durables et une agriculture pérenne et de proximité, l'animation de la transition énergétique sur le territoire pour faire agir toutes les catégories d'acteurs et enfin l'exemplarité de la collectivité sur les questions de gestion énergétique des bâtiments, des énergies renouvelables, et de végétalisation.

CONCLUSION

Un plan de mobilisation... et d'évaluation spécifiques

Les actions de Niort Agglo ne pourront suffire, à elles seules, à atteindre les objectifs fixés : **la mobilisation des acteurs du territoire est indispensable**, chacun a un rôle à jouer et c'est bien par la multiplication des actions que la transition environnementale pourra s'effectuer.

Le travail réalisé à travers la concertation et la co-construction des actions révèle une prise de conscience générale de chaque participant. La richesse des propositions et le niveau d'intention pour passer en phase opérationnelle est à souligner, le virage suscité par ce PCAET est réel et sera soutenu par la collectivité en charge de l'animation du PCAET et d'une partie de sa mise en œuvre.

Ainsi, afin de faire vivre la démarche et le plan, **un processus de suivi et d'évaluation est prévu, de nouvelles actions peuvent être portées** par Niort Agglo ou d'autres partenaires du territoire. Ce Plan Climat doit-être évolutif, réaliste et adaptable en fonction de nouvelles propositions ou d'évolutions technologiques significatives.

Partie VI

- Annexes



Partie VI

- Le détail des trajectoires par secteur



La trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre

Une trajectoire avec un objectif de -30% en 2030

Secteur	2014	2021	2026	2030
Résidentiel	157 000	145 620	127 680	109 900
Tertiaire	70 800	65 670	57 580	49 560
Transport routier	366 300	339 750	297 880	256 410
Autres transports	3 700	3 430	3 010	2 590
Agriculture	225 200	208 880	183 140	157 640
Déchets	13 000	12 060	10 570	9 100
Industrie hors branche énergie	37 500	34 780	30 500	26 250
Industrie branche énergie	13 200	12 240	10 730	9 240
TOTAL	886 700	822 430	721 090	620 690

Unité : tonnes équivalent CO2

La trajectoire de consommation d'énergie

Une trajectoire avec un objectif de -22,5% en 2030

Secteur	2014	2 021	2 026	2030
Résidentiel	1007	945,43	879,17	821,9
Tertiaire	538	505,1	469,71	439,11
Transport routier	1397	1311,48	1219,57	1140,12
Autres transports	14	13,25	12,32	11,52
Agriculture	134	125,81	116,99	109,37
Déchets	0	0	0	0
Industrie hors branche énergie	212	199,04	185,09	173,03
Industrie branche énergie	120	112,66	104,77	97,94
TOTAL	3 422	3 213	2 988	2 793

Unité : GWh

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

La trajectoire de production d'énergie renouvelable

Une trajectoire avec un objectif de +62% en 2030

Filière de production		2015	2021	2026	2030
Electricité (en MWh)	Eolien terrestre	13	13	94 500	94 500
	Solaire photovoltaïque	11 147	18 000	23 000	30 000
	Solaire thermodynamique	0	0	0	0
	Hydraulique	0	0	0	0
	Biomasse solide	0	0	0	0
	Biogaz	3 300	7 800	8 000	13 000
	Géothermie	0	0	0	0
Chaleur (en MWh)	Biomasse solide	215 146	215 000	215 000	215 000
	Pompes à chaleur	53 583	80 000	85 000	110 000
	Géothermie	111	2 000	7 000	16 000
	Solaire thermique	2 036	5 000	7 000	10 000
	Biogaz	2 000	8 000	8 000	12 000
Biométhane (en MWh)	Biométhane (en MWh)	0	17 000	17 000	38 000
TOTAL	Toutes EnR	287336	352813	464500	538500

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

La trajectoire d'émissions de polluants atmosphériques

Emissions de NOx (t/an) : Une trajectoire avec un objectif de -58% en 2030

Secteur	2015	2021	2026	2030
Résidentiel	121	120	119	118
Tertiaire	93	93	93	93
Transport routier	1439	702	457	331
Autres transports	14	14	14	14
Agriculture	149	138	121	121
Déchets	1	1	1	1
Industrie hors branche énergie	119	119	119	119
Industrie branche énergie	5	5	5	5
Total	1941	1192	929	802

La trajectoire d'émissions de polluants atmosphériques

Emissions de PM2,5 (t/an) : Une trajectoire avec un objectif de -19% en 2030

Secteur	2015	2021	2026	2030
Résidentiel	169	164	152	143
Tertiaire	8	8	8	8
Transport routier	75	43	33	30
Autres transports	2	2	2	2
Agriculture	82	82	82	82
Déchets	0	0	0	0
Industrie hors branche énergie	34	34	34	34
Industrie branche énergie	0	0	0	0
Total	370	333	311	299

La trajectoire d'émissions de polluants atmosphériques

Emissions de PM10 (t/an) : Une trajectoire avec un objectif de -13% en 2030

Secteur	2015	2021	2026	2030
Résidentiel	173	168	156	146
Tertiaire	8	8	8	8
Transport routier	94	62	52	49
Autres transports	5	5	5	5
Agriculture	189	189	189	189
Déchets	1	1	1	1
Industrie hors branche énergie	78	78	78	78
Industrie branche énergie	0	0	0	0
Total	548	511	489	476

La trajectoire d'émissions de polluants atmosphériques

Emissions de NH3 (t/an) : Une trajectoire avec un objectif de -5% en 2030

Secteur	2015	2021	2026	2030
Résidentiel	0	0	0	0
Tertiaire	0	0	0	0
Transport routier	15	9	8	8
Autres transports	0	0	0	0
Agriculture	1663	1647	1624	1585
Déchets	24	24	24	24
Industrie hors branche énergie	0	0	0	0
Industrie branche énergie	0	0	0	0
Total	1702	1680	1656	1617

La trajectoire d'émissions de polluants atmosphériques

Emissions de COV (t/an) : Une trajectoire avec un objectif de -9% en 2030

Secteur	2015	2021	2026	2030
Résidentiel	571	569	563	558
Tertiaire	10	10	10	10
Transport routier	102	30	23	21
Autres transports	1	1	1	1
Agriculture	63	63	63	63
Déchets	0	0	0	0
Industrie hors branche énergie	285	285	285	285
Industrie branche énergie	25	25	25	25
Total	1057	983	970	963

La trajectoire d'émissions de polluants atmosphériques

Emissions de SO₂ (t/an) : Une trajectoire avec un objectif de -2% en 2030

Secteur	2015	2021	2026	2030
Résidentiel	34	34	33	33
Tertiaire	16	16	16	16
Transport routier	2	2	2	2
Autres transports	0	0	0	0
Agriculture	3	3	3	3
Déchets	0	0	0	0
Industrie hors branche énergie	0	0	0	0
Industrie branche énergie	0	0	0	0
Total	55	55	54	54

Partie VI

- Le détail des 38 fiches actions par axe stratégique



DETAIL DES FICHES ACTIONS

UNE OPERATIONNALITE COMPLETE ET CHIFFREE

Dès le début du travail de mobilisation des acteurs socio-économiques du territoire, il a été souhaité par Niort Agglo d'apporter le maximum d'opérationnalité aux fiches actions, afin que celle-ci soit de **véritables supports partagés et consolidés**, pour lancer la dynamique des actions détaillées.

Ainsi, un gros travail d'identification des partenaires potentiels a été réalisé pour n'oublier aucune structure compétente, et un **détail poussé de la déclinaison opérationnelle a été demandé** : calendrier, étapes de planning, estimation des moyens humains (hypothèse), niveau d'ambition chiffré, lien entre fiches action...

Ce travail a ensuite été **renforcé par le chiffrage de l'impact des actions sur la durée du PCAET**, en terme de réduction des GES émis, des kWh économisés et de ceux produits par les installations EnR. Ce travail très fin a permis de préciser les niveaux d'ambition et les objectifs à atteindre, pour les adapter aux potentiels du territoire et à ses capacités, tout en s'assurant de lancer une dynamique pérenne pour l'atteinte des obligations réglementaires en 2030 et 2050.

→ L'ensemble de ces fiches est détaillé ci-après.

CLASSEMENT DES FICHES ACTIONS

Axe stratégique	N° Action	Intitulé de l'action
Transversal / Piloter, suivre et animer le PCAET	0.1	Gouverner, suivre et évaluer le PCAET
Axe 1 / Vers une agglomération intégrée à son environnement, responsable de ses choix de développement et engagée dans la production d'EnR	1.1	Préserver, maintenir et renforcer les milieux humides capteurs de carbone (prairies, tourbières, zones humides, ...)
	1.2	Planter un arbre par habitant d'ici 2030 (125 000 arbres)
	1.3	Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique
	1.4	Mise en place d'un animateur énergie/eau pour les acteurs socio-économiques du territoire
	1.5	Identification des gros consommateurs de chaleur et création d'un accompagnement dédié vers des énergies peu carbonées
	1.6	Guide d'achats durables des communes
	1.7	Renforcer le rôle prescripteur de Niort Agglo
	1.8	Disposer d'un référent EnR au sein de Niort Agglo
	1.9	S'entourer des compétences d'un AMO pour les projets de méthanisation de qualité
	1.10	Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de qualité
	1.11	Etablir une cartographie des potentiels géothermiques
	1.12	Cartographier les potentiels photovoltaïque et thermique, et fournir un accompagnement à l'installation
1.13	Augmenter la production solaire	
1.14	Structurer et animer le réseau de professionnels du solaire pour accompagner particuliers et professionnels	
1.15	Favoriser l'autoconsommation collective sur le territoire	
1.16	Favoriser le réemploi des déchets	
1.17	Valorisation des déchets verts en agriculture	
1.18	Détournement de la fraction fermentescible des ordures ménagères vers la méthanisation	
1.19	Phytoépuration des eaux usées et zones de rejet végétalisées	
1.20	Lutte contre l'ambrosie	
Axe 2 / Vers le développement d'une offre alternative de mobilités à faible émission de gaz à effet de serre	2.1	Aménager un territoire accessible au vélo
	2.2	Développer les parkings relais ou aires multimodales en entrée de pôle urbain
	2.3	Développer des aires de co-voiturage
	2.4	Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la limitation du recours au diesel
	2.5	Renforcer la pratique du train en développant l'utilisation des gares et des haltes
	2.6	Favoriser les pratiques du transport collectif
	2.7	Développement du télétravail et des espaces de co-working dans les bourgs pour limiter les déplacements
Axe 3 / Vers une sobriété énergétique dans l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbonée	3.1	Renforcer la plateforme de la rénovation énergétique ACT'E
	3.2	Sensibiliser sur les usages des bâtiments et équipements performants
	3.3	Création d'une aide à la rénovation pour les publics non éligibles ANAH
	3.4	Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort Agglo et ses communes
	3.5	Aide financière pour le remplacement des chauffages peu performants émetteurs de GES
Axe 4 / Vers une agriculture perenne et de proximité	4.1	Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100 km de haies
	4.2	Favoriser la pratique d'un élevage de qualité aux impacts limités
	4.3	Développer un circuit court alimentaire
	4.4	Encourager des nouvelles pratiques culturales
	4.5	Séquestration par plantations productives

Action transversale

Piloter, suivre et animer le PCAET



Fiche Action n° 0.1

Nom de l'action	Gouverner, suivre et évaluer le PCAET
Type d'action	Nouvelle
Thématique de l'action	Transversale
Objectif / enjeux	<p>S'assurer du portage politique du PCAET</p> <p>Renforcer la dynamique créée et la faire durer dans le temps</p> <p>Justifier de l'avancée et du retard des actions ciblées</p> <p>Améliorer de façon continue les actions en cours et proposer des réorientations et modifications de l'ambition si nécessaire</p> <p>Impliquer tous les acteurs du territoire et responsabiliser les pilotes</p> <p>Valoriser le réalisé et rassurer les potentiels financeurs et les pouvoirs publics</p>
Articulation avec politiques publiques	SCoT, PLUId PPA SRADDET
Acteur pilote	Niort Agglo
Partenaires	COPART, DDT, DREAL, Région, Département, communes, pilotes des fiches actions
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<p><u>Gouvernance</u></p> <p>Le Comité de Suivi du PCAET est composé des élus de Niort Agglo, de la Direction générale et du Cabinet. Il se réunit au moins une fois par an. Il a pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Piloter la démarche PCAET. - Réaliser la revue de projet (point sur l'état d'avancement, sur la qualité) - Prioriser les actions du PCAET. <p>Un Comité de Pilotage (COFIL) est formalisé par axe stratégique du PCAET. Y siègent les élus concernés de la collectivité, ainsi que les décideurs chez les partenaires identifiés. Il se réunit à minima deux fois par an (réunion semestrielle). Chaque COFIL a pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valider les méthodologies de mise en œuvre et d'évaluation des actions correspondant à son axe stratégique. - Informer le Comité de suivi du PCAET en tant qu'instance décisionnelle de Niort Agglo. <p>Des Comités techniques (COTEC) restreints aux techniciens concernés (en interne à la collectivité et en externe auprès des partenaires). Chaque COTEC a pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer les COFIL de son axe stratégique. - Coordonner le suivi et l'évaluation des actions. - Organiser les séances de travail et l'avancement des actions. <p><u>Suivi et évaluation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi des actions du PCAET est assuré par Niort Agglo. - L'évaluation est réalisée par la collectivité qui dispose d'un tableau d'évaluation regroupant l'intégralité des actions, selon les indicateurs définis dans chacun des cas.
En lien avec les autres fiches actions	Toutes
Indicateurs et Evaluation	<p>Nombre d'acteurs accompagnés dans la réalisation des actions</p> <p>Nombre de formations dispensées aux services et aux élus</p> <p>Nombre de COFIL et de COTEC</p>
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse 0,2 ETP
Planning	Continu avec COTEC thématiques réguliers, COFIL semestriel, Comité de suivi annuel

Chiffrage cumulé sur 6 ans	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR
0 GWh	0 GWh	0 t _{éq} CO ₂	0 GWh

Accusé de réception en préfecture

079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR

Date de télétransmission : 14/02/2020

Date de réception préfecture : 14/02/2020

Axe 1

**Vers une agglomération
intégrée à son environnement,
responsable de ses choix de
développement et engagée
dans la production des EnR**



Fiche Action n° 1.1

Nom de l'action	Préserver, maintenir et renforcer les milieux humides capteurs de carbone (prairies, tourbières, zones humides ...)		
Type d'action	Dans le cadre de la charte du PNR du Marais poitevin, des politiques de l'eau gérées par les SAGE et déclinées dans le SCoT (inventaire des zones humides)		
Thématique de l'action	Préservation des milieux naturels humides au fort pouvoir de séquestration CO2. Captation de carbone / Adaptation au changement climatique (ressource en eau et risque inondations)		
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Enjeux croisés entre environnement et agriculture : biodiversité / élevage / cadre de vie / paysage		
Articulation avec les politiques publiques	Planification territoriale : SCoT, PLUiD, Charte du PNR Politiques publiques de préservation des espaces naturels et agricoles. Phytoépuration, zones de rejets végétalisés en lien avec le service assainissement de Niort Agglo. Lien avec la méthanisation via les cultures intermédiaires à vocation énergétique. Natura 2000, Plan élevage		
Acteur pilote	PNR, Niort Agglo, EPMP ou IIBSN pour apport de la compétence « eau »		
Partenaires	Chambre d'agriculture, CIVAM, associations de protection de l'environnement, CREN, propriétaires fonciers publics et privés, Ademe, CLE du sage		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suite à l'inventaire des zones humides dans les communes (cf Etat initial de l'environnement dans le SCoT), diagnostic de territoire à établir pour répertorier dans les SIG l'ensemble des zones humides du territoire ainsi que les habitats naturels (prairies humides, bois humides, tourbières, roselières...) capteurs de carbone. 2. S'assurer d'une traduction de cet inventaire ambitieux dans les PLUi (cf. SCoT – prescription n°14) 3. Etudier la possibilité et pertinence d'acquisition de foncier 4. Clarification de leur pouvoir de séquestration du carbone selon leurs caractéristiques. 5. Communication / sensibilisation sur l'ensemble des co-bénéfices liés à la préservation des zones humides, dont le pouvoir de séquestration du carbone. 6. Mesures de suivi de la qualité des zones humides et habitats naturels capteurs de carbone à mettre en place (fréquence des visites, indicateurs de suivi, données à collecter, ...). 7. Mesures de préservation, restauration ou création de zones humides, en fonction de leurs potentiels carbone et des priorités de préservation de la TVB 8. Mesures de protection dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT puis le PLUiD (à la parcelle). 9. Soutien à l'élevage pour le maintien des prairies naturelles humides, voire acquisitions foncières pour la préservation des zones humides par les Conservatoires (type CREN) 		
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.2 à 1.20		
Hypothèses prises pour le chiffrage	Les zones humides séquestrent le carbone autant que les forêts, voire davantage pour les tourbières, marais tourbeux, littoraux... Base ALDO de l'ADEME (pouvoir de séquestration du carbone à l'échelle de l'EPCI) à faire évoluer dans ce sens si avéré, diagnostic en cours à l'échelle du PNR. Volonté de sanctuariser ces zones sur 6 ans et au-delà.		
Indicateurs de suivi et évaluation	<p>Nombre, surface, linéaires de zones humides et habitats naturels capteurs protégés.</p> <p>Nombre surface, linéaires de zones humides et habitats naturels capteurs restaurés.</p> <p>Nombre, surface, linéaires de zones humides et habitats naturels capteurs créés.</p> <p>Indicateurs de suivis quantitatifs mais aussi qualitatifs pour juger de la bonne « qualité sanitaire » des zones humides (ex. niveau de biodiversité, diminution des points chauds)</p>		
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse : 1 ETP / an pour les communes du PNR (recommandation formulée d'élargir à Niort Agglo ?)		
Planning détaillé (calendrier)	<p>2019 : fin de l'inventaire « zones humides » dans le cadre du SCoT. Etablissement du diagnostic « zones humides » du territoire, définition de la cartographie des habitats capteurs de carbone dans le PNR.</p> <p>2020 : co-construction des mécanismes de suivi, de soutien et de restauration des zones humides. Validation des moyens et du cadre administratif. Mise en œuvre des premières actions (expérimentation via programme PNR).</p> <p>2021 : mise en œuvre des mesures à l'échelle de Niort Agglo.</p>		

Chiffrage cumulé	Economie d'énergie	0 GWh	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR Réduction des GES Production d'EnR Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020
-------------------------	--------------------	-------	---

Planter un arbre par habitant d'ici 2030 (125 000 arbres)

Nom de l'action	Planter un arbre par habitant d'ici 2030 (125 000 arbres)		
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle action		
Thématique de l'action	Séquestration carbone		
Objectif / enjeux	Maintien des paysages de bocage, plantations de peupliers pour le maintien des activités de transformation implantées en Deux-Sèvres, remplacement des frênes atteints par la chalarose.		
Articulation avec politiques publiques	Maintien des activités économiques autour de la transformation des peupliers (déroulage des billes, ...). Maintien des exploitations agricoles (diversification des revenus) Tourisme notamment sur la partie Marais mouillés.		
Acteur pilote	Niort Agglo pour couvrir l'ensemble du territoire		
Partenaires	PNR Marais Poitevin, Syndicat des propriétaires fonciers du Marais Poitevin PromHaies, pépiniéristes DDT79, Région NA, Office de tourisme Chambre d'agriculture, CRPF, entreprises du territoire, communes Observatoire du patrimoine végétal / arboré (notamment pour détecter des candidats à la plantation et notamment le monde agricole)		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> Diagnostic des besoins du territoire en plants en choisissant des espèces locales, diversifiées, adaptées et considérant les enjeux pollen (6 essences repérées par le PNR pour s'adapter à la chalarose du frêne, déclin du peuplier en boisement ou en linéaire, dégradation du linéaire de haies en quantité et en qualité, ...), en protections des plants (contre les ruminants, contre les rongeurs, ...), en acteurs déjà en place localement, des aides déjà versées (par la Région NA, ...). Mécanismes de soutien complémentaires au profit des acteurs déjà en place (syndicats, associations, ...) : subvention versée sur justificatifs, ... Charte des règles de maintien des plants jusqu'à leur âge de maturité pour l'exploitation. Etudier la possibilité de protéger les nouvelles plantations sur le long terme via les SCoT, PLUi, etc. Outil de suivi des plantations (SIG) dans le temps : contrôle des plantations, garantie de reprise, ... Développer un programme de communication et d'animation du territoire sur les intérêts agronomiques et environnementaux des haies et pour convaincre les agriculteurs <p>Point de vigilance: favoriser des essences locales adaptées et diversifiées</p>		
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20		
Hypothèses prises pour le chiffrage	1 arbre = 20 kg CO2/an Repères : 1 plant = 9 €, sa protection intégrale = 20 € (ruminants, rongeurs). Si que rongeur, la protection se situe plutôt à 12 €/plant Repères pour des jeunes plants forestiers de haies : 1 plan = 2 €, protection et piquet = 2 à 3 €, paillage = 2 € 72 500 arbres plantés en 2024, 125 000 en 2030		
Indicateurs et Evaluation	Nombre de plants plantés et protégés sur Niort Agglo. Taux de mortalité des nouveaux plants (à 5 ans et 10 ans) Evaluation qualitative des bénéfices : qualité des sols et production agricole, impact sur le cadre de vie et le bien-être des populations		
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 0,2 ETP pour : <ul style="list-style-type: none"> Réalisation du diagnostic de territoire : soit un bureau d'études, soit des acteurs pour la partie géographique qui les concerne (PNR, ...) Suivi des plantations : PNR, SIG Niort Agglo (état sanitaire, besoin en eau, entretien, ...). Démarchage des propriétaires fonciers du territoire (brochures de communication, ...). 		
Planning	2020 : réalisation du diagnostic des besoins (essences, protections, acteurs en place, ...) 2021 : délibération Niort Agglo sur le ou les mécanismes de soutien aux opérateurs + moyens de contrôle Second semestre 2021 : déploiement des aides et suivi des plants + communication du dispositif.		

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-

AR Réduction des GES Production d'EnR

Date de télétransmission : 14/02/2020

Date de dépôt en préfecture : 14/02/2020

Chiffrage cumulé sur 6 ans

Economie d'énergie

0 GWh

Fiche Action n° 1.3

Aménager et adapter le bâti privé au changement climatique

Nom de l'action	
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Thématique de l'action	Etudiée lors des ateliers QA – Adaptation au CC En lien avec MDE
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Que ce soit pour du neuf ou de la réhabilitation, cette action vise à modifier l'acte de construire pour prendre en compte l'augmentation des températures. / Lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain Lutte contre l'érosion de la biodiversité locale et favoriser la nature en ville / Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés dans l'isolation du bâti
Articulation avec les politiques publiques	PLUi-D, SCoT Politique de l'Habitat (PLH, OPAH)
Acteur pilote	Niort Agglo et CAUE
Partenaires	Ordre des architectes, promoteurs, FFB et CAPEB, gestionnaires de réseaux, ADIL
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> En termes de planification : OAP dans PLUID pour accentuer les orientations bioclimatiques, les îlots de fraîcheur, la sanctuarisation des zones humides et des haies. Coefficient de biotope : pour toute nouvelle construction ou extension, intégrer dans le règlement du PLUID le calcul du coefficient de biotope avec une valeur à respecter (qu'il faut préalablement déterminer), et donc à contrôler. Sensibilisation / communication sur les dispositifs en place : prendre appui sur la CAUE et l'Ademe qui ont déjà réalisés des plaquettes de communication Construction d'un référentiel (label) sur Niort Agglo : monter une vitrine, créer un temps fort autour du bâti adapté au changement climatique (remise de prix pour les professionnels engagés, aides pour les particuliers) <p>Sous-action 1: lutter contre les îlots de chaleur</p> <p>Sous-action 2: soutenir et favoriser la végétalisation des façades privées et publiques</p> <p>Sous-action 3: végétaliser, aménager les zones d'activités économiques</p>
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20
Hypothèses prises pour le chiffrage	Permet de faire 5% d'économies sur les logements neufs et existants par rapport à la RT 2012 => 0,15 GWh par an
Indicateurs de suivi et évaluation	Délibération communautaire pour la mise en œuvre du coefficient de biotope dans le règlement du PLUID. Nombre de professionnels compétents capables de répondre au label Niort Agglo Nombre de travaux réalisés Nombre d'aménagements visant à réduire l'effet îlot de chaleur
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 0.1 ETP (Réalisation du règlement intégrant ce complément + Moyens d'accompagnement et de contrôle)
Planning détaillé (calendrier)	2019 : Orientation donnée dans le SCoT 2020 - 2021 : rédaction du PLUID intégrant le coefficient de biotope

	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR
Chiffrage cumulé sur 6 ans	- 1,17 GWh	- 140 t _{éq} CO ₂	0 GWh

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Mise en place d'un animateur énergie/eau pour les acteurs socio-économiques du territoire

Nom de l'action	
Type d'action	Nouvelle
Thématique de l'action	Etudiée lors des ateliers MDE – Atelier Mobilisation des acteurs économiques et rénovation du tertiaire
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Créer une dynamique entrepreneuriale autour du Dev Durable sur le territoire afin de mettre en avant les retours d'expérience existants, d'informer sur les opérations exemplaires voisines à reproduire, faire monter en compétences les membres du réseau, créer des groupements de professionnels (sur les achats, les déplacements, les EnR...). Diffuser, développer et utiliser tous les réseaux pour faire connaître cette action.
Articulation avec les politiques publiques	PLUI-D, SCoT, PDU, PPA
Acteur pilote	CCI
Partenaires	CMA / Service de développement économique Collectivités (région, département, Niort Agglo, villes), COPART, Fédérations de professionnels, Associations de commerçants, Médias locaux, fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseaux d'énergie (GRdF, Enedis, Geredis), Maison de l'ESS
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation d'un état des lieux de l'existant sur le territoire en termes d'acteurs et de compétences liés au développement durable ➤ Définition des besoins en termes d'animation, de montée en compétences, de thématiques prioritaires à adresser... ➤ Editer une fiche de poste avec les missions dédiées et lancer le recrutement de l'animateur ➤ Communiquer sur le rôle de l'animateur ➤ Faire le tour de tous les réseaux professionnels existants pour se faire identifier ➤ Concevoir en parallèle un programme d'actions (formations, animations, conférences, visites de sites, constitution de groupements dont un cluster local des offreurs de solutions (prestataires, bureaux d'études, ...), veille réglementaire, identification des AAP intéressants, recherche de financement régionaux, nationaux et européens et accompagnement des réponses ➤ Mettre en place des diagnostics individuels (diagnostics énergie et eaux usées) ➤ Définition d'objectifs communs (ex : JDD), de challenges. Identifier la contribution individuelle/globale pour les enjeux/objectifs définis ➤ Construire au fur et à mesure un centre de ressource en ligne (plateforme dédiée aux membres) par thématiques abordées (EnR, Mobilité, Télétravail, achats...) afin de favoriser une dynamique territoriale inter-entreprise (EIT) ➤ Axer le discours sur la sobriété énergétique des entreprises. ➤ Cibler les entreprises qui utilisent encore le fuel, ainsi que les activités les plus énergivores, les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces)
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20
Hypothèses prises pour le chiffrage	Diminution de 20% sur la durée du PCAET de consommations dues au tertiaire et industrie grâce à des actions de MDE Diminution de la consommation d'eau potable de 30% Diminution des rejets vers l'assainissement de 30%
Indicateurs de suivi et évaluation	<p>Nombre de structures accompagnées</p> <p>Nombre d'évènements créés (ateliers, formation, conférences, réunions...) et de participants</p> <p>Nombre de réponse à AAP</p> <p>Enquête de satisfaction annuelle pour amélioration continue</p> <p>Economies d'énergies et d'eau réalisées par les structures membres (Kwh, m3, CO2 et € économisés)</p> <p>Indicateur sur les GES</p> <p>Nombre de diagnostics</p> <p>Montant des investissements conséquents</p>
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: Financer 1 ETP Niort Agglo ou CCI : profil sénior expérimenté (connaissances techniques et relationnelles) : <u>90 K€ brut chargé / an</u> Temps pour recrutement, fiche de poste, formation (chargé DD Niort Agglo) : 5 jours
Planning détaillé (calendrier)	Etat des lieux : 2 mois Recrutement : 6 mois Identification et construction du programme d'action : année 1 à 2 Création d'évènements et du centre de ressources pour animation du réseau : années 2 à 6

	Economie d'énergie	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR-14-102-tégCO2
Chiffrage cumulé sur 6 ans	- 107,6 GWh	0 GWh Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020

Fiche Action n° 1.5

Nom de l'action	Identifier les gros consommateurs de chaleur et proposer un accompagnement dédié pour la transition vers des énergies peu carbonées		
Type d'action	Nouvelle		
Thématique de l'action	Etudiée lors des ateliers EnR – Solaire En lien avec Qualité de l'air et Adaptation au changement climatique		
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Permettre aux gros consommateurs d'eau chaude et de chauffage de pouvoir réduire leur facture d'énergie. Améliorer la qualité de l'air.		
Articulation avec les politiques publiques	PLUi-D, SCoT, SD EnR, PPA SPEEH Lois TEPCV, ALUR et ELAN		
Acteur pilote	CRER		
Partenaires	Niort Agglo, villes, fournisseurs et gestionnaires de réseaux d'énergie et d'équipements, ADIL, Ademe (appel à projets)		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etude du diagnostic du SD EnR et identification des gros consommateurs de chaleur sur le territoire (hôpitaux, piscines, maisons de retraites, écoles...), et en particulier ceux utilisant du fioul ou une source de combustion (bois, GN, ...) 2. Ciblage du remplacement des installations au fioul ou autre source de combustion des gros consommateurs de chaleur 3. Croisement de cette donnée avec la carte des potentiels solaires en toiture (cadastre solaire) : repérage de gros consommateurs ayant un potentiel solaire en toiture 4. Définition au sein de Niort Agglo d'une enveloppe pour prendre en charge 50% des études de faisabilité / opportunité des projets accompagnés par le CRER (10 000 € en année 1 et à estimer chaque année ensuite selon succès et potentiel) 5. Prise de contact direct (courrier + téléphone) par Niort Agglo pour informer du potentiel solaire du professionnel et de l'existence du CRER et de ses missions pour se faire accompagner 6. Adhésion du professionnel au CRER et accompagnement vers l'étude de faisabilité et d'opportunité 7. Financement à 50% de l'étude d'opportunité ou de faisabilité par Niort Agglo 8. Réalisation des premières installations 9. Valorisation des expériences réussies et des gains financiers auprès des autres potentiels. 10. Lancer un appel à projets et renforcer la communication locale 11. Elargissement à d'autres solutions techniques : récupération d'énergie fatale sur les process pour les sites industriels, production de chaleur par PAC (air, géothermie...) 		
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20		
Hypothèses prises pour le chiffrage	Financement à 50% de 20 études de faisabilité par an, aboutissant à 3000 m² de solaire thermique installés en 6 ans (0 en 2019, 500 m² de 2020 à 2023, 1000 m² en 2024, soit 3000 m² en exploitation continue sur 6 ans); 4,8 GWh produits Remplacement du mix énergétique de Niort Agglo (pour le calcul des émissions de CO2) Objectif identique de production de chaleur géothermique: 9.6 GWh produits sur 6 ans		
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de m² solaire thermique installés Nombre de nouvelles structures adhérentes au CRER, Nombre d'études opportunité / faisabilité réalisées, Montant et type de travaux réalisés, Activité économique créée kWh, CO2, et € économisés		
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse : A voir si succès de l'opération et nécessité pour le CRER de monter en charge avec un nouvel ETP (voir si couvert ou pas par nouvelle adhésion)		
Planning détaillé (calendrier)	Estimation potentiel éligible et enveloppe dédiée : 2 mois Définition des modalités d'instruction et de suivi : 6 mois Fléchage budget et vote : 6 mois Première réalisation de travaux : année 2 Montée en charge progressive : année 3 à 6		

	Economie d'énergie	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Chiffrage cumulé sur 6 ans	0 GWh	Date de mise en charge : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020

Fiche Action n° 1.6

Guide d'achats durables des communes

Nom de l'action	Guide d'achats durables des communes		
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle		
Thématique de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Acheter avec une forte composante environnementale dans la commande publique. - Calculer les bénéfices économiques, environnementaux et emploi dans les études et les projets ▣ Maîtrise énergie, ENR, Changement climatique 		
Objectif / enjeux	<p>Avoir un regard plus complet sur chaque projet</p> <p>Sortir du simple regard en « euros » et rentabilité sur les projets</p> <p>Estimer les coûts/bénéfices indirects pour la collectivité</p> <p>Gain CO2/climat</p>		
Articulation avec politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les projets de Niort Agglo et des communes - Tous les achats 		
Acteur pilote	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Niort Agglo, service marchés publics <input type="checkbox"/> Ingénieur Energie de Niort Agglo <input type="checkbox"/> Club des Acheteurs 		
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau achats publics Nouvelle Aquitaine - DREAL + Ville de Niort - Centre de Gestion - CCI/CM/CA 		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> - Etude et mise en place de cahiers des charges, de recommandations à l'attention des communes de la Niort Agglo : privilégier les circuits courts et les achats groupés Niort Agglo - Favoriser les actions de d'évitement et réduction des émissions avant de les compenser - Mise en place de critères environnementaux et sociaux avec une forte pondération - Création d'un guide d'achats – Marchés publics, en tenant compte des actions existantes (Ville de Niort, RGO...) - Intégrer l'évitement, la réduction, la séquestration et la compensation carbone dans les marchés publics - Évitement, réduction (afin de minimiser l'empreinte carbone des achats) et enfin séquestration (plantations d'arbres, de haies, sur Niort Agglo) et Compensation Carbone (ailleurs que sur Niort Agglo) pour compenser les émissions résultantes des activités de Niort Agglo (Bilan Carbone) - Créer des outils de communication pour les communes - Fixer des objectifs à atteindre pour les achats publics du territoire - Créer un espace Forum sur le Niortais pour échanger entre pairs - Mettre en place un réseau des acheteurs publics sur le territoire de la Niort Agglo 		
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20		
Hypothèses prises pour le chiffrage	<p>Diffusion du cahier des charges à toutes les communes de la Niort Agglo.</p> <p>50% / 75% / 80% respectent ce cahier des charges pour 1 projet ENR ou 1 construction exemplaire=> montre l'exemplarité pour les entreprises de la commune => en 2024 : 2%/5% sur les émissions du secteur tertiaire et plus 1% de la consommation du secteur en production EnR avec progression : production EnR = 0% en 2019 puis 0,2% par an, diminution GES = 0% en 2019 puis 0,4% par an</p>		
Indicateurs et Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de marchés ayant inclus les nouveaux critères - Evaluation des gains CO2 + DD - Nb de communes ayant intégré ces critères dans leurs marchés - Nb de Kms évités/économisés en se fournissant localement 		
Moyens humains (hypothèse)	<p>Hypothèse:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cellule Marchés publics de la Niort Agglo - Ingénieur Energie + Conseil en énergie aux communes - 0.3 ETP (coordination + reporting) 	Chiffrage cumulé sur 6 ans	Economie d'énergie
Planning	⇒ 1er semestre 2020	- 32,28 GWh	<p>Accusé de réception en préfecture : 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR</p> <p>Date de réception : 14/02/2020</p> <p>Date de réception préfecture : 14/02/2020</p>

Renforcer le rôle prescripteur de Niort Agglo	
Nom de l'action	
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Dans la continuité du travail transversal SCOT-PLUID-PCAET
Thématique de l'action	Réglementation – Urbanisme
Objectif / enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Marquer la volonté politique de développer les EnR - Orienter les projets d'aménagement (habitat, éco, agricole, mobilités...) - Avoir une approche globale des aménagements (éco-quartier, Développement Durable, matériaux...) - Communiquer/valoriser les exemples - Création d'un quartier « bas carbone » avec prescriptions ambitieuses, à étendre à moyen terme à toute ouverture à l'urbanisation
Articulation avec politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Politique urbanisme
Acteur pilote	Niort Agglo (planification territoriale, urbanisme)
Partenaires	Communes ADEME – Fédération Bâtiments - Bureaux d'études énergie CAUE – Conseil aux particuliers Acteurs résidentiel collectif Région Nouvelle Aquitaine SIEDS + CRER Associations - Collectifs citoyens (Marche pour le Climat Niort, autres associations etc.)
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Croiser les actions du PCAET avec les possibilités offertes dans le SCOT, PLUID, PLH... 2) Décliner en prescriptions opérationnelles 3) Avoir une vigilance sur le bois-biomasse et l'impact sur la qualité de l'air ainsi que sur la ressource en bois et son exploitation durable 4) Privilégier les réseaux de chaleur 5) Distinguer la géothermie du bois-énergie 6) Communiquer auprès des acteurs sur les prescriptions 7) Suivre, évaluer et élargir le contrôle de travaux réalisé sur Niort, aux autres communes – (AOS)
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20
Hypothèses prises pour le chiffrage	Valorisation de projets exemplaires => permet la construction de deux nouveaux projets (type éco-quartier) en 2021 => moins 0,5% (valeur annuelle) sur les émissions du secteur résidentiel + 0,5% (valeur annuelle) de la consommation du secteur sur la production EnR Valeurs annuelles à prendre 4 fois pour avoir les valeurs sur la durée du PCAET (2021 à 2024)
Indicateurs et Evaluation	Labels Nb d'actions déclinées dans les documents Nb de prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets EnR Nb de citoyens participant au suivi et à l'évaluation Surface d'espaces naturels ou agricoles consommés par les constructions
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 1 ETP pour vérifier le respect des prescriptions dans les constructions et pour coordonner et informer
Planning	Tps du SCOT = 2019 Tps du PLUI = 2020 Evaluation PLH = 2019

	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR
Chiffrage cumulé sur 6 ans	0 GWh	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR - 3 193 téqCO2 Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020	20 GWh

Fiche Action n° 1.8

Fiche Action n° 1.8	
Nom de l'action	Disposer d'un référent EnR au sein de Niort Agglo
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle action. En partenariat avec le Conseil en énergie aux communes
Thématique de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'énergie - Production EnR - Economies d'Énergies
Objectif / enjeux	<p>Aider et accompagner les collectivités</p> <p>Toutes énergies en privilégiant les EnR à faible charge carbone et sans source de combustion</p> <p>Accompagnement technique/ingénierie</p> <p>Avoir une lecture par filière énergies des projets</p>
Articulation avec politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec les projets EnR, aménagement du territoire, urbanisme - Lien projets européens
Acteur pilote	Niort Agglo
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - ADEME, Région - SIEDS, CRER, Gestionnaires de réseaux, ANAH
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nommer un élu en charge de l'énergie 2. Avec l'élu en charge de l'énergie : <ul style="list-style-type: none"> - Créer le poste - Recruter 3. Actions à prévoir pour le poste : <ul style="list-style-type: none"> - Conseil gratuit pour les communes → Contacter les communes - Aide aux Certificats d'économie d'énergie (CEE) + travailler sur la séquestration Carbone (très forte incitation, voire obligation) - Développer les réseaux de chaleur = Bois – Géothermie - Travailler sur les zones à forte densité de chaleur - Partenariat entre l'ingénieur recruté et le CRER (ou Bureau d'études) pour réaliser des études techniques et financières précises des projets <p>Points de vigilance:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attention sur le bois-biomasse à l'impact sur la qualité de l'air, ainsi que sur la ressource en bois et son exploitation durable • Privilégier les réseaux de chaleur • Distinguer la géothermie du bois-énergie • Préciser l'impact positif sur la qualité de l'air maximisé si priorités aux EnR sans combustion
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20
Hypothèses prises pour le chiffrage	<p>Permet de faire des économies via les CEE : 5% des CEE pour ratio Niort Agglo.</p> <p>Prise en compte de deux périodes pour avoir sur la durée du PCAET + Réalisation de 2 projets géothermie et de 2 projets bois énergie pour des consommateurs tertiaires (surface unitaire environ 20 000 m²) chauffées au fioul => année réalisation : 2021 (base de calcul sur de l'existant au fioul et donc gain potentiel important)</p>
Indicateurs et Evaluation	<p>Nb d'études réalisées</p> <p>Nb de projets réalisés</p> <p>Variation du taux d'EnR sur Niort Agglo</p>
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse : 1 poste ETP
Planning	⇒ Dès que possible : 1 ^{er} trimestre 2019

Chiffrage cumulé sur 6 ans	Economie d'énergie	Accusé de réception en préfecture	réduction d'EnR
	-195.46 GWh	079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR	59,953 tégCO ₂
		Date de télétransmission : 14/02/2020	29 GWh
		Date de réception préfecture : 14/02/2020	

Fiche Action n° 1.9

S'entourer des compétences d'un AMO pour les projets de méthanisation de qualité

Nom de l'action	S'entourer des compétences d'un AMO pour les projets de méthanisation de qualité		
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle		
Thématique de l'action	Développement de la production des énergies renouvelables		
Objectif / enjeux	Favoriser l'émergence de nouveaux projets méthanisation agricole en cohérence avec les enjeux en lien avec les odeurs, le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) et industriel, les objectifs de réduction des déchets, le tri et le compostage, en restant vigilant sur la part des cultures intermédiaires à vocation et des boues issues de la méthanisation Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de qualité Encourager les exploitants agricoles désireux de se lancer dans la méthanisation agricole		
Articulation avec politiques publiques	Développement économique et agricole		
Acteur pilote	Chambre d'agriculture		
Partenaires	Niort Agglo, CRER, gestionnaires de réseaux (ENEDIS, GRdF, Geredis, GRTgaz...), Ademe, Région Nouvelle Aquitaine, Méthanaction, Club des Injecteurs, DDT, PNR		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir le périmètre d'intervention de l'AMO 2. Faire en sorte que l'AMO et son champ d'action soient bien identifiés par les nouveaux porteurs de projet 3. Communiquer sur le parcours à réaliser par tout porteur de projet (visites, prises d'informations, rencontres des élus, décomposition des phases d'étude, de travaux, de communication...) pour que l'AMO explique à tout nouveau porteur de projet la réflexion d'ensemble à mener. Programme de sensibilisation des exploitants agricoles au projet de méthanisation agricole en cohérence avec les enjeux en lien avec les odeurs (traitement de l'air), les objectifs de réduction des déchets, le tri et le compostage, en restant vigilant sur la part des cultures intermédiaires à vocation énergétiques et des boues issues de la méthanisation 4. Faire du pré-développement par le biais d'un appel à projets 5. Rechercher des leaders pour porter les projets 6. Accompagnement par le CRER, par l'IFREE, ...pour l'acceptabilité sociale, le juridique, le technique, la communication, le financier 7. Valorisation de la stratégie locale : gain en GES, Mobilité gaz, ... 8. Assurer une veille prospective sur la gazéification, sur le « power to gas » <p>Points de vigilance:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la problématique des odeurs, le risque TMD et industriel • Préciser la priorité à la réduction des déchets, le tri et le compostage • Attention aux CIVE et à l'impact des boues de méthanisation sur la qualité des eaux à considérer • S'assurer d'une bonne articulation avec les politiques publiques • Alerter que cette action ne donne pas d'amélioration de la qualité de l'air 		
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20		
Hypothèses prises pour le chiffrage	Coût d'un ETP sur 5 ans. 5 projets méthanisation par injection émergents : 2 en 2021 puis 1 par an jusqu'en 2024. Taille des projets actuels moyen : 137Nm3/h" Volonté d'atteindre 48 GWh/an et 12 000 téquCO2 évitées		
Indicateurs et Evaluation	Nombre de projets sortis par rapport à ceux accompagnés. Quantité de déchets valorisés en méthanisation Production d'énergie issue de la méthanisation		
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse : 1 ETP durant plusieurs années		
Planning	2019 : définition du périmètre de l'AMO, puis constitution d'un groupe de travail avec les partenaires. 2020 : construction et validation du parcours d'accompagnement qu'un porteur de projet doit réaliser pour favoriser l'émergence de son projet. 2021 : faire connaître le rôle de l'AMO (plus-value apportée, à quel coût résiduel, ...).		

Chiffrage cumulé sur 6 ans	0 GWh	Economie d'énergie 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-EnR AR Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020 14299 GWh
-----------------------------------	-------	---

Fiche Action n° 1.10	
Nom de l'action	Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de qualité
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Thématique de l'action	Développement de la production des énergies renouvelables
Objectif / enjeux	Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de qualité. Amplifier de manière significative les productions renouvelables locales
Articulation avec politiques publiques	Politique Biodiversité/Paysage / Politique Agriculture / Politique Urbanisme / Commission énergie du PNR
Acteur pilote	Niort Agglo
Partenaires	Chambre d'agriculture, PNR, CRER, Gestionnaires de réseaux, DREAL, DDT79, Ademe, Club des Injecteurs, associations environnementales, IFREE, Collectif citoyen
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les principaux déterminants de la contestation : injustice ? désinformation ? Enjeux financiers ? Qualité du projet ? Impacts minimisés ? par une concertation très en amont 2. Construire l'argumentaire (gains environnementaux attendus, ...), le bien fondé des énergies renouvelables issues de la méthanisation agricole (projet de territoire, potentiels, créations de richesses et d'activité, diversification des revenus, pérennisation agricole...), quand ceux-ci sont cohérents avec les enjeux du territoire (paysage, TVB, Natura 2000, nuisances...) . 3. Etablir deux plans de communication : pour les élus / pour les citoyens. A dérouler tout au long du projet. Avoir des supports simplifiés pour qu'ils soient lus. Par exemple, le biométhane produit entre 22 et 55 g CO2/kWh là où le gaz fossile en produit 234. Créer un document synthétique sur les bénéfices de la méthanisation pour les particuliers. 4. Définir les zones privilégiées (schéma directeur EnR). 5. Bénéficier d'un groupe de concertation, impliquer les citoyens/habitants dans la réflexion « avant-projet » 6. Organiser des visites de sites (format élus, format habitants et dans les écoles) et organiser des réunions en Conseil municipal. 7. Bien déterminer les impacts potentiels d'un projet, dès la communication amont, en collaboration avec les associations environnementales, les services instructeurs et les industriels des filières EnR. 8. Réaliser des fiches claires explicatives sur les projets (un format de base identique) adaptable aux différents publics 9. Conforter le rôle de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner le porteur de projet (ex IFREE / CRER) 10. S'appuyer sur les relais existants : commissions, ...et sur les études objectives. 11. Etre proactif dans la communication spécifiquement dédiée aux communes concernées par un projet de méthanisation, réseau de chaleur, géothermie etc. 12. Communiquer en milieu scolaire sur les énergies renouvelables. 13. Encourager le financement participatif local en sensibilisant les porteurs de projets, en communiquant
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20
Hypothèses prises pour le chiffrage	Réunions d'informations permettant le lancement de projets. 1 à 2 projet (s) de méthanisation par cogénération (2021-24) qui voient le jour à corrélés aux objectifs FA 24
Indicateurs et Evaluation	<p>Nombre de supports mis en forme, édités et distribués. Nombre de visites de sites</p> <p>Nombre d'interventions auprès des élus, des citoyens, des scolaires.</p> <p>Bon déroulé des projets de qualité où la communication est renforcée.</p> <p>Nombre de visites de site</p> <p>Part des projets ayant fait l'objet d'une concertation avec le public</p> <p>Indicateur pour suivre les types d'opposition et thèmes récurrents.</p>
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 0.5 ETP
Planning	2019 : mieux cartographier le potentiel méthanisation. 2019 : rencontre des Conseils municipaux + visites de site

	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR
Chiffrage cumulé sur 6 ans	0 GWh	16 349 tCO2eq	191 GWh
<p>Accusé de réception en préfecture 191 GWh 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020</p>			

Fiche Action n° 1.11

Nom de l'action	Etablir une cartographie des potentiels géothermiques		
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle		
Thématique de l'action	Géothermie – connaissance pour mieux orienter les actions/accompagnements		
Objectif / enjeux	Prendre connaissance du potentiel géothermique en cohérence avec les enjeux radon Porter à connaissance aux porteurs de projet Sensibiliser/communiquer sur le potentiel géothermique de Niort Agglo		
Articulation avec politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> - Politique Habitat - Bâtiments publics - Politique Economie 		
Acteur pilote	BRGM, CRER		
Partenaires	Niort Agglo - ADIL – PNR - CAUE		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier le besoin (la commande précise) 2) Demander une synthèse pour le grand public 3) Réaliser l'étude par le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières). Intégrer une étude sur les puits canadiens (adaptés aux contraintes locales et à l'enjeu Radon i.e. Germond-Rouvre en potentiel de catégorie 3) 4) Mettre en place des outils de communication adaptés aux élus, aux citoyens, aux artisans. Informer sur les possibilités de convertir les systèmes actuels (fioul, gaz) en système géothermique. 5) Mettre en réseau les différents acteurs qui vont relayer l'information. Les sensibiliser, au travers de la rédaction d'un guide de sensibilisation, à la protection des périmètres de captage de l'eau potable. 6) Développer les systèmes de puits canadiens : adapter la réglementation, plaquette d'information et réalisation. <p>Point de vigilance : Prendre en compte l'enjeu sur le radon (Germond-Rouvre en catégorie 3)</p>		
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20		
Hypothèses prises pour le chiffrage	Réalisation de 7 projets de géothermie pour des gros consommateurs tertiaires (surface unitaire environ 20 000 m ²) chauffés au fioul. Réalisation des projets : 0 en 2019 ; 1 en 2020 ; 2 en 2021 ; 1 en 2022 ; 2 en 2023 et 1 en 2024		
Indicateurs et Evaluation	Partenaires ayant connaissance Nombre de projets réalisés Nombre de puits canadiens réalisés Part de production géothermique dans la production EnR thermique		
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 0,1 ETP		
Planning	Identifier besoin = année 2019 (1 ^{er} semestre) Etude = année 2019 (2 ^{ème} semestre) Com = année 2020		

Chiffrage cumulé sur 6 ans	Economie d'énergie	0 GWh	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020
-----------------------------------	--------------------	-------	--

Cartographier les potentiels photovoltaïque et thermique, et fournir un accompagnement à l'installation

Nom de l'action			
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle action		
Thématique de l'action	Etudiée lors des ateliers EnR Solaire Transversale avec MDE et Qualité de l'air et changement climatique		
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Augmenter la production d'énergie renouvelable / Améliorer la qualité de l'air / Diminuer l'impact de la consommation d'énergie (report) / Apporter de nouveaux revenus		
Articulation avec les politiques publiques	SD EnR PLU-i D, PPA, SCoT		
Acteur pilote	Niort Agglo		
Partenaires	Communes, CRER, ENEDIS, ADEME, ADIL (ACT'E), PNR HP, Geredis Deux-Sèvres		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> Finaliser la cartographie fine des potentiels commune par commune selon les problématiques patrimoniales et environnementales (SPR – potentiels annexes) La croiser avec les cartes réseaux et définir les zones où le raccordement sera faisable sans surcote important Identifier sur celles-ci des bâtiments privés (entreprises, industries, agriculteurs...) ayant un potentiel en toiture existante (selon technique et insertion), des friches ou espaces au sol déjà artificialisés pour l'implantation de centrales au sol. Mettre en ligne sur le site web de Niort Agglo la cartographie via un site sécurisé Rédiger un courrier ciblé aux acteurs repérés, avec entête de la ville concernée et de Niort Agglo pour proposer un rdv particulier et un questionnaire sur le positionnement de la personne par rapport au solaire PV. Indiquer l'accompagnement existant : CRER Permettre la consultation de la cartographie en ligne ou en mairie (en cohérence avec le schéma solaire du PNR en cours) pour tous les citoyens, à partir d'un accès sécurisé via code personnel utilisable une seule fois (éviter que la cartographie finisse dans les mains des démarcheurs publiques) Orienter dans la consultation en ligne pour le particulier vers la plateforme de la rénovation énergétique existante : ACT'E Réaliser des réunions publiques locales (animée par Niort Agglo mais avec la présence des élus des villes concernées, ENEDIS, Geredis Deux-Sèvres et CRER) avec les différents professionnels ciblés, pour fournir un premier niveau d'information : REX, à priori à contrecarrer, porter à connaissance le bénéfice d'une adhésion au CRER, rassurer sur les gains estimés et les aides mobilisables Inventaire des friches sur Niort Agglo pour l'implantation de centrales photovoltaïques au sol. Etude de potentiel pour les anciennes décharges à équiper en centrale PV au sol (2 sites de près de 3 ha chacun). <p>Point de vigilance: être attentif aux problématiques de patrimoine via les ABF</p>		
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20		
Hypothèses prises pour le chiffrage	Installation de 5000 m ² de PV sur 6 ans (0 m ² en 2019 ; puis 1000 m ² par an supplémentaires pour arriver à 5 000 m ² en 2024).		
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de dossiers en cours Nombre de professionnels contactés, Nombre d'actions de sensibilisation et de communication pour favoriser le solaire Nombre de m ² installés, d'installations créées Puissance installée (m ² et kWc) kWh produits Co2 non émis (thermique)		
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: Chargé DD Niort Agglo, dédié 150h sur 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> Cartographie déjà financée dans le cadre du SD EnR par le CRER Travail d'analyse et d'identification : 20h (chargé DD Niort Agglo) Edition, validation et envoi du courrier aux professionnels identifiés : 10h (chargé DD Niort Agglo) Organisation et animation des réunions publiques : 5h par réunion (100h au total pour 20 réunions sur l'agglomération) 		
Planning détaillé (calendrier)	Analyse cartographique et identification des pros : 1 ^{er} semestre 2019 Courrier et réunions publiques : 2 ^{ème} semestre (cibler les grosses toitures des collectivités et industries ainsi que les surfaces de friches) Renouvellement de la démarche tous les 2 ans jusqu'à 2024		

Chiffrage cumulé sur 6 ans

Economie d'énergie

0 GWh

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
 Réduction des GES
 Date de télétransmission : 14/02/2020
 Date de réception en préfecture : 14/02/2020
 Production d'EnR
 2374

Fiche Action n° 1.13

Nom de l'action	Augmenter la production solaire
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle
Thématique de l'action	Etudiée lors des ateliers EnR – Solaire En lien avec Qualité de l'air et Adaptation au changement climatique
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Permettre le développement du nombre d'installations PV et solaire thermique chez les entreprises, particuliers, industries, agriculteurs et sur les bâtiments publics Baisse des émissions GES et hausse de la production EnR
Articulation avec les politiques publiques	PLUi-D, SCoT, SD EnR, PPA Lois TEPCV Plan soleil
Acteur pilote	CRER
Partenaires	Niort Agglo, villes, fournisseurs d'énergie et d'équipements, ADIL, ENEDIS. Attention à la problématique de filière constituée localement Associations d' « Energie Citoyenne », SIEDS
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les gros consommateurs d'électricité et de chaleur sur la base des cartes du SD EnR (hôpital, EPAHD, écoles, piscines...) 2. Définir un CDC avec le CRER pour définir une étude de faisabilité-opportunité de qualité 3. Définir l'instruction du dossier d'aide par Niort Agglo pour bénéficier de celle-ci 4. Flécher et voter un budget de 10000 € annuel pour financer à 50% des études de faisabilité/opportunité qui respectent le CDC rédigé 5. Communiquer de façon ciblée sur ces gros potentiels afin de les inviter à contacter le CRER pour une étude de faisabilité - opportunité 6. Financer les premières études de faisabilité/opportunité 7. S'assurer du passage à l'acte avec le CRER 8. Obliger à la réalisation d'une étude des potentiels PVT pour chaque projet de rénovation ou de cession d'un bâtiment dont la consommation est supérieure à 100 MWh/an (à identifier lors des dépôts de permis de construire au service droit des sols) 9. Imposer la transmission d'un tableau de bord de suivi des productions pendant 5 ans. <p>Points de vigilance : Développer ces centrales sur des toitures non utilisables pour un autre usage (végétalisation) et éviter l'artificialisation de surfaces non dégradées, naturelles ou agricoles.</p>
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.12, 1.7, 1.15
Hypothèses prises pour le chiffrage	Installation de 90000m ² de PV sur 6 ans (10 000m ² en toiture, en cohérence avec le PLUiD et le SCoT) / 60 000m ² de centrales au sol sur friches urbaines et industrielles / 20 000 m ² d'ombrières) et installation de 20 000m ² de solaire thermique en toiture sur 6 ans. Avec financement de 20 études de faisabilité par an, avec un taux de réalisation de 50%, soit 60 installations mises en place au bout de 6 ans
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'études réalisées Nombre de nouveaux adhérents au CRER Nombre de m2 installés Part de production solaire dans la production EnR Nombre de kWh, CO ₂ , € économisés
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 10h pour le ciblage des consommateurs (chargé DD Niort Agglo) Temps de création des supports par service communication de Niort Agglo : 20h Temps de rédaction du CDC des études et de la méthodologie d'instruction (règlement, critères) : 5 jours
Planning détaillé (calendrier)	Identification par Niort Agglo des potentiels : 1 mois Vote du budget : 4 mois Rédaction du CDC des études et de la méthodologie d'instruction : 6 mois Communication : 1 mois (création de supports et diffusion) Lancement des premières études et des projets d'installations (année 2 à 6)

Action n°	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR
Chiffrage sur 6 ans	0 GWh	- 19 608 t eq CO ₂	84,4 GWh

Accusé de réception en préfecture
078 200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Fiche Action n° 1.14

Nom de l'action	Structurer et animer le réseau de professionnels du solaire pour accompagner particuliers et professionnels
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Existante (renforcement)
Thématique de l'action	Etudiée lors des ateliers EnR – Solaire En lien avec Qualité de l'air et Adaptation au changement climatique
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Offrir aux particuliers et aux acteurs économiques du territoire la possibilité d'être accompagnés par des acteurs neutres et indépendants sur la faisabilité, l'opportunité et l'installation et la gestion de panneaux PV et thermiques
Articulation avec les politiques publiques	PLUi-D, SCoT, SD EnR, PPA SPEEH Lois TEPCV
Acteur pilote	CRER
Partenaires	Niort Agglo, villes, fournisseurs d'énergie et d'équipements, ADIL, CCI, CA, CAPEB, FFB
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> Développer au sein de la plateforme ACT'E le référencement et la mobilisation de professionnels du solaire travaillant sur le territoire de Niort Agglo Affilier ces professionnels à la plateforme selon un CDC ou une charte (à rédiger) validant la qualité de leur offre de service pour le particulier et le collectif Communiquer de façon ciblée sur l'accompagnement neutre, indépendant et gratuit existant de l'ADIL et du CRER pour que ces structures soient mieux identifiées par les porteurs de projets et puissent orienter les publics vers les professionnels affiliés Organiser 2 réunions publiques pour les industriels et gros consommateurs ainsi que 2 événements locaux par an pour les particuliers sur la thématique solaire, animée par Niort Agglo et en présence des professionnels affiliés (REX, visites de sites, conseils, échanges...) <p>Point de vigilance : s'assurer d'identifier une filière de recyclage de proximité (française) pour les panneaux en fin de vie (anticiper le panneau comme déchet), comme par exemple celle de Marseille.</p>
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20
Hypothèses prises pour le chiffrage	Installation de 5000 m ² de PV sur 6 ans (0 m ² en 2019 ; puis 1000 m ² par an supplémentaires pour arriver à 5 000 m ² en 2024)
Indicateurs de suivi et évaluation	<p>Nombre de professionnels affiliés au réseau</p> <p>Nombre de réunion et événements organisés</p> <p>Nombre de personnes orientées vers ADIL et CRER</p> <p>Nombre de m² de panneaux installés (et puissance kWc)</p> <p>Nombre de projets citoyens financés</p>
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 50h par an pour l'animation des événements (chargé DD Niort Agglo) Temps de création des supports par service communication de Niort Agglo : 50h
Planning détaillé (calendrier)	<p>Référencement des professionnels : 1 mois</p> <p>Rédaction charte/CDC pour affiliation : 2 mois</p> <p>Communication : 2 mois (création supports + diffusion)</p> <p>Organisation d'événements publics : année 1 à 6 (2 par an)</p> <p>Lancement de projet et d'installations (année 2 à 6)</p>

Action n°	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR
Chiffrage cumulé sur 6 ans	0 GWh	- 201 tCO ₂ e	24 GWh

Accusé de réception en préfecture
078-200041317-20200214-C31-02-2020-1-AR

Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Favoriser l'autoconsommation collective sur le territoire

Nom de l'action	Favoriser l'autoconsommation collective sur le territoire		
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle action		
Thématique de l'action	Etudiée lors des ateliers EnR Solaire Transversale avec MDE et Qualité de l'air et changement climatique		
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Augmenter la production d'énergie renouvelable Améliorer la qualité de l'air Diminuer l'impact de la consommation d'énergie (report) Apporter de nouveaux revenus Éviter la perte du surplus en journée Coordonner la production et la consommation locale en EnR		
Articulation avec les politiques publiques	SD EnR PLU-i D, PPA, SCoT		
Acteur pilote	Niort Agglo		
Partenaires	Communes, CRER, ENEDIS, SIEDS, ADIL, GEREDIS Deux-Sèvres, Gestionnaire du réseau de Distribution d'électricité sur le territoire du SIEDS, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les gros consommateurs d'électricité sur la base des cartes du SD EnR (hôpital, EPAHD, écoles...) 2. Identifier les potentiels PV des particuliers proches de ces gros consommateurs et réciproquement 3. Identifier les territoires déjà équipés de compteurs Linky et les particuliers et bâtiments publics et privés sur un périmètre géographique restreint de 1 km (distance possible des postes de transformation depuis l'arrêté PACTE de Mars 2019) 4. Croiser ces 3 entrées pour cibler des groupes de maisons avec du potentiel PV, à proximité d'un gros consommateur d'électricité hors HTA (haute tension) 5. Effectuer une communication ciblée (via flyer dans boîte aux lettres pour les particuliers et prise de contact téléphonique directe pour le gestionnaire du site consommateur) afin de proposer une réunion publique locale sur le lieu d'autoconsommation ciblée 6. Animer la réunion avec le CRER-SIEDS-ENEDIS et les élus locaux afin d'expliquer le principe d'autoconsommation collective 7. Accompagner la constitution de l'association privée qui sera la personne morale signataire d'une convention avec ENEDIS et la direction du site consommateur (ou la collectivité) 8. Proposer l'accompagnement et l'adhésion au CRER pour le lancement de l'installation 9. Effectuer une enquête de satisfaction auprès des groupements constitués 10. Améliorer de façon continue la méthodologie 11. Valoriser et communiquer sur les REX positifs <p>Point de vigilance : faire attention aux problématiques de patrimoine en centre-ville avec les ABF</p>		
En lien avec les autres fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20		
Hypothèses prises pour le chiffre	Installation de 10 000 m ² de PV sur 6 ans, soit 30 % des piscines, ehpad, hôpitaux, écoles, collèges et lycée qui installent une centrale de 400 m ² avec réalisation progressive des projets : 0 m ² en 2019 puis réalisation de 2000 m ² par an entre 2020 et 2024 pour arriver en 2024 à 10 000 m ² de PV au total		
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de gros consommateurs et de particuliers contactés Nombre de réunions publiques organisées Nombre de groupements d'autoconsommation collective créés Nombre de m ² installés.		
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: Chargé DD Niort Agglo, dédié 600h =4 mois ETP Service communication Niort Agglo (pour graphisme et édition courrier) : 10h		
Planning détaillé (calendrier)	Identification par Niort Agglo des groupements : 2 mois Communication : 2 mois (création supports + diffusion) Organisation d'événements publics : année 1 à 6 (2 à 5 par an selon potentiel local) Lancement de projet et d'installations (année 2 à 6)		

	Economie d'énergie	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Chiffrage cumulé sur 6 ans	0	Réduction des GES Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020

Fiche Action n° 1.16

Nom de l'action	Favoriser le réemploi des déchets
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Action existante
Thématique de l'action	Economie circulaire Réemploi pour éviter la gestion du déchet
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Limiter la collecte et le traitement des déchets ultimes Développer l'économie circulaire, au profit des acteurs de l'économie sociale et solidaire
Articulation avec les politiques publiques	Gestion des déchets ménagers
Acteur pilote	Niort Agglo
Partenaires	Acteurs de l'économie sociale et solidaire
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Estimation des gisements détournés en déchèterie au profit du réemploi. 2. Positionnement et règlement de fonctionnement des caissons maritimes dédiés au réemploi en déchèterie 3. Appui sur la ressourcerie existante Bazar etc pour la commercialisation des objets détournés 4. Supports de communication diffusés (Territoire de vie, ...) sur le réemploi 5. Organisations d'évènements (Repair Café pour la réparation, Jardin au Naturel pour éviter la production de déchets verts, ...) tout au long de l'année.
Hypothèses de chiffrage	Hypothèse de chiffrage : 300 t/an pendant 6 ans, économie de GES du à l'enfouissement de déchet évité (FE enfouissement : 423kg CO2/tonnes).
Lien entre fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de supports de communication diffusés sur le réemploi Nombre d'évènements organisés Tonnes de déchets évitées au profit du réemploi
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 1 ETP
Planning détaillé (calendrier)	2019 : lancement des Repair café pour faire la promotion de la réparation (potentiel de 0.11 kg/hab/an), poursuite de l'expérimentation ressourcerie de quartier (potentiel de 1.3 kg/hab/an), poursuite Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration privée (avec CCI), poursuite du « donnez prenez » en interne

	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR
Chiffrage cumulé sur 6 ans	0 GWh	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR - 2665 téqCO2 Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020	0 GWh

Fiche Action n° 1.17

Nom de l'action	Valorisation des déchets verts en agriculture
Type d'action	Action engagée
Thématique de l'action	Entretien du taux de matière organique des sols agricoles. Pouvoir de séquestration carbone des sols Economie circulaire
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Coût évité au traitement des déchets verts par compostage
Articulation avec les politiques publiques	Traitement des déchets (déchets verts dans le cas présent)
Acteur pilote	Chambre d'Agriculture
Partenaires	Niort Agglo, exploitants agricoles
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> Caractériser le potentiel de valorisation des déchets verts en milieu agricole : aspects quantitatifs, proportion détournée en entrée de plate-forme de valorisation des déchets verts. Etre accompagné par la Chambre d'agriculture pour valoriser le broyat frais criblé (maille 250 mm) : aspects qualitatifs, dose préconisée à l'hectare, analyses de sol avant épandage de broyats / après épandage, périodes d'épandage donc de sortie du broyat produit par Niort Agglo, conformité à la norme NFU 44051. Conventionner de manière tripartite entre exploitants, Chambre d'Agriculture et Niort Agglo pour la valorisation de broyats, en donnant la priorité aux exploitations bénéficiant d'une plate-forme de stockage. Tester la valorisation d'un broyat frais contenant plus de ligneux <p>Points de vigilance: Niort Agglo rappellera les périodes de coupes et tailles des arbres (respect des cycles biologiques) et le phénomène de «faim d'azote » sur ses espaces verts et communiquera sur ces bonnes pratiques auprès des producteurs de déchets verts (particuliers et professionnels)</p>
Hypothèses prises	8000 t/an pendant 6 ans, économie de GES du à l'évitement des consommations des engins de traitement du compostage (hypothèse : 10% de GES en moins par rapport au compostage en andain).
Lien entre fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20
Indicateurs de suivi et évaluation	Tonnage annuel de déchets valorisés en agriculture. Nombre d'agriculteurs démarchés Evolution du taux de matière organique des sols agricoles bénéficiant de ce produit.
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 0.05 ETP à la Chambre d'agriculture, pour suivre les épandages et le résultat des analyses (sur les broyats, des sols)
Planning détaillé (calendrier)	2020 : généralisation de la valorisation agricole des déchets verts collectés et traités par Niort Agglo, selon le process en vigueur sur la plate-forme de valorisation des déchets verts.

Chiffrage cumulé sur 6 ans	Economie d'énergie	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR Date de réception : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020
0 GWh	0 GWh	252 t équ CO ₂

Fiche Action n° 1.18										
Nom de l'action	Détournement de la fraction fermentescible des ordures ménagères vers la méthanisation									
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle action									
Thématique de l'action	Traitement des déchets organiques. Production d'énergie renouvelable locale, à partir de déchets.									
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Coût évité du traitement des déchets fermentescibles par compostage Faire d'un déchet produit localement une ressource consommée localement.									
Articulation avec les politiques publiques	Traitement des déchets									
Acteur pilote	Niort Agglo									
Partenaires	Restauration publique (des collectivités, écoles, collèges, lycées) et privée, gestionnaires de méthaniseurs acceptant ces intrants, CCI, COPART									
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Caractériser, diagnostiquer le potentiel de valorisation des déchets organiques pouvant rentrer dans cette filière de valorisation par méthanisation (quantités, qualité du gisement, saisonnalité, ...pouvoir méthanogène). 2. Identifier les principaux producteurs, les inciter à respecter le cadre réglementaire (obligation de séparation pour collecte et valorisation des fermentescibles dès lors que la production annuelle est supérieure à 10 tonnes). 3. Leur proposer une offre de prestations pour collecter et valoriser ces gisements. 4. Etudier la possibilité de monter une collecte séparée pour la restauration publique voire privée (contraintes techniques de la pré-collecte, de la collecte (horaires, fréquence de collecte, typologie de bacs, ...). Collecte en régie ou par un prestataire. 5. Organiser des visites de site pour mieux sensibiliser à l'intérêt de la méthanisation. 6. S'assurer de la cohérence avec les objectifs de réduction des déchets, les enjeux en lien avec les odeurs, le risque TMD et industriel et les boues issues de la méthanisation 7. Indiquer une référence aux Opérations ADEME de diagnostic et de réduction des flux de déchets (« TPE PME Gagnants sur tous les coûts ») 8. Sensibiliser et mener des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire afin de réduire les déchets générés par la restauration collective 9. Mettre en œuvre des composteurs sur site quand le volume le permet pour réduire le transport et sensibiliser les usagers. 10. Préciser que les gisements valorisés sont « résiduels dans le cas où un compostage sur site n'est pas possible. » 									
Hypothèses de chiffrage	Hypothèse de chiffrage : 50% des déchets fermentescibles et HAU de la restauration collective et commerciale détournées vers de la méthanisation en injection en 2024, soit 170t/an, avec une montée en puissance progressive.									
Lien entre fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20									
Indicateurs de suivi et évaluation	Tonnage annuel de déchets fermentescibles valorisés par méthanisation. Quantité d'énergie fournie par méthanisation de la FFOM Nombre de « clients » confiant ses déchets à Niort Agglo ou un prestataire de collecte, à destination de la méthanisation									
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 0.05 ETP Niort Agglo, pour chiffrer le potentiel, organiser la pré-collecte et la collecte									
Planning détaillé (calendrier)	<p>2020 : création des supports de communication, établissement du diagnostic de territoire</p> <p>2021 : montée en puissance de la collecte des fermentescibles chez les gros producteurs</p> <p>2022: généralisation de la collecte des fermentescibles chez les gros producteurs</p>									
	<table border="1"> <tr> <td>Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR</td> <td>Réduction des GES</td> <td>Production d'EnE</td> </tr> <tr> <td>Date de télétransmission : 14/02/2020</td> <td>1,57 tEqCO₂</td> <td>0,7 GWh</td> </tr> <tr> <td>Date de réception préfecture : 14/02/2020</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR	Réduction des GES	Production d'EnE	Date de télétransmission : 14/02/2020	1,57 tEqCO ₂	0,7 GWh	Date de réception préfecture : 14/02/2020		
Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR	Réduction des GES	Production d'EnE								
Date de télétransmission : 14/02/2020	1,57 tEqCO ₂	0,7 GWh								
Date de réception préfecture : 14/02/2020										
	<table border="1"> <tr> <td>Economie d'énergie</td> <td>0 GWh</td> </tr> <tr> <td>Chiffrage cumulé sur 6 ans</td> <td></td> </tr> </table>	Economie d'énergie	0 GWh	Chiffrage cumulé sur 6 ans						
Economie d'énergie	0 GWh									
Chiffrage cumulé sur 6 ans										

Fiche Action n° 1.19

Nom de l'action	Phytoépuration des eaux usées et zones de rejet végétalisées
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Action en cours du service assainissement
Thématique de l'action	Maîtrise de l'énergie Minéralisation naturelle de la matière organique
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Favoriser le traitement naturel des eaux usées (pas de recours à des produits chimiques, pas de dépenses d'électricité) Zones de rejets végétalisés sont favorables à la séquestration carbone Fonctionnalités paysagère et écologique des zones de rejet végétalisées (= zone humide artificialisée)
Articulation avec les politiques publiques	Politique de l'assainissement, gestion des eaux usées
Acteur pilote	Niort Agglo
Partenaires	Agence de l'eau, Conseil départemental
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des sites de traitement des eaux usées où des zones de rejets végétalisées peuvent être mises en place 2. Etudes de faisabilité, conduite d'opérations, marchés de travaux lancés par le service assainissement. 3. Support de communication et de sensibilisation des citoyens, des élus aux plus-values apportées par les zones de rejet végétalisées. 4. Visites de sites pour bien s'approprier les enjeux, possibilité de parcours pédagogique <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir des espèces végétales adaptées ne perturbant pas la biodiversité locale (et vigilance sur le pollen) ; • Vérifier la performance des systèmes de traitements et en particulier pour les micropolluants et les polluants émergents pour anticiper les pollutions potentielles des sols, des eaux superficielles et souterraines avec ces produits non encore réglementés.
Hypothèses prises	20000 kWh électriques économisé en année 1 puis 10000 kWh/an supplémentaire
Lien entre fiches actions	Fiches 1.1 à 1.20
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de STEP en zones de rejets végétalisées. Indicateur de qualité des eaux traitées après phytoépuration Energie évitée
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 0.1 ETP/an
Planning détaillé (calendrier)	Déjà près de 20 000 kWh évités, prochainement 30 000 kWh évités avec la mise en œuvre de nouvelles SEPR (STEP de Coulon et de Mauzé sur le Mignon par exemple).

Chiffrage cumulé sur 6 ans	Economie d'énergie	Accusé de réception en préfecture 079-200044317-20200214-C33-02-2020-4-EnR AR Date de transmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020
	0,27 GWh	23 MWh CO ₂ e 26 GWh

Fiche Action n° 1.20

Lutte contre l'ambroisie

Nom de l'action

Type d'action

Nouvelle action

Thématique de l'action

Lutte contre l'ambroisie, espèce invasive fortement allergène ((ambroisie à feuilles d'armoise (Ambrosia artemisiifolia), à épis lisses (Ambrosia psilostachya) et trifide (Ambrosia trifida))

Objectifs / Enjeux

Enjeux :

- L'ambroisie est une plante à fort impact sur la qualité de l'air extérieur, dont le pollen est hautement allergisant pour la santé humaine. Il suffit de quelques grains de pollen d'ambroisie par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent, symptômes augmentant avec la durée de l'exposition et la hausse du taux de pollen dans l'air ;
- Les ambrosioïdes ont un fort potentiel d'envahissement, concurrentielles des cultures, ayant développé des résistances aux herbicides, pouvant occasionner des pertes de rendements importantes et des charges supplémentaires de désherbage et travail du sol,
- Les coûts associés aux mesures de prévention et de lutte s'accroissent au fur et à mesure que les plantes se propagent, ainsi que les dépenses de santé.

Objectifs :

- Eradication de l'espèce, en agissant le plus en amont possible (lutte curative et préventive),
- Sensibilisation des personnes allergiques.

Articulation avec les politiques publiques

Contrat local de santé (CLS) / Plan régional santé environnement (PRSE) / Plan départemental de lutte contre l'ambroisie (arrêté préfectoral)

Acteur pilote

Niort Agglo

Partenaires

ARS, FREDON, le Centre Hospitalier, la Ville de Niort (cellule Prévention des Risques majeurs), la Préfecture, la Chambre d'agriculture, associations locales (Vent d'Ouest, les Roseaux sociaux, etc.)

Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)

1. Identifier et suivre la dynamique de prolifération de l'ambroisie sur Niort Agglo, grâce à la plateforme de signalement <http://signalement-ambroisie.fr>
2. Cartographier les acteurs et leurs domaines de compétence pour prendre part à la lutte contre l'ambroisie et les allergènes, en cohérence avec les mesures prévues dans l'arrêté préfectoral :
 - différents corps de métiers potentiellement concernés par la présence de plants ou par la dissémination des graines,
 - agents des collectivités (espaces verts, terrassement et chantiers, marchés publics),
 - animateurs potentiels de temps de sensibilisation, relais de communication, etc.
1. Permettre aux particuliers et aux acteurs identifiés en phase 2 de savoir identifier l'ambroisie et les allergènes et leurs impacts potentiels sur les populations exposées, de connaître la plateforme de signalement, de s'approprier les mesures préventives et curatives :
 - a. diffusion des supports de communication existants,
 - b. organisation de temps de sensibilisation,
 - c. information sur les mesures prises dans les outils de communication de Niort Agglo et des communes
2. Créer et animer un réseau de « référents ambroisie et pollens » pour agir à l'échelle locale : relais de la communication, repérage et signalement, conseil sur la mise en place des mesures de prévention et/ou de lutte.
3. Informer spécifiquement les personnes allergiques, en s'appuyant sur les documents « Bien vivre avec mon allergie aux pollens » et sur les professions médicales et les établissements de santé.
4. Prendre connaissance de l'augmentation éventuelle des allergies en s'appuyant sur les données des établissements de santé.
5. Diffuser les brochures de reconnaissance des espèces, les bons gestes à adopter en saison pollinique, les acteurs mobilisables par tous les vecteurs disponibles (établissements publics, écoles, lieux de santé...)
6. Intégrer le signalement des plants par le site internet dédié, le maintien d'un couvert végétal compétitif pour limiter la prolifération
7. Inclure la lutte contre l'ambroisie dans les cahiers des charges de chantiers et les demandes de permis de construire

Hypothèses prises

Diminution de 15% des cas d'allergie sur le territoire

Lien entre fiches actions

Fiches 1.1 à 1.19

Indicateurs de suivi et évaluation

- Nombre de signalements de plants d'ambroisie sur la plateforme <http://signalement-ambroisie.fr>
- Nombre de personnes sensibilisées à l'identification de l'ambroisie
- Nombre d'actions mises en œuvre par les référents ambroisie
- Evolutions des allergies documentées dans le PMSI

Moyens humains (hypothèse)

Moyens existants : plate-forme Ambroisie, ...
0.01 ETP pour les temps de communication et sensibilisation des différents publics

Planning détaillé (calendrier)

Phase 1 de suivi de la prolifération : en juin et en octobre de chaque année (avant et après les émissions de pollens)
Phase 2 de cartographie des acteurs : fin 2019
Phase 3 de communication : à partir de 2020 et tout au long du plan
Phase 4 « référents ambroisie » : à partir de 2020 et tout au long du plan
Phase 5 de sensibilisation des personnes allergiques : chaque année au printemps, à partir de 2021.
Phase 6 d'évaluation d'impact : données de départ fin 2019, puis tous les 2 ans.

Chiffrage cumulé sur 6 ans	Economie d'Énergie	Réduction des GES	Production d'EnR
	0 GW	0 GWh	0 GWh

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception en préfecture : 14/02/2020

Axe 2

Vers le développement
d'une offre alternative de
mobilités à faible
émission de gaz à effet
de serre



niortagglo
Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C30-02-2020-1-
AP
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Fiche Action n° 2.1	
Nom de l'action	Aménager un territoire accessible au vélo
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Réflexion engagée lors d'une étude de diagnostic territorial
Thématique de l'action	Transport / mobilités
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Report modal passe de 3 à 8% en faveur du vélo, soit une augmentation de près de 15 000 déplacements par an à vélo Encourager les mobilités douces. Limiter le recours aux VL dans tous les déplacements, en priorisant notamment les déplacements urbains et donc en limitant les consommations de carburant associées. Ne pas oublier les déplacements péri-urbains. Ne pas limiter aux déplacements domicile/travail. Décongestionner le pôle urbain aux heures de pointe. Diminuer les émissions de GES et polluants et améliorer la qualité de l'air Impact positif sur la santé
Articulation avec les politiques publiques	En lien avec politique transport et mobilités de Niort Agglo (Ne pas limiter l'action à Niort. Les autres communes de Niort Agglo doivent être acteurs) En lien avec la compétence voirie des communes, du CD79.
Acteur pilote	Niort Agglo au titre de sa politique transport / mobilités, et planification territoriale (SCoT / PLUiD) Commune de Niort et autres communes
Partenaires	Communes et Conseils de quartier sur Niort Grandes entreprises dans le cadre de leur plan de mobilité + structures volontaires Association VilloVélo
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> Favoriser les vélos pour tous types de déplacements, en priorisant notamment les déplacements domicile / travail (planification territoriale du PLUiD). Enrichir le diagnostic des infrastructures vélo pour définir une stratégie territoriale : priorités données aux grands axes structurant du vélo (basés sur les principaux flux de déplacements sur le territoire) et à la levée des points noirs en matière de sécurité. Développer les infrastructures vélos adaptées aux caractéristiques du site, selon la fréquentation et la vitesse des VL (zones apaisées en centre-bourg, pistes cyclables inter-urbaines, etc...). Disposer d'une véritable offre de stationnement pour le vélo : arceaux voire garage à vélos pour tout pôle générateur de trafic (aux gares, chez les employeurs, aux arrêts de bus, chez les commerçants, aux piscines et musées,...). Bénéficier de locaux fermés en entreprises, ainsi que des douches et services dédiés (borne recharge VAE, gonfleur, etc). Réaliser des achats groupés de VAE (dans le cadre du COPART ou d'un Club de la mobilité), à la fois pour les structures privées, mais aussi pour les structures publiques. Communiquer tout au long des étapes de mise en œuvre. Education à l'usage du vélo et du vélo à assistance électrique (circulation, éclairage, réparation, rechargement,...). Développement de l'indemnité kilométrique vélo (IKV) pour la plupart des employés (via le COPART)
En lien avec les autres fiches actions	FA .2.2 à 2.7
Hypothèses prises pour le chiffre	Passer le report modal actuel de 3 à 8 % sur la durée du PCAET : Objectif de 36 000 déplacements en vélo atteint en 2024, augmentation progressive (4500 trajets par an) 320 k€ par km de piste cyclable et 80 k€ par km de bande cyclable + acquisition VAE + aménagement stationnement vélos
Indicateurs de suivi et évaluation	Kilomètres d'infrastructures aménagées pour le vélo Nombre de VAE acquis et mis en location Report modal doit plus que doubler (3% actuellement) sur Niort Agglo en 5 ans. Augmentation du nombre d'utilisateurs empruntant les vélos (enquête origine destination) Nombre d'essais gratuits. Taux de conversion. Nombre de locations.
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse : 1 ETP chaque année.
Planning détaillé (calendrier)	Diagnostic vélo : 2019. 2020 - 2024 : études et travaux sur les infrastructures, sur l'offre de stationnement vélo. 2024 : Axes structurants et prioritaires aménagés.

	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR
Chiffage cumulé sur 6 ans	- 28,20 GWh	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR - 8 986 téqCO2 Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020	0 GWh

Nom de l'action	Développer des parkings relais ou aires multimodales en entrée de pôle urbain	
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Réflexion engagée lors d'une étude de pré-faisabilité arrêtée en phase 2 en 2013/2014. Elargissement de la réflexion à des aires multimodales avec P+R, co-voiturage, abris vélos sécurisés, station vélo en libre-service, arrêt d'un transport collectif urbain.	
Thématique de l'action	Limiter la consommation de carburant Améliorer la qualité de l'air (et faire le lien avec les obligations réglementaires du PPA)	
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Report modal de 5%, soit 22500 trajets domicile travail évités par an. Encourager les initiatives vertueuses. Ajouter de la restriction à la circulation en centre-ville Limiter le recours au VL dans ses déplacements urbains. Décongestionner le pôle urbain aux heures de pointe. Restreindre la circulation automobile en centre-ville Faciliter l'accès aux transports en commun pour les derniers kilomètres à parcourir en centre-ville.	
Articulation avec les politiques publiques	En lien avec politique transport et mobilités de Niort Agglo	
Acteur pilote	Niort Agglo au titre de sa politique transport / mobilités, et planification territoriale (SCoT / PLUID)	
Partenaires	Communes du cœur d'agglo (Niort, Aiffres, Chauray, Bessines, Scieq) Grandes et moyennes surfaces (GMS) bénéficiant de parkings en entrée de ville ou de pôle urbain DDT79	
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre à jour l'étude de 2013 afin d'identifier les sites pertinents sur des terrains artificialisés (en cours). 2. Prioriser les grands axes structurant le pôle urbain (9 grands axes Avenue de Paris, de Nantes, de Limoges, ...). 3. Benchmarker dans d'autres territoires au sujet des P+R 4. Diagnostiquer l'existant (emplacement des parkings, jours et heures de fréquentation, proximité ligne de bus,...). 5. Prospector auprès des propriétaires des parkings ciblés. 6. Envisager une solution partenariale avec les GMS et expérimenter une convention avec une GMS volontaire pour que ce P+R serve de vitrine, de manière à démontrer l'intérêt. Evoquer le caractère réversible de cette expérimentation. 7. En parallèle, lancer les premières études opérationnelles sur les terrains identifiés. 8. Disposer d'une offre vélo (garages à vélos, arceaux,...) et d'une borne d'information voyageurs. 9. Communiquer sur la mise en place du test puis de son extension en cas de réussite. Avoir une plate-forme numérique pour centraliser les données et organiser son trajet. 10. Augmenter le cadencement en heure de pointe pour les P+R et améliorer la circulation du bus (priorité aux carrefours...). 11. Intégrer la consommation d'espaces que cette action entraîne et favoriser l'utilisation de terrains artificialisés 	
En lien avec les autres fiches-actions	FA 2.1 à 2.7	
Hypothèses prises pour le chiffrage	Etude de potentiel, acceptation juridique et conventionnement avec GMS, offre vélo et borne électriques. Objectif de 5% atteint en 2024: augmentation du report modal progressif (0%, 1%, 2%, 3%, 4%, 5%)	
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de places de stationnement mises en parking relais Fréquentation des parkings relais Augmentation de la fréquentation des usagers empruntant les vélos ou les bus à proximité des parkings relais (enquête origine destination)	
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 0.15 ETP pour la prospection auprès des GMS, pour le conventionnement adapté 0.1 ETP pour la communication	
Planning détaillé (calendrier)	Diagnostic + benchmark : premier semestre 2019. Recherche de conventionnement adapté et mis en place du test : 1 ^{er} semestre 2020. 2021 : évaluation du dispositif. Si atteinte des objectifs, déploiement des 9 aires multimodales en entrée de Cœur d'Agglomération.	

	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR
Chiffrage cumulé sur 6 ans	- 28,20 GWh	8 980 tCO ₂ e	9 GWh

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Développer des aires de co-voiturage

Nom de l'action	Développer des aires de co-voiturage		
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Réflexion engagée par Niort Agglo auprès des communes du territoire (Plateforme + 9 espaces dédiés inter entreprise)		
Thématique de l'action	Transport / mobilités		
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	<p>Objectif : éviter 5000 trajets par an en autosolisme. Encourager les bonnes pratiques. Limiter l'autosolisme dans le cadre de ses déplacements et donc limiter les consommations de carburant associées. Décongestionner le pôle urbain aux heures de pointe. Améliorer la qualité de l'air Faciliter la multimodalité autour des aires de covoiturage</p>		
Articulation avec les politiques publiques	<p>En lien avec politique transport et mobilités de Niort Agglo En lien avec la compétence voirie des communes, du CD79.</p>		
Acteur pilote	Niort Agglo au titre de sa politique transport / mobilités, planification territoriale (SCoT / PLUiD) et service économique		
Partenaires	Associations, Communes, Niort en lien avec les parkings R et parkings publics. Conseils départementaux voisins. COPART. Organismes d'évènements. Grandes entreprises dans le cadre de leur plan de mobilité + structures volontaires, propriétaires de parking (GMS, ...)		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> Réfléchir à des moyens alternatifs au digital pour les mises en relation (cahiers : proximité, lien social) et réfléchir à des moyens complémentaires d'informations sur les dispositifs de covoiturage (panneaux avec liens vers sites). Diagnostiquer les implantations favorables dans les communes (avec les communes, proximité d'une ligne de bus, capacités de stationnement, ...) pour utiliser les parkings existants de manière à limiter les coûts et l'artificialisation/la consommation d'espaces. Prendre en considération les « lieux de vie et d'usage » sur les communes périphériques afin de multiplier et diversifier les aires en tenant compte des usages (exemples des écoles, lieux sportifs...). Permet également d'intégrer le covoiturage dans d'autres aspects que le domicile-travail. Lors d'évènements (culturels etc) inciter les organisateurs à inscrire l'évènement sur la plateforme et communiquer dessus. Contractualiser avec les propriétaires ou gestionnaires de ces emplacements (bail, convention, ...). Mettre en place des tarifs préférentiels sur les parkings publics pour les covoitureurs et matérialiser ces places « réservées ». Voir avec les employeurs la possibilité de matérialiser des places de parking pour les covoitureurs (en lien avec le service développement économique), favoriser la flexibilité horaire des salariés pour faciliter le covoiturage. Utiliser le site de co-voiturage actuel du délégataire pour mettre en relation les usagers et y localiser toutes les aires identifiées, ainsi que sur les sites des communes, de l'agglomération, des entreprises et des autres plateformes de covoiturage Mettre en place les signalisations verticales et horizontales pour matérialiser les aires de co-voiturage. Faciliter la multimodalité vers les aires de covoiturage (train et vélo) : <ul style="list-style-type: none"> Disposer des arceaux voire des garages à vélos, et des abris pour les périodes d'attente Mise en place de bornes <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des bornes de covoiturage (type ECOV) Mettre en place des lignes de covoiturage (La Rochelle, Poitiers...) <p>Points de vigilance : utiliser des parkings existants pour limiter l'artificialisation et consommation d'espaces en plus de la réduction des coûts et s'assurer de la multimodalité train & vélo vers les aires de covoiturage</p>		
En lien avec les autres fiches actions	FA 2.1 à 2.7		
Hypothèses prises pour le chiffrage	Etude sur possibilités d'aménagement + aménagements et signalétique Objectif de 9 000 trajets domicile/travail atteint en 2024: augmentation progressive des diminutions de trajet de 2000 trajets par an		
Indicateurs de suivi et évaluation	<p>Nombre d'enregistrements sur le site de co-voiturage du délégataire. Retour des employeurs (rapport RSE). Nombre de trajets seuls évités (réduction de l'autosolisme dans les enquêtes origine destination). Nombre d'aires de co-voiturage.</p>		
Moyens humains (hypothèse)	hypothèse: 1 ETP (recherche de sites et la gestion des conventions avec les propriétaires ou gestionnaires, suivi des travaux)		
Planning détaillé (calendrier)	<p>2019 : identification des aires potentielles + rencontre des communes et des employeurs 2020 : mutualisation des données collectées dans le cadre des plans de mobilité 2020 : début des travaux d'aménagement des aires de co-voiturage. 2021 : poursuite des travaux et campagne de communication</p>		

	Economie d'énergie	Accusé de réception en préfecture 079-208041317-20200214-C33-02-2020-1'EnR
Chiffrage cumulé sur 6 ans	- 10,44 GWh	AR Date de réception : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020

Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la limitation du recours au diesel

Nom de l'action	Conversion de flottes de véhicules dans le cadre de la limitation du recours au diesel		
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	non		
Thématique de l'action	Maîtrise de l'énergie Transport / mobilités		
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Objectif : 30 bus + 20 BOM + 40 PL + 1000 VL tournent au BioGNV Favoriser les alternatives au diesel. Améliorer la qualité de l'air		
Articulation avec les politiques publiques	En lien avec la politique d'achats de Niort Agglo (transport et mobilités, déchets, assainissement, flotte de véhicules en partage)		
Acteur pilote	Niort Agglo au titre de ses achats de matériels roulants		
Partenaires	Communes bénéficiant d'une flotte de véhicules Autres acteurs publics, para-publics et privés intéressés (centre routier géré par la CCI à La Crèche) pour effet seuil Fédération des transporteurs, fédération des voyageurs, Association française du Gaz Naturel pour Véhicules (AFGNV) Gestionnaires de réseaux (GRDF, ...), gestionnaires de station, ... Grandes entreprises du territoire (mutuelles, assurances, ...) bénéficiant d'une flotte de véhicules. SIEDS		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> Etude de pré-faisabilité portée par Niort Agglo (trajet court en électrique pour les VL, BioGNV pour les PL et bus, ...). Communiquer sur l'impact environnemental sur la durée du cycle de vie du véhicule « propre » (électrique, hybride, biogaz...) auprès des entreprises. Benchmark et étude de faisabilité (définition du lieu d'implantation de la station d'avitaillement en BioGNV, du nombre de véhicules convertis, ...). Fédérer les entreprises pour l'achat groupé de véhicules et d'infrastructures (bornes de recharge) pour les véhicules électriques/biogaz : travaux COPART (organisation en groupement de commandes). Plan de financement Formation des mécaniciens à cette nouvelle énergie et des risques associés Engagement des parties pour consommer du BioGNV (à l'instar du GNV fossile) et acheter/renouveler sa flotte de véhicules selon un planning défini. Achats de véhicules légers de préférence électriques ou BioGNV. Développement de la maintenance au local (prestataires). Organisation d'évènements de sensibilisation à l'impact environnemental des véhicules et leur usage, test et essais et véhicules électriques (« électrique tour » de Niort Agglo par exemple), Gratuité des parkings pour les véhicules électriques. <p>Point de vigilance: l'électrique est préférable au GNV pour maximiser les améliorations de la qualité de l'air</p>		
En lien avec les autres fiches-actions	FA 2.1 à 2.7		
Hypothèses prises pour le chiffrage	<p><u>Station privée pour les bus</u> sur le site du dépôt des bus. L'intégralité de la flotte de bus est à convertir au BioGNV sauf les navettes électriques pour le centre-ville de Niort. Coût bus GNV de 2020 à 2024 de près de 3M € décomposé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - surcoût de 70 k€ par bus pour les 23 bus achetés en BioGNV jusqu'en 2024. - mise aux normes ATEX de l'atelier actuel : 10 000 €, - coût de la station BioGNV en charge lente : 1.2 M€ <p><u>Future station pour les BOM</u> : site et travaux à définir. Hypothèse d'une nouvelle station en 2022, soit 9 BOM achetées au BioGNV en 2024 pour un surcoût de 40 k€/BOM. Station pour 1.2 M€, mise aux normes ATEX ateliers communautaires pour 30 k€, soit global BOM = 1.6 M€</p>		
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de véhicules fonctionnant au BioGNV ou en électrique. Litres de diesel non-consommés		
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 0.3 ETP chaque année.		
Planning détaillé (calendrier)	<p>2019 : études de pré-faisabilité pour la station des bus, études de faisabilité, formation à la maintenance / entretien des véhicules, mise aux normes ATEX de l'atelier de maintenance des bus, station GNV dimensionnée pour évoluer en station définitive une fois les travaux sur le site réalisés. Commande des premiers bus au GNV (5 la première année). Lancement du marché d'acquisition de la station, sauf si le délégataire peut acheter la station avec le gaz.</p> <p>2020 : livraison station BioGNV temporaire sur le site du dépôt des bus et livraison des premiers bus au BioGNV.</p> <p>2021 : études BioGNV pour les BOM, premières commandes de BOM fonctionnant au BioGNV.</p> <p>2022 : fin des travaux du site dépôt des bus, puis livraison de la sta</p>		
		Economie d'énergie	Production des GES
	Chiffrage cumulé sur 6 ans	- 0 GWh	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020
			Production d'EnR

Nom de l'action	Renforcer la pratique du train en développant l'utilisation des gares et des haltes		
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Réflexion engagée lors d'une étude de diagnostic territorial		
Thématique de l'action	Transport / mobilités		
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Report modal sur le train à 0.5 %, soit 2500 trajets évités par an Encourager les mobilités vertueuses comme le train du fait des distances à couvrir (part modale du train à développer). Limiter le recours aux VL dans ses déplacements et donc limiter les consommations de carburant associées. Décongestionner le pôle urbain aux heures de pointe. Améliorer la qualité de l'air		
Articulation avec les politiques publiques	En lien avec la politique régionale (TER, ...) En lien avec politique transport et mobilités de Niort Agglo		
Acteur pilote	Niort Agglo au titre de sa politique transport / mobilités, et planification territoriale (SCoT / PLUiD) Commune de Niort		
Partenaires	Région Nouvelle Aquitaine Communes Communauté de communes Haut Val de Sèvre pour une halte à la Crèche SNCF infrastructures, SNCF Réseaux.		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> Dans le cadre du Pôle Métropolitain, demander la mise en conformité de la voie entre Niort et Saintes pour être raccordé à la capitale régionale qu'est Bordeaux. Diagnostiquer le nombre d'abonnements potentiels pour emprunter le train depuis les communes vers le centre-ville de Niort, notamment depuis Frontenay Rohan Rohan et depuis la Crèche. Justifier de l'intérêt d'ouvrir par la SNCF une halte à Frontenay Rohan Rohan pour les scolaires et les actifs. Communiquer sur la prise en charge par les employeurs de 50 % du coût de l'abonnement « train ». Adosser des P+R aux haltes et aux gares, ainsi que des abris-vélos sécurisés en limitant l'artificialisation des sols. Aménager les différentes gares et haltes ferroviaires (Beauvoir, Marigny, Fors, Prin-Deyrançon...) en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Utiliser la ligne fret Parthenay-Niort en cours de rénovation pour les voyageurs. Etudier la multimodalité (vélo dans le train) <p>Points de vigilance: étudier la multimodalité et alerter sur la consommation d'espace si développement de parkings</p>		
En lien avec les autres fiches-actions	FA 2.1 à 2.7		
Hypothèses prises pour le chiffrage	Objectif de 2 500 trajets domicile/travail atteint en 2024 : augmentation progressive des diminutions de trajet de 500 trajets par an		
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de nouveaux usagers empruntant les trains (enquête origine destination). Nombres de gares et de haltes en activité Nombre de trajets domicile – travail évités en VL		
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse : 0.1 ETP chaque année.		
Planning détaillé (calendrier)	2020 : diagnostic du potentiel de voyageurs depuis les communes y compris La Crèche. 2021 : rencontre et sollicitation officielle de la SNCF pour développer les haltes., avec des financements en partie publics.		
		Economie d'énergie	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
		Chiffrage cumulé sur 6 ans	Réduction des GES Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020
		- 3,1 GWh	Production d'EnR 988 tEPD 26 GWh

Fiche Action n° 2.6

Favoriser les pratiques du transport collectif

Nom de l'action	
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Déjà engagée de façon disparate
Thématique de l'action	<p>Limiter la consommation de carburant</p> <p>Améliorer la qualité de l'air et faire le lien avec le PPA</p>
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	<p>Objectifs : 1 % de report modal soit 4500 déplacements domicile travail en moins par an. L'Ademe évalue que le bus émet 35% de moins que la voiture et permet une économie d'énergie de 40%.</p> <p>Encourager les initiatives vertueuses.</p> <p>Limiter le recours aux VL dans ses déplacements urbains.</p> <p>Décongestionner le pôle urbain aux heures de pointe.</p> <p>Améliorer les temps de parcours des bus pour les rendre plus attractifs.</p>
Articulation avec les politiques publiques	En lien avec politique transport et mobilités de Niort Agglo
Acteur pilote	Niort Agglo au titre de sa politique transport / mobilités
Partenaires	Communes du cœur d'agglomération (Niort, Aiffres, Chauray, Bessines, Scieq) Région (TER+intermodalité)
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les secteurs du territoire pouvant être aménagés pour améliorer la circulation des bus, voire donner priorité. 2. Définir en concertation avec les communes (compétence voirie) les aménagements possibles (marquage au sol, voie dédiée, priorité bus au feu tricolore, ...). 3. Mettre en face les financements (budgets respectifs de Niort Agglo et des communes), ainsi que les aides que Niort Agglo peut solliciter. 4. Mettre en place le plan d'actions, en priorisant les lignes où le plus grand nombre de priorités bus peut être donné pour gagner les pôles générateurs de trafic.
En lien avec les autres fiches actions	FA 2.1 à 2.5
Hypothèses prises pour le chiffrage	<p>Support de communication + Etude aménagements possibles + aménagement des voies prioritaires</p> <p>Objectif de 1% atteint en 2024: augmentation du report modal progressif (0%, 0,15%, 0,30%, 0,50%, 0,75%, 1%)</p>
Indicateurs de suivi et évaluation	<p>Nombre d'aménagements « priorité bus » implantés</p> <p>Diminution des temps de parcours entre ligne non aménagée et ligne aménagée</p> <p>Augmentation de la fréquentation associée sur la ligne</p> <p>Enquête de satisfaction usagers et conducteurs de bus</p>
Moyens humains (hypothèse)	<p>Hypothèse: Portage humain au sein de Niort Agglo pour l'étude de l'existant et la constitution du réseau puis son animation : 0.2 ETP en première année pour le lancement, 0.1 les années suivantes pour l'animation</p> <p>Salarié de Niort Agglo</p>
Planning détaillé (calendrier)	<p>2019 : aménagement du premier couloir bus (Av Pasteur) = vitrine</p> <p>Etudes : diagnostic au 1^{er} semestre 2020. Stratégie et définition du plan d'actions à partir du second semestre 2020</p> <p>Aménagements (couloirs de bus) et pose des priorités bus à partir de 2021 jusqu'en 2024</p>

	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR
Chiffrage cumulé	- 5,08 GWh	- 18 tCO ₂	0 GWh

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Fiche Action n° 2.7

Nom de l'action	Développement du télétravail et des espaces de co-working dans les bourgs pour limiter les déplacements		
Type d'action	Nouvelle		
Thématique de l'action	Transport / mobilités		
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	<p>Objectif : - 0.5 % de trajets domicile travail</p> <p>Limiter les déplacements sur le territoire et donc limiter les consommations de carburant associées.</p> <p>Favoriser les modes de transport doux</p> <p>Décongestionner le pôle urbain aux heures de pointe.</p> <p>Améliorer la qualité de l'air</p>		
Articulation avec les politiques publiques	En lien avec la politique transport et mobilités de Niort Agglo, mais aussi de planification territoriale		
Acteur pilote	Niort Agglo au titre de sa politique transport / mobilités, et planification territoriale (SCoT / PLUiD) Communes		
Partenaires	Communes Grandes entreprises du territoire (mutuelles, assurances, ...) : RH des entreprises. COPART (certains membres organisent le télé-travail : MACIF, SMACL, IMA, ...)		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic pour repérer les travailleurs (indépendants, salariés du tertiaire, ...) potentiellement intéressés par les espaces de co-working dans les bourgs (revitalisation des bourgs, consommation artisanale sur place, ...). 2. Sensibiliser dans le temps (sur plusieurs années) les entreprises aux bienfaits du télétravail lorsqu'il est adapté à la structure : organisation d'échanges, dans le cadre du COPART par exemple, entre les RH des entreprises qui ont mis en place le télétravail et celles qui hésitent encore, peu importe la taille de l'entreprise. 3. Sensibiliser également les entreprises aux technologies disponibles pour limiter les déplacements des collaborateurs (formation à distance, webinaire, visio-conférence, conférences téléphoniques, ...). 4. Définir conjointement les attendus d'un espace de co-working en termes d'équipement (imprimante, ...), de réseaux (débit numérique, transport collectif à proximité), d'animation, de tarification, de restauration... 5. Ouvrir des espaces de co-working (si possible dans des bâtiments basse-consommation) en lien avec les communes (convention, bail) si le diagnostic en démontre l'intérêt et de préférence dans des bâtiments existants en centre bourg pour limiter l'artificialisation des sols. 		
En lien avec les autres fiches-actions	FA 2.1 à 2.6		
Hypothèses prises pour le chiffrage	Création des espaces co-working dans certains bourgs Objectif de 0,5% de trajet en moins atteint en 2024, augmentation du report modal progressif		
Indicateurs de suivi et évaluation	<p>Nombre de sites de co-working aménagés.</p> <p>Nombre de déplacements domicile - travail évités</p> <p>Nombre de salariés en télétravail</p> <p>Nombre de places utilisées en co-working.</p>		
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 0.25 ETP chaque année.		
Planning détaillé (calendrier)	<p>2019 : réalisation des supports de communication pour le télé-travail</p> <p>2020 : démarchage des entreprises pour évoquer le télé-travail et le co-working</p> <p>2020 : définition de l'espace de co-working</p> <p>2021 : diagnostic du potentiel de salariés favorables au co-working et la pertinence du lieu</p> <p>2022 : ouverture d'un espace test sur le co-working et premiers retours d'expérience</p>		

Chiffrage cumulé sur 6 ans	Enjeu	Réalisation	Production
	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1	2020	2020
	AR	14/02/2020	0 GWh
	Date de télétransmission : 14/02/2020	14/02/2020	
	Date de réception préfecture : 14/02/2020		

Axe 3

Vers une sobriété énergétique dans l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbonée



Fiche Action n° 3.1

Nom de l'action	Renforcer la plate-forme de la rénovation énergétique Act'e
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Existante (venant renforcer l'existant)
Thématique de l'action	Etudiée lors des ateliers MDE – Atelier Rénovation du parc privé et lutte contre la PE
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Pérenniser la PTRE, augmenter son influence, la faire mieux connaître, apporter de la lisibilité sur l'accompagnement proposé, perfectionner la relation avec le monde professionnels (syndic, artisans, MOE, BET, architecte...)
Articulation avec les politiques publiques	Cadre du SPEEH (questionnement sur les financements Ademe et région) Loi TE, Plan de déploiement régional des PTRE
Acteur pilote	ADIL (via ACT'E)
Partenaires	Collectivités (région, département, Niort Agglo, villes), professionnels du bâti, secteur bancaire, secteur immobilier, fournisseurs et distributeurs d'énergie, services sociaux, droit des sols, bailleurs sociaux...
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communication autour du numéro unique de l'ADIL pour toutes les questions liées à la rénovation de l'habitat et renvoyant vers la PTRE : réflexion en mode guichet unique ➤ Articulation avec l'accompagnement proposé par le PIG et l'opérateur dédié (SOLIHA) afin de ne pas financer 2 fois un accompagnement avec l'argent public (ACT'E puis PIG) ➤ Organisation de réunions au sein des fédérations de professionnels pour communiquer sur la PTRE et mobiliser des artisans qualifiés à devenir affiliés ➤ Déploiement de l'offre CEE FACILARENO de DORÉMI (réponse à l'AMI existant) pour la formation des professionnels ➤ Edition d'un acte d'engagement ou d'une charte pour les artisans référencés sur la PTRE (définir les critères de sélection pour une mise en avant) ➤ Réaliser des déroulés pédagogiques de formation gratuites pour les professionnels (professionnels (édition de devis, rénovation performante, nouvelle RE 2020, qualité de l'air intérieur, ventilation, recours à des matériaux biosourcés et locaux...) ➤ Communication renforcée sur la PTRE par Niort Agglo et les villes (à mettre en lien avec la création d'une nouvelle aide pour les non éligibles ANAH, cf fiche action dédiée), via la valorisation d'actions exemplaires <p>Point de vigilance: intégrer des messages sur la qualité de l'air intérieure lors des travaux et la ventilation et sur l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux</p>
En lien avec les autres fiches actions	FA 3.2 à 3.5
Hypothèses prises pour le chiffrage	Accompagnement de 250 chantiers en 5 ans, permettant un gain énergétique de 40% en moyenne: 1,68 GWh économisé sur 6 ans GES évités (plutôt 435 tCO2 si prise en compte du mix du territoire)
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de personnes accompagnées Nombre de travaux lancés / réalisés Montant des travaux lancés Estimation des gains kWh / CO2 / € Nombre de formations réalisées pour les professionnels Nombre de professionnels formés
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: Sensibilisation du public cible assuré par CIE en place (déjà financé par Ademe / Région / Collectivité mais à mettre en regard du futur désengagement de l'ADEME) Financer 0,5 ETP en plus pour l'ADIL sur ACT'E afin d'assurer l'accompagnement et la formation des pros, et le surplus à venir de dossiers à traiter
Planning détaillé (calendrier)	Création du numéro vert et de supports de communication dédiés : 6 mois Fédération d'un réseau de professionnel affiliés à la PTRE et formés régulièrement : 1 à 3 ans (puis continu sur 6 ans) Fléchage d'un budget CIE pour le 0.5 ETP et vote du budget : 6 mois

Chiffrage cumulé sur 6 ans	Economie d'énergie	Accusé de réception en préfecture 079-200044317-20200214-C36-02-2020-EnR AR Date de clôture mission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020
	- 1,68 GWh	

Sensibiliser sur les usages des bâtiments et équipements performants

Nom de l'action	
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle (venant renforcer l'existant)
Thématique de l'action	Etudiée lors des ateliers MDE – Atelier Rénovation du parc privé et lutte contre la PE
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Permettre aux personnes accédant à un logement performant dans le parc social ou privé d'être formées aux usages en cohérence avec le bâti, afin que la réduction théorique des charges promises soit réelle.
Articulation avec les politiques publiques	Cadre du SPEEH Loi TE
Acteur pilote	ADIL (via ACT'E)
Partenaires	Réseau PTZ Niort Agglo, Promoteurs et constructeurs, bailleurs sociaux (OPH et ESH), fournisseurs et distributeurs d'énergie, vendeurs d'équipements et de matériaux
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition des nouvelles technologies en cours et à venir et des compétences associées 2. Identification d'un pool de formateurs parmi les professionnels existant (s'appuyer sur réseau PTZ, carnet adresses Niort Agglo, cluster Eco Habitat de la Fédération des artisans) 3. Formation des CIE en place à l'ADIL 4. Diffusion de l'information et formation du public cible : <ul style="list-style-type: none"> > Analyser la pertinence de développer un guide sur le bon usage des nouveaux équipements > A la demande du promoteur / constructeur / bailleur auprès de l'ADIL afin d'organiser un évènement sur place > Sur sollicitation du public cible dans les locaux de l'ADIL > Sur sollicitation du public cible puis formalisation d'un partenariat avec les professionnels pour un évènement sur place > Lors de réunions publiques ou d'évènements locaux organisés par les villes, Niort Agglo, professionnels > En s'appuyant sur les écoles, les comités d'entreprises, les foires et salons existants <p>Point de vigilance: intégrer de la sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation et la maîtrise de l'énergie</p>
En lien avec les autres fiches actions	FA 3.1 à 3.5
Hypothèses prises pour le chiffrage	Objectif de réduction de 10% des consommations d'énergie par habitant dans le résidentiel récent (5000 logements, soit 9% du parc): 9,1 GWh évités sur 6 ans. Facteur émission du résidentiel moyen = 0,156 kgCO ₂ /kWh => émission de 1 400 tCO ₂ (si économie = 9,1 GWh)
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de personnes sensibilisées Nombre de sessions de formation des CIE Nombre d'évènements créés Selon enquête annuelle de satisfaction des bénéficiaires
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: Mise à disposition gratuite de temps de formation par les professionnels pour les CIE (sous demande de Niort Agglo) : 3 sessions de 0.5 jours / an Sensibilisation du public cible assuré par CIE en place (déjà financé par Ademe / Région / Collectivité mais à mettre en regard du futur désengagement de l'ADEME) : soutien de Niort Agglo
Planning détaillé (calendrier)	Recensement et définition des compétences : 1 ^{er} semestre Formation des CIE : 2 ^{ème} semestre Déploiement : années 2 à 6

Economie d'énergie

Chiffrage cumulé sur 6 ans

- 9.10 GWh

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

1 419 tégCO₂ évités

9 GWh

Nom de l'action	Création d'une aide à la rénovation pour les publics non éligibles ANAH		
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle (venant renforcer l'existant)		
Thématique de l'action	Etudiée lors des ateliers MDE – Atelier Rénovation du parc privé et lutte contre la PE Transversale avec MDE et Qualité de l'air et Adaptation au Changement climatique		
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Permettre aux personnes dont les revenus sont entre 0 et 20% au-dessus des plafonds ANAH de pouvoir bénéficier d'une aide de la collectivité afin de lancer des travaux de rénovation énergétique performants. Accompagner la réhabilitation du parc privé de Niort Agglo Objectif : 20 dossiers par an à partir de l'année 2		
Articulation avec les politiques publiques	Programme Habiter Mieux ANAH – CITE – CEE Cadre du SPEEH Loi TE		
Acteur pilote	ADIL (via ACT'E)		
Partenaires	Niort Agglo pour la communication sur le nouveau dispositif		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> Analyser l'articulation avec les actions de l'OPAH communautaire, Plateforme ACT'E, tiers financement de la SEM ARTee Evaluation du nombre de bénéficiaires potentiels pour conditionner le dimensionnement (croiser les nombres de dossiers traités ANAH / EIE / ACT'E et les analyses des PIG) Définir le type d'aide (éco prêt, subvention directe) Estimer un montant mobilisable par an (selon un nombre de bénéficiaires potentiels, selon une enveloppe annuelle) Garder en tête de ne pas tuer le gisement de travaux en ciblant la haute performance énergétique ou un phasage ambitieux Définir les critères d'éligibilité. Pistes retenues : <ul style="list-style-type: none"> Atteinte des 25% d'économies d'énergie selon un diagnostic réalisé par ACT'E au domicile et amélioration aussi de 20% de l'étiquette climat du DPE Personnes dont les revenus sont entre 0 et 20% au-dessus des plafonds ANAH Modestes 3 années pour faire les travaux Recours à un artisan RGE Instruction du dossier administratif par ACT'E (selon les mêmes CDC que les opérateurs ANAH) Montant de l'aide de 20% des travaux TTC, avec un plafond de 25 000€ éligibles (soit 5 000€ maximum) Virement de l'aide après travaux sur présentation des factures à l'ADIL <p>Condition de réussite : intégrer des messages sur la qualité de l'air intérieur lors des travaux et sur la ventilation et l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux</p>		
En lien avec les autres fiches actions	FA 3.1 à 3.5		
Hypothèses prises pour le chiffre	Aide de 20% des travaux TTC (max: 5000€), 80 dossiers par an pendant 5 ans (400 logements rénovés sur les 54 484 de Niort Agglo), 40% de gains énergétiques en moyenne par chantier Pour les 400 logements => conso évitée de 2,2 GWh = 292 t avec facteur émission du résidentiel moyen = 0,156 kgCO2/kWh		
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de dossiers montés Montant total des travaux aidés Gain en kWh, Co2 et € (selon DPE avant – après) Nombre de professionnels locaux mobilisés Activité économique créée		
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse : Financement de 0.2 ETP supplémentaire par Niort Agglo pour ADIL afin que celle-ci gère la gestion et le suivi des dossiers des demandeurs d'aides		
Planning détaillé (calendrier)	Dimensionnement de l'aide, faisabilité juridique et programme de récupération des CEE : 1 ^{er} semestre Fléchage du budget et vote de Niort Agglo, organisation de l'accompagnement (outils, suivi, rapport...) par l'Adil : 2 ^{ème} semestre Communication et déploiement : année 2 Evaluation annuelle et redimensionnement si besoin : année 3 à 6		

	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR
Chiffage cumulé sur 6 ans	- 1,887 GWh	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR - 342 téqCO2 Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020	0 GWh

Fiche Action n° 3.4							
Nom de l'action	Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort Agglo et ses communes						
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Démarches existantes non coordonnées : siège social de Niort Agglo, gestion des consommations énergétique de l'hôpital, Gymnase d'Aiffres avec EnR						
Thématique de l'action	Etudiée lors des ateliers qualité de l'air, adaptation au changement climatique Transversale avec Maîtrise de l'énergie et EnR						
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Continuer la démarche engagée dans le cadre des dispositifs TEPCV. Confort thermique pour les agents et les usagers des services publics. Exemplarité des collectivités. Réduire les charges publiques eau-énergie. Produire de l'énergie localement. Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur et avoir des bâtiments pérennes adaptés aux futurs aléas climatiques						
Articulation avec les politiques publiques	PLH, PLUi-D, SCoT, PPA						
Acteur pilote	Niort Agglo et communes, autres collectivités pour leurs bâtiments (Région, Département)						
Partenaires	CAUE, ADIL (ACT'e), Cluster Eco-Habitat, Hôpitaux, Conseil Départemental, bailleurs sociaux						
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les mutualisations possibles (formation, recherche, études) et ce qu'il est souhaitable de porter indépendamment pour chaque partenaire 2. Définir l'échelle pertinente et de doter d'un (ou plusieurs ?) Schéma Directeur Immobilier, s'inspirer de l'existant (ex. SDI de Niort) 3. Identifier les gros consommateurs d'énergie parmi les bâtiments publics et les modes de chauffage polluant (fioul) 4. Croiser l'information avec l'année de construction du bâti, son usage, sa fréquence d'utilisation 5. Avoir en fine un classement type DPE des bâtiments publics, avec une liste de préconisations par bâtiments (voir si nécessité d'aller jusqu'à l'audit des bâtiments ou si existe déjà une connaissance fine des consommations et des déperditions) 6. Identifier les REX d'opérations exemplaires de proximité (département) et voir les reproductions possibles 7. Voter l'engagement d'une suppression progressive des bâtiments le plus énergivores d'ici 2030 (1 bâtiment rénové tous les 2-3 ans) avec pour objectif de ne plus avoir de bâtiments publics mal classés (> D) d'ici la fin du 2^{ème} PCAET (2024-2030) 8. Fédérer un réseau d'acteurs locaux (via cluster et fédérations de professionnels) pour réaliser les travaux (en mode groupement coordonné avec MOE dédiée) 9. Mobiliser les fournisseurs de matériaux et d'équipements locaux (si possible bio-sourcés pour les isolants, avec haute performance pour les systèmes de chauffage) 10. Avoir une réflexion globale transversale sur l'utilisation du bâtiment (politique d'achat pour bureautique et équipements, accès piétons, vélo et handicap, impact sanitaire, déplacement des usagers dedans et autour, parkings...) 11. Former les agents aux bons usages écologiques du bâti 12. S'assurer que les contrats de ville passés avec les bailleurs sociaux du territoire suivent les mêmes obligations <p>Point de vigilance: Prendre en compte les enjeux liés à la qualité de l'air intérieur et l'utilisation de matériaux biosourcés et locaux</p>						
En lien avec les autres fiches actions	FA 3.1 à 3.5						
Hypothèses prises pour le chiffrage	Rénovation énergétique (-40% de consommation) de 10 bâtiments de 5 000 m ² avec réalisation progressive : 0 m ² en 2019 et 2020, 10 000 m ² en 2021, 25 000 m ² en 2022, 40 000 m ² en 2023 et 50 000 m ² en 2024						
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de bâtiments rénovés, diminution des consommations énergétiques Part des rénovations ayant intégré des matériaux biosourcés et locaux Montant total des travaux aidés Enquête de satisfaction des usagers sur le bâtiment rénové						
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: Pour l'état des lieux de l'existant et la classification du parc public : 0, 1 ETP du service bâtiment Pour la rédaction du CDC des rénovations, la sélection de la MOE et des entreprises et le suivi des travaux : 0,2 ETP du service bâtiment Pour le suivi de la réalisation des travaux (marché public à montant variable) : 0.1 ETP						
Planning détaillé (calendrier)	Etat des lieux et priorisation : 1 ^{er} semestre après le vote du PCAET Rédaction CDC et lancement du marché travaux pour la 1ère rénovation : 2 ^{ème} semestre Lancement, suivi et réalisation des travaux : Années 2 et 3 2 ^{ème} rénovation : Année 4 à 6 du PCAET						
	<table border="1"> <tr> <td>Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR</td> <td>Date de télétransmission : 14/02/2020</td> <td>Date de réception préfecture : 14/02/2020</td> </tr> <tr> <td></td> <td>678 reqCO2</td> <td>0 GWh</td> </tr> </table>	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR	Date de télétransmission : 14/02/2020	Date de réception préfecture : 14/02/2020		678 reqCO2	0 GWh
Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR	Date de télétransmission : 14/02/2020	Date de réception préfecture : 14/02/2020					
	678 reqCO2	0 GWh					
Chiffrage cumulé sur 6 ans	Economie d'énergie - 5.14 GWh						

Nom de l'action	Aide financière pour le remplacement des chauffages peu performants émetteurs de GES	
Type d'action	Nouvelle	
Thématique de l'action	Etudiée lors des ateliers MDE – Atelier Rénovation du Parc Privé et Lutte contre la PE	
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Améliorer progressivement la qualité thermique des logements disponibles sur le territoire, réduire les dépenses d'énergie des ménages, ainsi que les émissions de GES, et améliorer la qualité de l'air. Disparition de la précarité énergétique Objectif : 30 remplacements par an à partir de l'année 2	
Articulation avec les politiques publiques	PLUi-D, SCoT, PPA SPEEH (alerte sur les financements à venir de la Région et de l'Ademe) Lois ALUR et ELAN	
Acteur pilote	ADIL et Niort Agglo	
Partenaires	Villes, fournisseurs d'énergie et d'équipements, acteurs de la précarité énergétique : bailleurs et travailleurs sociaux, Conseil Départemental, dispositifs d'accompagnement et de conseil aux propriétaires (ex. SOLIHA)	
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser l'articulation avec les dispositifs complémentaires : accompagnement et conseil aux particuliers occupants et propriétaires, actions dans le cadre de l'OPAH communautaire, prime Niort Agglo actuelle 2. Estimation du nombre de foyers éligibles (selon équipement de chauffage et conditions de ressources) 3. Evaluation des travaux nécessaires pour tendre vers l'étiquette B à minima du DPE afin de n'accompagner que des logements déjà isolés 4. Evaluer la possibilité et la pertinence de coupler l'aide financière avec un prêt 5. Définition du critère d'éligibilité de l'aide financière : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Sous condition de ressources ANAH, uniquement pour les dossiers Habiter Mieux (Agilité ou Sérénité) ➢ Niveau d'aide et articulation avec d'autres dispositifs permettant de lever les freins économiques pour les ménages en situation de précarité ➢ Montant de 5 000€ cumulable avec les aides d'état existantes (ANAH, CEE, CITE...) ➢ Réalisation des travaux sous 3 ans ➢ Si foyer ouvert : remplacement par un chauffage EnR sans source de combustion ou installation d'une chaudière Flamme Verte 7 étoiles ou plus ➢ Si chauffage fioul : remplacement par un chauffage EnR sans source de combustion ou installation d'une chaudière gaz condensation haute performance ou d'une chaudière bois Flamme Verte 7 étoiles ou plus ➢ Possibilité de souplesse dans l'analyse des dossiers si impossibilité de raccordement gaz, coût trop important de l'installation du système de distribution d'eau chaude, impossibilité de stockage ou de fourniture de bois/granulés, place disponible, ventilation non adaptée... Dans ces cas l'aide pourra être mobilisée pour des actions de maîtrise de l'énergie 6. Fléchage et vote d'une enveloppe annuelle disponible (pour traiter chaque année 10% du potentiel éligible) 7. Définition des modalités pratiques d'instruction de l'aide et de son suivi avec l'ADIL (ACT'E) 8. Communication sur la mise en place progressive de l'aide 9. Réflexion à monter autour d'un bonus pour toute pose d'une chaudière complètement étanche 10. Préciser à chaque dossier qu'il faut favoriser le remplacement par des moyens de chauffage ne nécessitant pas de combustion 	
En lien avec les autres fiches actions	FA 3.1 à 3.4	
Hypothèses prises pour le chiffrage	Aide de 3000 € pour chaudière gaz condensation CITE ou flamme verte 7 étoiles. Année 1 de validation et communication, 70 dossiers par an à partir de l'année 2 (dont la moitié chauffage bois), gain estimé de 20% d'économies énergie. Au total 350 dossiers sur 6 ans: 0,92 GWh évités sur 6 ans	
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de dossiers validés (systèmes de chauffage changés) Montant total des travaux aidés Réduction des émissions de polluants atmosphériques pour le résidentiel kWh, CO2, et € économisés Activité économique créée	
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 0.2 ETP au sein de l'ADIL / Niort Agglo pour l'instruction des dossiers administratifs Identification potentiel + règlement de l'aide + vote (chargé DD Niort Agglo) : 5 jours	
Planning détaillé (calendrier)	Estimation potentiel éligible et enveloppe dédiée : 2 mois Définition des modalités d'instruction et de suivi : 6 mois Fléchage budget et vote : 6 mois Première réalisation de travaux : année 2 Montée en charge progressive : année 3 à 6	

	Economie d'énergie	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-4-EnR
Chiffrage cumulé sur 6 ans	- 0,96 GWh	Date de 1 ^{ère} transmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020

Axe 4

Vers une agriculture pérenne et de proximité



Fiche Action n° 4.1

Nom de l'action	Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100 km de haies		
Type d'action	Nouvelle		
Thématique de l'action	Bois Energie – Paysage - Biodiversité – Stockage Carbone		
Objectif / enjeux	Fédérer tous les acteurs Relocaliser la ressource bocagère		
Articulation avec politiques publiques	Politique Biodiversité/Paysage Politique Agriculture Politique Urbanisme Commission énergie du PNR		
Acteur pilote	Niort Agglo (PLUI, Recensement Haies) Chambre d'agriculture (Fédérer les acteurs) Niort Agglo/Chambre d'agriculture (contrats – aides)		
Partenaires	Niort Agglo, Chambre d'agriculture, PNR, SAFER, Propriétaires Fonciers : De l'agriculteur au consommateur final, Syndicats d'eau, Associations (notamment dans le Marais), CRER, Prom'haies, CRPF, Approvisionneur Bois Energie		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> - Identification du circuit de production - Recensement de l'existant (arbres/haies) (via PLUI par exemple) - Recensement des acteurs du territoire - Retour d'expériences (Benchmark) de ce qui se fait sur d'autres territoires (Pays de la Loire, Normandie, Bretagne avec Breizh Bocage) - Créer un groupe de travail en s'appuyant sur la commission « Energie » du PNR - Appuyer la mise en place de filières locales « bois bûche » et « plaquettes certifiées » - Identifier les lieux de plantation propices (trame verte et bleue, Chemin du 3è millénaire, réserves foncières publiques...), les types/linéaires de plantation en favorisant les essences locales, adaptées au milieu et cohérentes avec les enjeux pollen - Définir des aides ciblées (ex. replantage, reconversion de parcelles en friche, accompagnement de plans de gestion) et les modalités (contrats) vers les lieux et types de plantation identifiés. - Utilisation de lamier (coupes nettes) avec les CUMA, plutôt que les fléaux (coupes mâchées). - Renforcer les mesures de protection dans les documents d'urbanisme - Mobiliser les acteurs - Formation/information des agriculteurs sur l'entretien des haies et le respect des cycles biologiques (périodes de coupe/taille) <p>Points de vigilance : Vigilance sur la qualité de l'air en lien avec le développement de la filière bois / Développement/appui de la filière bois d'œuvre à privilégier et préférer les essences locales (voir programme Breizh Bocage pour exemple)</p>		
En lien avec les autres fiches actions	FA 4.2 à 4.5		
Hypothèses prises pour le chiffrage	Compilation de 2 fiches ""développer les ressources bocagères"" & "" Valoriser les haies"" Entretien de 100 km de haies (1km de haies = 7,7 t CO2 évités par an) attention entretien différent de plantation ! Plantation de 1500 arbres avec aide de la collectivité de 5€ par arbre, hypothèse : stockage de 20kg/an de CO2/arbre		
Indicateurs et Evaluation	Linéaires existants/Linéaires plantés/linéaire par type d'entretien Nb d'arbres plantés, Nb de formations aux agriculteurs sur l'entretien des haies		
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse 0,5 ETP		
Planning	Recensement = année 2019 (suivi PLUI, une fois adopté en 2021)		

	Economie d'énergie	
Chiffrage cumulé sur 6 ans	0 GWh	

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Réduction des GES Production d'EnR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de dépôt en préfecture : 14/02/2020

Fiche Action n° 4.2

Favoriser la pratique d'un élevage de qualité aux impacts limités	
Nom de l'action	
Action engagée	Nouvelle
Thématique de l'action	Etudiée lors des ateliers QA – Adaptation au CC – Session Agriculture En lien avec MDE
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Permettre l'autonomie alimentaire des exploitations. Favoriser la diversification des cultures et leur rotation. Aider à la pérennité des sites de production. Développer la culture fourragère et les prairies. Permettre la séquestration CO2. Rendre l'élevage compétitif par rapport aux céréales (sans mettre en concurrence élevage et céréales) et créer un nouveau marché local.
Articulation avec les politiques publiques	PLUi-D, SCoT, Plan protéines départemental Lois TEPCV Compétences Eau Potable de Niort Agglo en 2019
Acteur pilote	Chambre d'Agriculture - Niort Agglo
Partenaires	Exploitants, Communes, PNR, CIVAM, Syndicats d'eau, Coopératives de productions animales
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<p>1. Collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer une définition de ce qu'est un élevage de qualité aux impacts limités Identifier les éleveurs sur le territoire, ainsi que les pratiques vertueuses existantes ou à améliorer. Montrer et valoriser les pratiques vertueuses (retour d'expériences) des nouveaux éleveurs sur le territoire (visite de site, réunions sur place) Développer une compétence agricole au sein de Niort Agglo (ou la déléguer à la Chambre) Créer une filière locale de viande bovine labellisée (comme sur le yaourt) et la soutenir via les politiques d'achats publics (ex. pour les cantines) et la mobilisation des grandes entreprises Informé et sensibiliser le grand public sur l'intérêt de diminuer la consommation de viande <p>2. Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> Faciliter la reprise des exploitations d'élevage en aidant financièrement celle-ci (étalement de la dette, modernisation, aide à l'installation...) Eviter le parcellement des exploitations Obliger la pratique de l'élevage dans les futurs aménagements fonciers des parcelles (cf travail du PNR) Aider l'entretien des conches du marais <p>3. Haies</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutenir le stockage carbone par l'élargissement des haies (avec les aides éventuelles de l'Agence de l'eau) Communiquer auprès des exploitants sur l'inventaire des haies (réalisées dans le cadre des PLU) et des potentiels d'élargissement de celles-ci (ainsi que sur la valorisation des sous-produits comme les rameaux et branches pour l'autoconsommation) Permettre un complément de revenu par la valorisation des tailles et l'entretien des haies <p>4. Favoriser l'économie fourragère</p> <ul style="list-style-type: none"> Cultures associées (céréales et légumineuses limitant les engrais azotés, ...) <p>5. Outils</p> <ul style="list-style-type: none"> Aider à la couverture des sols Récupérer gratuitement le bois produit par la gestion des haies sur place Faire du portage du capital foncier par Niort Agglo en détectant les ventes d'exploitations Avoir des étables relais (espaces test) pour ceux qui s'installent et identifier sur Niort Agglo des formateurs pour faire des ateliers relais Augmenter la circulation d'outils mobiles itinérants (en partage, comme les découpeurs de viande et les broyeurs de végétaux) et la transformation locale des produits <p>Points de vigilance: garder comme priorité de réduire les émissions de NH3, d'améliorer la qualité de l'air, de mieux gérer la ressource en eau, d'éviter l'usage de pesticides et engrais, et la préservation de la biodiversité (via les haies notamment)</p>
En lien avec les autres fiches actions	FA 4.1 à 4.5
Hypothèses prises pour le chiffrage	Gain de 5% des émissions des GES
Indicateurs de suivi et évaluation	Nb de pratiques faiblement impactantes sur le territoire et nb d'exploitants les pratiquant. Analyse de la qualité des sols et de l'air
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: Mobiliser la chargée Agriculture – Tourisme sur ces thématiques : 0.25 ETP/an en partenariat avec le CIVAM, le PNR, la Chambre. Animer les réunions REX sur place (30h par an pour 3 réunions annuelles : préparation et animation)
Planning détaillé (calendrier)	2019 : Identification par Niort Agglo des pratiques réduisant les impacts sur la qualité de l'air et al production de GES : 3 mois, Rédaction du CDC : 3 mois 2020 : Définition et vote d'un budget pour mettre en place ces pratiques : 6 mois 2021 : Développement des premières actions

Chiffrage cumulé sur 6 ans

Economie d'énergie

0 GWh

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-
AR Réduction des GES Production d'EnR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Fiche Action n° 4.3

Développer un circuit court alimentaire

Nom de l'action	Développer un circuit court alimentaire		
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Déjà engagée de façon disparate et non coordonnée (Résalis, La Ruhe qui dit oui, AMAP, Magasins de producteurs,...)		
Thématique de l'action	Etudiée lors des ateliers MDE – Atelier agricole Transversale avec MDE et Qualité de l'air et Adaptation au Changement climatique		
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Création de laboratoires relais « agro-alimentaire » Mise en réseau des producteurs, logique de filière agricole Mutualisation de certains achats-fonctions-support Répondre à des attentes du consommateur (avoir des produits locaux de qualité à faible impact environnemental et qui font vivre les producteurs). Aller vers les besoins collectifs en alimentation selon des méthodes vertueuses (bio mais pas seulement). Accompagner les producteurs vers le numérique (éviter la fracture numérique),		
Articulation avec les politiques publiques	En lien avec politique commerce de Niort Agglo et des villes En lien avec la politique agricole de Niort Agglo et des villes		
Acteur pilote	Niort Agglo pour la création de lieux et de supports numériques, et Chambre d'agriculture pour la constitution du réseau et la communication-diffusion auprès des agriculteurs		
Partenaires	Association à monter (avec Résalis, FRAB, Bienvenue à la Ferme, La Ferme en Colis, ...)		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser le diagnostic alimentation du Projet alimentaire territorial de Niort Agglo <ul style="list-style-type: none"> × Etudier finement le référencement des exploitants et des produits qu'ils vendent × Recenser la localisation des lieux de transformation existants et des producteurs, ainsi que des circuits de vente × Croiser la donnée pour comprendre les mécanismes de flux de produits sur le territoire, ainsi que les besoins par filière en termes de production, transformation et commercialisation. 2. Créer une association (Niort Agglo) pour la mise en réseau des producteurs selon les produits et les besoins, et communiquer sur celle-ci pour l'ouvrir à tous les producteurs concernés (cf Résalis en restauration collective). = Identifier des points relais adéquats sur le territoire (commerces existants, partenariats, lieu de type conciergerie à créer) et les organiser en réseau (cartographie) 3. Communiquer de façon continue tout le long de la constitution du circuit et pendant son déploiement, mettre en valeur les productions locales au travers d'actions du type « fermes ouvertes » 4. Etudier la mise en place d'une carte de fidélité 5. Accompagner les nouveaux agriculteurs souhaitant rejoindre le réseau et les nouveaux points de vente. 6. Impulser la mise en œuvre d'un PAT, avec la définition d'un programme pluriannuel 7. Développer le réseau et la communication : valoriser les besoins de la restauration collective auprès des agriculteurs, faire davantage connaître la carte des producteurs de Niort Agglo, valoriser les producteurs dans les publications de la Niort Agglo et de la presse agricole. Utiliser les réseaux, y compris associatifs. 8. Proposer des formations, sensibilisations avec des élus, des gestionnaires avec des retours d'expérience sur les manières de modifier ses approvisionnements. Formation réciproque des agriculteurs. 		
Lien avec autres fiches actions	FA 4.1 à 4.5		
Hypothèses prises pour le chiffre	Permet d'éviter 2 camions de livraison par commune, soit 80 camions. Distance moyenne parcourue par un camion : 2 400 km		
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'agriculteurs impliqués dans la démarche, Nombre de bénéficiaires – clients, Nombre de formations de sensibilisation avec des élus, des gestionnaires, partage des retours d'expérience sur la manière de modifier ses approvisionnements Empreinte environnementale des produits vendus (nombre de kms parcourus du producteur au consommateur)		
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: Portage humain au sein de Niort Agglo pour l'étude de l'existant et la constitution du réseau puis son animation : 0.2 ETP en première année pour le lancement, 0.1 les années suivantes pour l'animation Salarié de Niort Agglo ou de la Chambre d'Agriculture		
Planning détaillé (calendrier)	Etat de lieux et diagnostic : 1er semestre Mise en réseau et évaluation des potentiels : 2ème semestre Déploiement progressif et communication : années 2 à 6		
Chiffrage cumulé sur 6 ans	Economie d'énergie	Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020	
		- 2,52GWh	0 GWh

Fiche Action n° 4.4

Nom de l'action

Encourager des nouvelles pratiques culturelles

Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?

Programme Re'sources
Expérimentations du CIVAM, de la Chambre d'agriculture, de Cooperatives, du CNRS

Thématique de l'action

Maîtrise de l'énergie
Amélioration de la qualité de l'air

Objectifs / Enjeux
(chiffrage en bas de page)

Stockage du carbone dans les sols
Réduction de l'utilisation des engrais de synthèse
Couverture permanente des sols
Ajouter la réduction des émissions de NH₃ (ex : couverture de fosses)
Gestion de la ressource en eau
Préservation de la biodiversité via les haies (lien actions 1.1 et 1.2) et prairies
Encourager l'agriculture biologique ou autres modes respectueux de l'environnement

Articulation avec les politiques publiques

En lien avec la Politique agricole commune (PAC)
En lien avec la réforme des ZDS

Acteur pilote

Chambre d'agriculture

Partenaires

Niort Agglo, PNR, CNRS, INRA

Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)

1. Benchmarker les différentes initiatives locales existantes (ex. Terre de liens et l'aide à l'installation d'agriculteurs paysans) et celles prises sur d'autres territoires pour voir celles qui sont transposables à Niort Agglo, en faire le retour d'expérience. S'appuyer sur l'étude OPAAL (Outil pour l'Adaptation à l'Agriculture Locale).
2. Définir quelles sont les nouvelles pratiques culturelles souhaitées sur Niort Agglo en cohérence avec les objectifs du PCAET (réduction de NH₃, des GES, préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, réduction des intrants)
3. Identifier les freins, les résistances au changement.
4. Accompagner les structures expérimentales (communication, accompagnement aux cahiers des charges et soutien financier) retenues.
5. Vulgariser, porter à connaissance des populations de Niort Agglo de manière objective les actions expérimentales.

Remarque : cette action complète le protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise – Mignon, qui engageait déjà le monde agricole dans le changement de ses pratiques, et notamment sur les intrants (eau et produits phytosanitaires)

Points de vigilance: garder en priorité la réduction des émissions de NH₃ (ex : couverture de fosses), la gestion de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité via les haies, prairies, l'encouragement de l'agriculture biologique ou autres modes respectueux de l'environnement

Hypothèses prises pour le chiffrage

Baisse des émissions de GES liées à l'utilisation de fertilisants et aux sols agricoles de 10%

En lien avec les autres fiches actions

FA 4.1 à 4.5

Indicateurs de suivi et évaluation

Nombre d'expérimentations en lien avec les objectifs poursuivis. Nombre de nouvelles pratiques

Evolution des rendements en présence des haies
% de prairies permanentes, % d'artificialisation des sols
Impact sur la qualité de l'air, impact sur la pérennité de l'exploitation agricole

	Economie d'énergie	Réduction des GES	Production d'EnR
Chiffrage cumulé sur 6 ans	0 GWh	- 28 950 téqCO ₂	0 GWh

Moyens humains (hypothèse)

Hypothèse: 0.2 ETP chaque année

Planning détaillé (calendrier)

2019 : recensement des différentes expérimentations locales et nationales, selon leurs filières.
2020 : définition des actions expérimentales bonnes pour le territoire de Niort Agglo
2021 : réalisation des supports de communication + sensibilisation des publics cibles (exploitants, population, élus)
2022 : définition des soutiens, aides, moyens complémentaires pour encourager les actions expérimentales retenues.
2023 : déploiement des solutions propres au territoire
2024 : première évaluation du dispositif de soutien aux actions expérimentales

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020

Fiche Action n° 4.5

Nom de l'action	Séquestration par plantations productives		
Action engagée (si oui quand ?) ou nouvelle ?	Nouvelle action		
Thématique de l'action	Projet alimentaire territorial, productions locales, activités économiques		
Objectifs / Enjeux (chiffrage en bas de page)	Economie de proximité, agroforesterie, paysages. Séquestration carbone pour des essences à modèle économique (truffière, fruits à coques, miscanthus, ...)		
Articulation avec les politiques publiques	Développement économique		
Acteur pilote	Chambre agriculture		
Partenaires	Niort Agglo, SAFER, Terres de liens, Champ du partage, Syndicats d'eau, Syndicat des propriétaires foncier du Marais poitevin, associations (ex. Prom'HAIES)		
Traduction opérationnelle de l'action (étapes de mise en œuvre)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etude de filière et étude de marché. 2. Sélection des essences cohérentes avec les objectifs du PCAET et en particulier (faibles besoins en eau et intrants chimiques (engrais, phytosanitaires), adaptés aux changements climatiques, pollen, ...) 3. Chiffrage des gains CO2 du fait de la séquestration carbone 4. Communication des dispositifs, soutiens à mettre en place 5. Accompagnement des porteurs de projet : réunions d'information, diagnostic et accompagnement technique, mutualisation des achats, des matériels d'irrigation, de récolte, de stockage 6. Suivi des plants et de leurs protections lorsqu'ils ont fait l'objet de subventions publiques (plantations productives...) <p>Remarque : cette action peut intégrer l'Initiative "4 pour 1000" (https://www.4p1000.org/fr), initiative qui pourrait être un complément aux efforts indispensables de réduction globale et générale des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, à travers la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées aux conditions locales : agroécologie, agroforesterie, agriculture de conservation, gestion des paysages..</p> <p>Point de vigilance : préférer les espèces en cohérence avec les objectifs PCAET (faibles besoins en eau et intrants chimiques, éviter les espèces à pollen allergisant)</p>		
En lien avec les autres fiches actions	FA 4.1 à 4.4		
Hypothèses prises pour le chiffrage	Objectif : 5000 fruitiers plantés en 6 ans. Tonnage de carbone séquestré : 1 arbre = 20 kg CO2/an		
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'arbres plantés, Surface plantée en plantations productives Séquestration du carbone (tonnage de CO2 séquestré).		
Moyens humains (hypothèse)	Hypothèse: 0.3 ETP		
Planning détaillé (calendrier)	1 ^{ère} année : Constitution d'une réponse aux besoins en eau (2000 m3/ha), aux besoins en terres Puis, plantation et protection des plants. Entretiens (mise en forme des plants, ...) Productivité après 5 ans pour les fruitiers, au bout de 6 ans		

Chiffrage cumulé sur 6 ans	Economie d'énergie	Production des GES	Production d'EnR
	0 GWh	0 tCO2e	0 tCO2e

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception en préfecture : 14/02/2020

VERSION 10 FEVRIER 2020

Ce rapport final a été réalisé grâce à l'accompagnement du groupement mandaté par Niort Agglo sur l'élaboration de son PCAET.

Il s'agit des 3 bureaux d'études suivant:



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200214-C33-02-2020-1-
AR
Date de télétransmission : 14/02/2020
Date de réception préfecture : 14/02/2020